

# 6<sup>e</sup> édition des Assises de la Philanthropie

## Sommaire

---

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
Stewart COLE	2
Directeur général de l'Institut Pasteur	2
<b>Séquence 1 : Les enjeux auxquels le développement de la philanthropie est confronté</b>	<b>4</b>
Audace et philanthropie : quelle place pour la prise de risque et les « angles morts » philanthropiques dans le contexte actuel ?	4
Crise économique et philanthropie	11
IA & philanthropie : comment l'IA apporte-t-elle de nouvelles pratiques dans le secteur philanthropique ?	18
Questions-réponses	24
Première table ronde : À quoi la philanthropie ressemblera-t-elle demain ?	28
<b>Séquence 2 : Enjeux de société et philanthropie, quelles perspectives ?</b>	<b>37</b>
Philanthropie et enjeux climatiques : réel levier ou faux nez ?	37
Diplomatie et philanthropie : un outil de <i>soft-power</i> ?	42
Rôle et enjeux économiques des fondations	48
Questions-réponses	55
Seconde table ronde : La philanthropie peut-elle vraiment sauver le monde ?	60
<b>Intervention de Gaël CHERVET</b>	<b>69</b>
Président du groupe FICADE	
<b>Intervention de Paola FABIANI</b>	<b>71</b>
Vice-présidente du MEDEF	

---

*L'animation et la modération sont assurées par Ingrid LABUZAN, journaliste spécialisée en économie et finance.*

# Introduction

---

Stewart COLE

*Directeur général de l'Institut Pasteur*

Bonjour à tous et bienvenue à l'Institut Pasteur. Je suis le directeur général de l'institut. J'ai le plaisir de vous accueillir dans cette belle maison aujourd'hui. Nous avons pris dix minutes de retard en raison des difficultés de transports. Nous avons en effet laissé le temps aux participants de se joindre à nous. Je vous prie de nous excuser pour cet imprévu.

Chers amis de l'Institut Pasteur et de la philanthropie, Mesdames et Messieurs, la voici donc bâtie, cette grande maison dont on pourrait dire qu'il n'y a pas une pierre qui ne soit le signe matériel d'une généreuse pensée. Toutes les vertus se sont cotisées pour élever cette demeure du travail. Cette générosité dont parlait Louis Pasteur le jour de l'inauguration de l'Institut Pasteur le 14 novembre 1888 est au cœur de cette grande journée des Assises de la philanthropie, un événement placé sous le haut patronage d'Emmanuel Macron, président de la République.

Je suis très heureux de vous accueillir à l'Institut Pasteur pour cette journée exceptionnelle, placée sous le signe de la générosité et de l'engagement. Notre engagement à tous est en effet plus que jamais essentiel pour répondre aux défis de la société, parmi lesquels promouvoir une recherche de l'excellence au service de la santé humaine. Vous le savez, l'Institut Pasteur est un acteur engagé dans ce combat. Nous sommes fiers de réaliser cet engagement main dans la main avec nos bienheureux donateurs et mécènes qui financent actuellement plus de 30 % de notre budget. La recherche scientifique est un engagement qui demande de l'humilité, de la persévérance et un certain don de soi. La recherche scientifique d'excellence produit des découvertes qui impactent et bénéficient à la vie humaine, à l'instar de la découverte du VIH à l'Institut Pasteur, dont nous célébrons cette année le quarantième anniversaire.

Excellence, innovation, impact : telles sont aussi les lignes de force de la philanthropie dans le monde d'aujourd'hui. Ce monde fait face à de nombreux défis tels que des crises sanitaires, le changement climatique, mais aussi les catastrophes naturelles, la guerre ou l'inflation. Le cri d'alerte des Restos du Cœur il y a quelques jours nous rappelle l'urgence de répondre aux difficultés les plus concrètes. La générosité des Français représente aujourd'hui près de 8,5 milliards d'euros. Il faut saluer et poursuivre cet engagement. En effet, si la philanthropie poursuit sa progression en France et dans le monde, elle fait elle-même face à de multiples enjeux et transformations. Mieux les comprendre est indispensable pour continuer à répondre efficacement aux défis de la société. Nous en discuterons cet après-midi.

Je remercie chaleureusement les nombreux intervenants, acteurs, experts et citoyens ayant accepté de prendre la parole aujourd'hui. Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre témoignage.

Je souhaite également remercier nos partenaires et amis sans qui cette journée n'aurait pas été possible, notamment Fidelity, pour son soutien financier, et Ficade, notre partenaire média. Je salue aussi la présence de nombreux acteurs de la philanthropie en France, parmi lesquels le Centre français des Fonds et Fondations (CFF), dont l'Institut Pasteur est cofondateur et membre actif. Il est aujourd'hui représenté par deux membres de son conseil d'administration : l'un est mon directeur général adjoint, François ROMANEIX, et l'autre, Damien BALDIN, le directeur général de la France s'engage, dont la présidente est Marion LELOUVIER. Nous remercions également France Générosités et les nombreuses entreprises, fondations et associations représentées. Je remercie enfin toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cet événement, notamment Stéphanie FOURNEL,

Frédéric GROSJEAN et Antoine BOGAERTS de la direction de la philanthropie, mais aussi les experts du Think Tank de la Philanthropie et l'agence Limite qui nous accompagne.

A la croisée de la science et de la philanthropie, l'Institut Pasteur est très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette grande journée placée sous le signe de l'engagement. Avant de conclure, je vous donne rendez-vous le 28 septembre, pour les Journées européennes de la philanthropie organisées par le CFF qui auront lieu sur le campus de l'Institut Pasteur.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente journée.

*Nota Bene. - L'Institut Pasteur remercie les membres du Comité de programme ayant participé à l'élaboration et succès de cette manifestation :*

*Xavier Delsol – Avocat, Cabinet Delsol ; Charles Sellen – Chercheur en philanthropie et fondateur de SmartPhil ; Louis Hude – Notaire chez Michelez Notaires ; Béatrice de Durfort – Consultante ; Daniel Bruneau – Consultant spécialisé en fundraising et fondateur de France Générosités.*

# Séquence 1 : Les enjeux auxquels le développement de la philanthropie est confronté

---

## Audace et philanthropie : quelle place pour la prise de risque et les « angles morts » philanthropiques dans le contexte actuel ?

*Ont participé à cet échange :*

*Isabelle Verrecchia, déléguée générale de la Fondation Groupe M6*

*Charles Kloboukoff, fondateur et dirigeant de l'entreprise Léa Nature*

### **Ingrid LABUZAN**

Bonjour à tous, je suis ravie de partager cette journée exceptionnelle avec vous. Le programme ayant déjà été rappelé par Stewart COLE, je vous propose de nous engager dans sa première thématique, ambitieuse : l'audace. La philanthropie est-elle le lieu de toutes les audaces ? Il n'est pas question de se cantonner à une audace de posture. De ce fait, comment structurer cette audace ? Comment lui donner vie ? Comment gérer la prise de risque qui lui est associée ?

Pour nous éclairer sur ce sujet, nous accueillons d'abord Isabelle VERRECCHIA, déléguée générale de la Fondation Groupe M6. Bienvenue parmi nous. Cette thématique de l'audace, vous l'incarnez à travers cette fondation, qui œuvre pour la réinsertion des personnes ayant connu un parcours carcéral. Comment parvenez-vous à mobiliser une entreprise autour de ce thème, qui n'est pas forcément consensuel ? J'imagine en effet qu'il est plus facile de mobiliser en vue d'une campagne contre la faim dans le monde. Par ailleurs, cette thématique a été imposée véritablement par Nicolas de Tavernost, le dirigeant de M6.

### **Isabelle VERRECCHIA**

Bonjour à tous, je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui. Vous avez souligné un point important. Ce thème a été, non pas imposé, mais porté par Nicolas de Tavernost. Cette fondation existe depuis 15 ans désormais et œuvre pour un vrai sujet de société, dont il est en effet rarement question. Pour Nicolas de Tavernost, porter ce sujet tenait de l'évidence. Sur des sujets assez peu consensuels comme celui-ci, une impulsion forte de la direction est nécessaire afin de convaincre à tous les échelons. Il faut également une bonne dose de conviction et de pugnacité car le sujet peut être clivant et ne fait pas forcément l'unanimité.

D'abord, il est nécessaire de convaincre les collaborateurs. La congruence entre les messages portés sur cette thématique et les valeurs incarnées par l'entreprise nous a également beaucoup aidés. Cette sincérité de notre engagement s'est révélée au fil des ans et des actions entreprises.

### **Ingrid LABUZAN**

Choisir un tel sujet s'apparente tout de même à une prise de risque. Avez-vous conservé une certaine confidentialité dans votre action afin de pouvoir maîtriser celle-ci ?

**Isabelle VERRECCHIA**

Au départ, nous ne connaissons pas du tout cet univers. Nous avons dû apprendre afin d'acquérir une forme de légitimité. Notre partenaire au quotidien est l'administration pénitentiaire, qui par essence constitue un univers clos. Au début de notre action, les personnes qui la composent se sont posé beaucoup de questions : nous avons dû montrer patte blanche, d'autant plus que M6 est un groupe de médias. Néanmoins, l'administration pénitentiaire a appris à nous connaître avec le temps. Nous avons pu démontrer quelle était la teneur de nos intentions.

De plus, le groupe souhaitait non seulement porter des messages en faveur de la réinsertion mais aussi intégrer en son sein des personnes ayant fait de la prison. De ce fait, nous avons très peu communiqué à l'extérieur dans les premiers temps. Même aujourd'hui, ce n'est pas forcément l'objectif prioritaire, l'enjeu étant d'abord interne. Il fallait convaincre les managers d'intégrer des personnes ayant fait de la prison. Il nous fallait entendre les craintes et les peurs. Celles-ci sont légitimes : nous avons tous des représentations par rapport à un univers comme celui-ci, qui nous est parfaitement inconnu. Nous avons d'abord écouté les collaborateurs, puis nous les avons emmenés sur des actions qui peuvent paraître peu engageantes, comme entrer en prison par exemple.

**Ingrid LABUZAN**

Vous les avez familiarisés avec ce thème de manière progressive.

**Isabelle VERRECCHIA**

Tout à fait. Aujourd'hui, nous hébergeons également une association qui œuvre sur cette thématique et réalise des accompagnements individuels. Ainsi, des personnes ayant fait de la prison côtoient des collaborateurs de M6. La différence entre ces deux populations est assez visible, forcément. Au départ, certains collaborateurs s'inquiétaient de cette proximité. Désormais, ce principe est accepté, il est rentré dans la culture de l'entreprise. Concernant les nouveaux arrivants, nous expliquons dès le départ l'action de la fondation et posons comme principe la présence de ces anciens détenus qu'ils pourront croiser dans les couloirs.

**Ingrid LABUZAN**

Combien sont-ils, ces anciens détenus ?

**Isabelle VERRECCHIA**

Ceux qui travaillent au sein du groupe sont intégrés régulièrement selon des formats différents : découverte de l'entreprise, stages, alternances, mais aussi emplois. Les chiffres ne sont pas très importants car intégrer des personnes ayant des parcours de vie chaotiques prend du temps. En quinze ans, 15 ou 20 personnes doivent avoir été intégrées. L'association, quant à elle, suit environ une centaine de personnes par an.

**Ingrid LABUZAN**

Les collaborateurs de M6 sont pour beaucoup des journalistes qui doivent garder une forme de réserve et d'impartialité. Comment se déroule le rapport entre eux et l'action que vous entreprenez ?

**Isabelle VERRECCHIA**

Au départ, nous avons choisi de décorréliser complètement la fondation des antennes du groupe, les rapports d'une fondation avec un groupe de médias pouvant s'avérer compliqués. De plus, la présence de caméras peut biaiser les rapports humains : soit elles font fuir, soit elles attirent. Nous avons donc choisi de ne financer aucun projet audiovisuel autour de la prison, car ce n'était pas du tout le but. La séparation entre l'antenne et la fondation a donc été actée.

Cependant, lorsque des journalistes du groupe réalisent un sujet sur les dysfonctionnements de l'administration pénitentiaire, nous leur demandons de nous prévenir. Nous avons également une marraine de la fondation, Nathalie Renoux, qui présente les journaux de la fondation. Nous avons donc créé des liens.

Il est assez intéressant de voir comment les lignes ont bougé dans la rédaction concernant le milieu carcéral. Les évasions sont toujours traitées par les journalistes, bien sûr, mais ils vont également s'intéresser à d'autres sujets comme l'équimédiation en prison par exemple. Nous avons évolué : depuis quelques années, nous replaçons la fondation au cœur des métiers du groupe en créant davantage de passerelles afin d'amener les journalistes à découvrir eux aussi la prison autrement. Nous amenons les équipes à porter un autre regard sur la prison. Une personne sortant de prison a ainsi été intégrée en alternance au sein d'une équipe de journalistes.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez quinze ans d'expérience au sein de cette fondation. J'aimerais revenir au thème de cette première séquence avec cette question. La philanthropie est-elle le lieu de l'audace, et si oui, comment l'encourager ?

### **Isabelle VERRECCHIA**

Je n'ai plus forcément l'impression, aujourd'hui, que traiter ce sujet est particulièrement audacieux, même si, au départ, bien sûr, nous prenions un risque vis-à-vis des parties prenantes. Nous nous sommes même donné une mission de plaidoyer vis-à-vis du monde de l'entreprise afin d'inciter les autres entreprises à intégrer des personnes sortant de prison. Nous avons ainsi dépassé le stade des actions : nous nous exposons vis-à-vis d'autres entreprises en abordant ce sujet.

Par conséquent, je ne ressens plus beaucoup cette audace dans le choix du sujet, même si je sais qu'il n'est pas consensuel. Il faut surtout prendre fait et cause pour un sujet et l'assumer. Pour nous, mécènes, la prise de risque est moins liée au choix des sujets qu'au fait de porter et d'allier des pratiques qui n'amèneront pas forcément de résultats. Il faut également être très à l'écoute des besoins des porteurs de projet. Parfois, la prise de risque peut être liée à l'innovation.

De plus, il faut parfois avoir le courage de porter des projets sans beaucoup de bénéficiaires. Par exemple, travailler sur l'emploi nécessite de travailler sur de nombreux freins périphériques : la santé, le logement, les liens familiaux. Sur un projet comme celui-ci, il faut lever beaucoup de verrous. Au départ, lorsque je présentais des projets en conseil d'administration, le petit nombre de bénéficiaires interrogeait beaucoup au regard du budget associé. Désormais, la question est réglée, car chacun comprend que sur le terrain, ces projets courent sur le temps long. Ils ne concerneront donc qu'un petit nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, nous finançons les frais de fonctionnement : la fondation ne réalise pas seulement des investissements. Il s'agit également d'un sujet important pour les associations. Trouver un équilibre entre les financeurs et les financés est primordial. Les actions de terrains doivent aussi être rendues visibles. J'interrogerais donc plutôt la prise de risque par rapport à nos pratiques sur le terrain.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez soulevé beaucoup de points intéressants. Nous sommes aujourd'hui dans le monde de la preuve. Je viens plutôt du monde de la finance : dès qu'il est question d'engagement, d'impact, la preuve et les chiffres arrivent aussitôt. Nous en parlerons sans doute au cours de la journée. Vous avez également parlé de gouvernance. Or, nous allons continuer sur cette thématique, justement, avec un autre témoignage. Merci beaucoup, Isabelle VERRECCHIA.

Nous accueillons à présent Charles KLOBOUKOFF, fondateur de Léa Nature, une entreprise qui regroupe une quinzaine de marques de cosmétiques et de produits bio. Vous avez une certaine sensibilité aux causes environnementales. Néanmoins, c'est plutôt d'audace dont je voudrais vous parler. L'audace, vous avez cherché à l'incarner à travers des formes d'engagement qui posent des questions de gouvernance.

En effet, vous avez choisi d'utiliser toutes les possibilités juridiques à votre disposition afin de traduire votre engagement à travers l'action de votre entreprise. Brièvement, qu'avez-vous choisi de faire qui était perçu comme novateur ou qui n'était pas très consensuel ?

### **Charles KLOBOUKOFF**

Léa Nature est née avec l'idée de proposer des alternatives biologiques respectueuses de la nature et de la santé. Notre démarche a été à la fois holistique et empirique. Nous avons expérimenté un certain nombre de démarches, dont la mise en place d'un comité d'éthique en 2000, alors que l'entreprise ne comptait que 70 salariés. Ce comité pouvait proposer des censures et des initiatives ou mener des politiques de soutien à des causes comme la précarité par exemple.

En 2007, l'entreprise a adhéré au mouvement « 1 % For The Planet ». Ce mouvement vise à inciter les entreprises à s'imposer un impôt volontaire de 1 % sur une partie de leur activité ou sur la totalité de leur chiffre d'affaires en faveur de la philanthropie environnementale. Celle-ci constitue une petite part de la philanthropie globale en France, de l'ordre de 7 à 8 %, me semble-t-il. Un peu plus de mille entreprises font aujourd'hui partie de ce mouvement.

En 2011 a été créée la fondation Léa Nature Jardins Bio œuvrant en faveur du lien entre environnement et santé, à travers des thèmes comme la souveraineté alimentaire et l'impact environnemental de l'agriculture sur les territoires.

En 2019, le cadre de référence de l'entreprise dans lequel nous exerçons notre activité a été modifié, celle-ci prenant le statut d'entreprise à mission environnementale. Voilà quelques-unes des étapes qui ont jalonné nos explorations en termes d'engagement.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez donc saisi toutes les opportunités qui se présentaient à vous. La dernière en date nous intéresse particulièrement, à savoir votre volonté de transmettre votre entreprise. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous avez souhaité faire et quelles sont vos motivations ?

### **Charles KLOBOUKOFF**

Lorsque l'entreprise a fêté ses 20 ans, et moi mes 50 ans, je me suis posé des questions par rapport à l'avenir. Forcément, celle de la pérennité de l'entreprise s'est posée, concernant notamment son mode de transmission, et en particulier la place des enfants dans cette transmission. Nous avons cherché des modèles de référence afin de concilier économie et engagement. L'idée de créer une personne morale au-dessus de l'organisation à but lucratif nous est alors apparue séduisante.

Nous n'avons pas trouvé beaucoup de modèles en France. Pierre Fabre, qui n'avait pas d'enfant, avait obtenu le statut de fondation d'utilité publique afin de placer au-dessus de son conseil de surveillance. Les Chicorées Leroux avaient également expérimenté, via d'autres outils juridiques, une forme de pérennité du capital indépendante des personnes physiques. En Suisse, en Autriche, au Danemark, en Allemagne, il existe plusieurs modèles de fondation d'entreprise. Au départ, l'idée était plutôt d'assurer une forme de protectionnisme économique en assurant ces entreprises contre la prédation des multinationales en conservant l'emploi sur le territoire. Nous avons souhaité ajouter une portée philanthropique à ce système en faisant en sorte qu'une partie des dividendes remontant au fonds de

dotations bénéficie à des causes citoyennes variées, en dehors de la philanthropie environnementale. En effet, le mode de gouvernance associe des collaborateurs de l'entreprise.

**Ingrid LABUZAN**

Il me semble que vous avez quatre enfants.

**Charles KLOBOUKOFF**

Tout à fait. Emma, la troisième, est présente aujourd'hui. Elle dirige le fonds de dotation.

**Ingrid LABUZAN**

Comment avez-vous convaincu vos enfants d'adhérer à un tel projet ? Vous êtes obligé légalement d'obtenir leur accord : que ce serait-il passé si l'un d'entre eux avait refusé ?

**Charles KLOBOUKOFF**

En effet, en France, lorsque quelqu'un disparaît, une partie de son patrimoine revient automatiquement à ses enfants. En l'occurrence, comme j'ai quatre enfants, il revenait à chacun 18 % du patrimoine. Je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour renoncer à leur part de la réserve héréditaire concernant les biens professionnels. Ils ont accepté, ce qui m'a permis de transmettre la totalité du capital de la Holding CK Invest, qui détient la majeure partie de Léa Nature, au fonds de dotation à mon décès. La transmission commence de mon vivant, par tranches successives, via des donations.

**Ingrid LABUZAN**

Vous avez en effet fixé des objectifs et des dates à cet effet. Comment organisez-vous la gouvernance de la fondation et le management de votre entreprise ? En effet, une entreprise a des objectifs de croissance et des collaborateurs : ce n'est pas une fondation philanthropique. Quels liens existe-t-il entre ces deux entités ?

**Charles KLOBOUKOFF**

Nous étions un peu perdus au départ sur cette question. En interrogeant plusieurs acteurs comme le Cabinet Prophyl, spécialisé dans les liens entre philanthropie et économie, nous nous sommes rendu compte qu'il fallait « étanchéifier » chaque étage. Le fonds de dotation a vocation à mener une activité philanthropique, à détenir les titres majoritaires de l'entreprise et à être le dépositaire du pacte d'engagement. En tant qu'entreprise environnementale, nous souhaitons principalement réaliser du bio, du local, etc. Nous avons donc un certain nombre de cadres de références, composés d'interdits et d'incitations, dont le fonds de dotation est le dépositaire.

Le fonds de dotation dispose d'un conseil d'administration et d'un comité philanthropique. Ce dernier associe les collaborateurs puisque le fruit du travail des salariés permet de gagner de l'argent, à travers une commission composée de 15 salariés représentant les divers secteurs d'activité de l'entreprise.

La philanthropie ne peut pas s'intéresser à l'économie et l'économie ne peut pas s'intéresser à la philanthropie, le mélange étant suspect. De ce fait, nous allons créer un conseil de surveillance qui deviendra le bras armé du fonds de dotation. Ce conseil permettra de recruter les dirigeants, de contrôler l'application du pacte d'engagement et de veiller à la cohérence ainsi qu'à la performance de la stratégie de l'entreprise.

Ensuite, un directoire ou Comex gère l'entreprise, sachant que celle-ci est composée de PME. Nous avons également acquis la majorité d'un certain nombre d'entreprises dirigées par des gens qui souhaitaient se rallier à ce modèle. Ainsi, 24 entreprises ont rejoint le groupe. Elles ont été assemblées par secteur d'activité : cosmétiques, produits traiteurs, alimentation bio, etc.



**Ingrid LABUZAN**

Justement, comment vos collaborateurs réagissent-ils à cette volonté d'avoir une fondation ? Est-ce que cette décision suscite des craintes, par rapport à une éventuelle baisse de croissance par exemple ? Quelles idées reçues émergent ?

**Charles KLOBOUKOFF**

Les objectifs sont plutôt bien compris. Savoir qu'un objectif citoyen existe au-dessus du travail effectué au quotidien crée un sentiment d'appartenance. Néanmoins, certains se posent des questions sur la pérennité de l'entreprise, sur son avenir à long terme, sur les changements de gouvernance. Quelques personnes préféreraient sans doute avoir plus d'argent plutôt que de faire plus de philanthropie, ou du moins se posent la question, mais ce raisonnement est assez minoritaire. De manière générale, ce changement est bien reçu par les collaborateurs, même si le modèle est peu connu en France. Au sein de la communauté administrée par le cabinet Prophil, nous sommes une quinzaine d'entreprises, un chiffre bien loin des centaines d'entreprises qui adhèrent à ce modèle dans le nord de l'Europe.

**Ingrid LABUZAN**

Un représentant de ces entreprises du nord de l'Europe interviendra d'ailleurs aujourd'hui.

**Charles KLOBOUKOFF**

Ce modèle paraît néanmoins suspect. Intellectuellement, il n'est pas évident, pour un entrepreneur, de se déposséder de son entreprise. Il est également suspect d'associer philanthropie et économie, surtout en France. Par ailleurs, certaines entreprises comme Altice se servent du fonds de dotation à des fins fiscales. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'un don, ce système peut être vertueux. De belles entreprises sont engagées dans ce mouvement.

**Ingrid LABUZAN**

Quel serait votre conseil à ceux qui voudraient se lancer ?

**Charles KLOBOUKOFF**

Il faut d'abord savoir pourquoi chacun a souhaité créer son entreprise. S'agissait-il de pouvoir, de liberté, de réussite individuelle ? Derrière tout cela, nous aimerions bien que l'entreprise laisse une trace positive sur la société. Voilà ce qui a pris le dessus, plutôt que de laisser la responsabilité de porter l'entreprise aux enfants, ce qu'ils peuvent toujours faire sans en détenir le capital, en prenant des responsabilités importantes en son sein. Cette solution vaut mieux que la cession à une entreprise plus grande, plus riche, qui pourrait modifier les « gènes » de l'entreprise.

Par ailleurs, les rencontres et les expériences vécues avec ceux qui ont déjà expérimenté ces changements ont été déterminantes. Je me rappelle notamment une visite en Suisse auprès de la famille actionnaire de Victorinox, qui avait failli faire faillite suite aux attentats du 11 septembre et à l'interdiction des couteaux suisses dans les aéroports et dans les gares. Heureusement, des réserves avaient été accumulées.

Nous avons ainsi souhaité conserver l'essentiel des bénéficiaires dans l'entreprise afin de pouvoir passer les périodes économiques les plus dures. Aujourd'hui, le secteur du « bio » traverse une période difficile à cause de l'action des lobbies de l'agrochimie combinée à l'inflation. Nous ne sommes pas en difficulté mais nous sommes contents d'avoir mis de l'argent de côté. Nous sommes heureux que l'économie puisse servir une cause supérieure, quelle que soit celle que choisissent les entrepreneurs et les membres du comité philanthropique.

**Ingrid LABUZAN**

Nous allons justement nous intéresser, durant la prochaine séquence, aux effets de la conjoncture économique. Merci beaucoup.

## Crise économique et philanthropie

*Ont participé à cet échange :*

*Françoise Benhamou, présidente du Cercle des Économistes*

*Géraud de Ville de Goyet, directeur exécutif de Barking & Dagenham Giving*

### **Ingrid LABUZAN**

Nous allons à présent questionner le rapport entre crise économique et philanthropie. L'enjeu est double. D'une part, il faut continuer à mobiliser et à toucher des dons en période de crise. Nous voyons ce qui se déroule dans l'actualité, avec notamment le cri d'alarme lancé par les Restos du Cœur. Une vraie question de mobilisation se pose en ce moment. D'autre part, la crise économique doit être un moment d'aide à ceux qui souffrent. Comment faire pour les soutenir ?

Pour répondre à ce double enjeu, nous allons d'abord tenter de comprendre les effets des crises. Nous accueillons Françoise BENHAMOU, présidente du Cercle des Economistes. Il ne s'agit que de l'une de ses fonctions, puisqu'elle possède un long parcours dans la recherche et l'enseignement en économie. Bonjour et bienvenue.

### **Françoise BENHAMOU**

Bonjour et merci de m'avoir invitée.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez une position privilégiée pour observer sur le long terme les interactions entre les crises économiques et la philanthropie. Pour commencer, tournons-nous vers le passé. Les crises économiques reviennent de manière relativement cyclique au cours du temps. Avons-nous une idée de leurs conséquences sur le monde de la philanthropie ?

### **Françoise BENHAMOU**

Il m'est difficile de répondre à cette question. En effet, pendant longtemps, les économistes ne se sont pas intéressés à la philanthropie. Ce sujet était très marginal dans l'économie : il ne rentrait pas dans les modèles économiques historiques qui faisaient plutôt l'hypothèse d'un individu égoïste. Seuls quelques économistes se passionnaient pour le sujet.

Par ailleurs, beaucoup d'éléments interfèrent. Ainsi, une crise économique peut entraîner une nouvelle répartition des revenus. Celle-ci pourra avoir des effets sur la conjoncture économique.

Néanmoins, sur le long terme, la montée quasiment régulière de la philanthropie dans l'économie est frappante, quelle que soit la conjoncture. Une étude très intéressante a été menée aux États-Unis sur ce sujet par Jon Bergdoll et Patrick Rooney en 2020. Il s'agit de l'étude la plus complète en la matière. Elle étudie le rapport entre économie et philanthropie sur le long terme, entre 1980 et 2015. Cette période comprend des moments de conjoncture économique basse et des moments de conjoncture haute. Elle inclut également la crise des *subprimes* de 2008. Or, sur l'ensemble de la période, les dons aux États-Unis ont augmenté de 3,3 %. Certes, durant deux ans, en 2008 et en 2009, ces donations ont baissé de 7 et 8 % respectivement, mais ces baisses ont été compensées par un effet de rattrapage. Finalement, l'augmentation des dons se confirme.

Durant la période récente, les inquiétudes en France, avec notamment ce cri du cœur des Restos du Cœur et d'autres associations, sont dues au contexte inflationniste. En réalité, dès lors que ce cri d'alarme a été poussé, les dons ont afflué. Il s'agit d'une sorte de

« conjoncture du malheur » : les gens mettent l'accent sur une difficulté. Mais à l'inverse, une « conjoncture du bonheur » peut exister. Par exemple, l'annonce concernant la création d'un vaccin contre le cancer, qui vient d'être faite, pourrait créer chez les donateurs l'envie de donner plus encore, puisqu'elle confirme leur efficacité.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous parliez de l'accroissement constant des dons de 3,3 %. En revanche, quel a été l'accroissement global de la richesse aux États-Unis durant la même période ? Cet accroissement était-il proportionnel ou non ?

### **Françoise BENHAMOU**

Oui, bien sûr, même s'il existe un moment de léger recul de l'accroissement du PIB.

### **Ingrid LABUZAN**

La situation française actuelle est-elle différente de celle décrite par cette étude, qui concerne uniquement les États-Unis et qui s'arrête en 2020 ? Actuellement, nous faisons en effet face à une conjoncture de crises, sur le plan politique, économique, climatique et social.

### **Françoise BENHAMOU**

Vous avez raison, nous faisons face à une série de crises qui se cumulent. Par ailleurs, sur le plan économique, la situation est compliquée. Par exemple, l'inflation devrait reculer selon les prévisions des économistes. De plus, l'évolution des salaires suit celle de l'inflation. La crise économique est, d'une certaine manière, un peu moindre que ce à quoi nous pouvions nous attendre. Cependant, les économistes se sont tellement trompés qu'il faut se montrer extrêmement prudents. Cependant, la résilience des économies s'accompagne d'une forme de résilience des dons. Même si nous pouvons être confrontés à une forme de régression, les anticipations des ménages et des entreprises sont extrêmement importantes de ce point de vue.

Je suis frappée par l'évolution en France du rapport des entreprises à la philanthropie, qui est de plus en plus intégrée comme un élément constitutif de l'action des entreprises. La responsabilité sociale des entreprises est un thème qui rencontre de plus en plus d'échos. En préparant cette rencontre, je suis tombée sur une citation de Michel Pomey, le conseiller d'État à l'origine de la création des fondations en France. Dans les années 1970, il disait déjà que la philanthropie commençait à entrer dans la culture des entreprises. Aujourd'hui, cette dimension est tout de même relativement assumée.

### **Ingrid LABUZAN**

Justement, quels sont les critères ou les déterminants qui poussent les individus à faire des dons ? S'agit-il de la cause défendue par l'entreprise ? Les déterminants économiques jouent-ils un rôle particulier ?

### **Françoise BENHAMOU**

Lorsque les économistes se sont intéressés à cette question du don, ils sont partis de leur propre paradigme, celui d'un individu égoïste poursuivant ses propres intérêts, le cumul des intérêts de chacun menant au bien commun. Les économistes, en voulant intégrer le don dans ce paradigme, se sont dit que l'altruisme pouvait rentrer dans la fonction d'utilité, c'est-à-dire dans le but poursuivi par l'individu ou par l'entreprise. Au fond, l'altruisme est l'un des éléments qui motivent les individus à agir, y compris dans l'action économique. De ce fait, le premier élément que nous avons fait entrer dans le paradigme est l'altruisme pensé selon l'intérêt économique que l'individu trouve dans le fait de donner.

Ensuite, l'économie a dialogué avec d'autres sciences sociales. Beaucoup de travaux en économie comportementale et expérimentale ont vu le jour. Nous nous sommes alors rendu compte que les motivations individuelles au don étaient beaucoup plus larges. Serge-

Christophe Kolm, l'un des grands spécialistes de la philanthropie parmi les économistes, explique que la philanthropie fonctionne également à cause de l'« altruisme personnel éclairé » de chacun. Chaque individu pense qu'il pourrait avoir à bénéficier un jour lui aussi de ses actions philanthropiques. Cette idée joue beaucoup dans l'inquiétude des individus face aux difficultés économiques.

### **Ingrid LABUZAN**

En effet, on sait bien que le déclassement est une crainte en France. Par ailleurs, même si cette question sort un peu du champ économique, existe-t-il un lien entre don et régimes politiques ?

### **Françoise BENHAMOU**

Il n'existe pas d'études sur ce sujet. Néanmoins, le don a très souvent une dimension politique. Certaines fondations comme la fondation Soros par exemple ont œuvré afin que les pays à l'est du rideau de fer adoptent la démocratie. Des aides ont été données à des universités ou à des écoles afin qu'elles puissent œuvrer pour la démocratie. Il existe donc un lien entre le politique et le don. Je ne connais pas la part des dons dans les pays très éloignés de la démocratie. Spontanément, je serai tentée de dire qu'elle est plus faible, mais il faudrait vérifier.

### **Ingrid LABUZAN**

J'aimerais profiter de votre présence pour évoquer les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle. La technologie est l'une des composantes majeures de nos sociétés. Quels effets a-t-elle sur les dons, et notamment en temps de crise ?

### **Françoise BENHAMOU**

Les dons se transforment grâce à la technologie. Le micro-don s'est beaucoup développé grâce à internet. L'avantage fiscal ne joue plus aucun rôle à ce niveau. Désormais, à la caisse du supermarché, il vous est demandé si vous souhaitez arrondir le montant de vos achats à l'euro supérieur au profit d'une association. Toutes ces formes de dons sont aidées par la technologie numérique.

Celle-ci permet également, comme dans beaucoup d'autres industries, un meilleur appariement entre l'offreur et le demandeur, c'est-à-dire entre le donateur et l'organisme philanthropique. En même temps, la concurrence entre les différentes causes en est sans doute accentuée. Le financement participatif, par exemple, dépend de plateformes qui doivent proposer un modèle économique robuste, et sur lesquelles différentes offres se font concurrence.

### **Ingrid LABUZAN**

Il existe également un enjeu de communication et de savoir-faire : la technologie doit permettre une plus grande lisibilité de la philanthropie.

### **Françoise BENHAMOU**

La communication constitue le nerf de la philanthropie. Il ne s'agit pas de « racoler » mais d'aller expliquer son action. Pour avoir beaucoup travaillé sur ces sujets, il me paraît extrêmement important d'arriver à distiller du temps long dans le rapport entre celui qui donne et la cause à laquelle il donne. Or, cette dimension entre en contradiction avec le fonctionnement de notre société, qui repose beaucoup sur les temps courts et sur les émotions collectives. Celles-ci sont très fortes : il ne faut pas les mépriser, mais elles sont parfois dangereuses.

De ce fait, installer une forme de fidélité entre le donateur et l'organisme est essentiel : ce lien permet à l'organisme de générer de la trésorerie et de hiérarchiser les différentes actions. Lors d'un tsunami, voilà quelques années, le président de Médecins du Monde avait

mis en garde contre le surfléchage des dons, afin qu'ils puissent être disponibles pour d'autres causes. De même, lors de l'incendie de Notre-Dame, j'avais tout de suite pensé aux autres cathédrales qui ont besoin d'être rénovées : une partie de l'argent collectée suite à l'incendie pouvait en effet être affectée à d'autres chantiers. La question du temps me semble donc fondamentale.

### **Ingrid LABUZAN**

Merci beaucoup pour cet éclairage passionnant.

Je vous propose d'étudier à présent la relation entre crise et philanthropie sous l'angle de l'impact que peut avoir la philanthropie sur la population. Pour ce faire, nous accueillons Géraud DE VILLE DE GOYET.

Bienvenue à vous. Vous êtes le directeur exécutif de *Barking & Dagenham Giving*, une structure qui tient son nom du *Borough* anglais du même nom. Il s'agit d'un quartier de Londres dont la population est durement touchée par la crise. Votre association vise à la soutenir : son action est donc intimement liée au contexte de crise économique.

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Je vous remercie de me recevoir. Barking et Dagenham est une commune de l'est de Londres et un ancien berceau industriel ayant gardé d'importantes traces de cette histoire. Il s'agit de la cinquième commune la plus défavorisée d'Angleterre. Les enjeux sont donc majeurs. Notre organisation est une structure de soutien au secteur associatif. Nous jouons un rôle d'intermédiaire entre les grands donateurs et les organisations de terrain, ainsi qu'avec les entreprises sociales et locales.

La commune essaie de répondre actuellement à plusieurs grands défis. D'abord, le chômage est bien plus élevé à Barking et Dagenham que dans le reste de Londres. Dans les années 1950, le constructeur Ford y était établi. Il a employé jusqu'à 45 000 personnes. Tout le monde, dès la sortie de l'école, pouvait donc travailler chez Ford pour un bon salaire. Par ailleurs, la commune comptait le plus grand ensemble de logements sociaux d'Europe. Cependant, Ford, dans les années 1990, a très fortement réduit ses activités dans la commune. Aujourd'hui, Barking et Dagenham connaît un taux de violences intrafamiliales très élevé. L'obésité et la criminalité y sont également très présentes.

Par ailleurs, la commune est confrontée à une pression démographique depuis les Jeux Olympiques de Londres. Les activités de développement à Londres ont été décentrées, attirant beaucoup de gens dans les communes les plus pauvres.

Cette situation se traduit également par une perte de sens et de l'engagement citoyen. Barking et Dagenham est l'une des cinq communes de Londres à avoir voté pour le Brexit. En 2006, des représentants de l'extrême droite ont été élus au conseil communal. Le tissu social et associatif est en outre plus faible et moins riche que dans le reste de Londres. Les besoins sont donc très importants, alors que la capacité pour y répondre est moins importante qu'ailleurs.

Cependant, la commune connaît de très forts investissements stimulés par la grande faiblesse des taux d'intérêt. 1,5 milliard de livres ont été investis par la commune, ce qui pose un défi d'équité. Cet argent doit financer la construction de 60 000 nouveaux logements, de studios de cinéma, etc. Néanmoins, ces infrastructures bénéficieront-elles à la population locale ?

### **Ingrid LABUZAN**

Françoise BENHAMOU aurait sans doute beaucoup eu à dire sur les effets d'interaction entre crises, obésité et santé publique, le sujet étant passionnant. Je souhaiterais quant à moi revenir sur votre action. Vous agissez à la fois de manière assez classique, en distribuant des subsides, mais aussi en réalisant des investissements. Pourquoi avoir fait ce choix ? Concrètement, comment vous organisez-vous ?

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Notre philosophie repose sur la création d'un véritable engagement citoyen. Nous souhaitons expérimenter des formes de démocratie délibérative. Notre fondation date de 2020. Depuis, nous avons testé un certain nombre d'approches participatives visant à distribuer des fonds afin de donner le pouvoir de décision concernant leur affectation aux personnes elles-mêmes affectées par les décisions. En l'occurrence, il s'agit des personnes vivant dans la localité.

Nous avons testé plusieurs itérations de ces méthodes. Celles-ci se sont révélées plus rapides pour acheminer l'argent, mais aussi plus efficaces et plus équitables. Nous nous sommes également rendu compte que la partie « dons » ne représente qu'une part très minime du capital en circulation : environ 5 % en général. La part distribuée de manière participative, plus encore, ne représente qu'une infime fraction du capital en circulation.

Nous étions intéressés par la possibilité d'expérimenter et de pousser cette logique en rapprochant le plus possible les activités de distribution avec les activités d'investissement.

Ainsi, en 2020, nous avons créé un fonds d'investissement capitalisé à hauteur de 1,5 million de livres via une taxe sur le développement immobilier de la commune. Cette taxe tombe bien, puisque 60 000 logements doivent être construits. Nous avons travaillé à partir de nos principes participatifs, en partenariat avec un groupe de citoyens durant un an. Nous avons également fait venir des experts et développé la première politique d'investissement participative du Royaume-Uni.

Cette politique est résolument axée sur l'impact. Il ne sera jamais question d'investir pour creuser des puits de pétrole dans l'Arctique. Tous nos investissements prennent ces impacts en compte et réconcilient les activités d'investissement et de distribution.

Ensuite, nous avons dû séparer investissements directs et indirects, mais aussi composer avec le cadre légal notamment concernant la manière dont les conseils d'administration peuvent réaliser des investissements. Concernant les investissements indirects, nous avons investi dans un fonds spécialisé dans *l'impact investing*, dans un fonds d'énergies solaires ainsi que dans un fonds d'entreprises fondées par des personnes issues de minorités. Concernant les investissements directs, nous avons lancé un fonds, toujours en cours de développement, qui investit dans les entreprises locales de la commune. Un fonds est également prévu pour investir dans l'immobilier afin de créer des espaces de rassemblement.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez évoqué les prises de décision participatives. Comment embarque-t-on une population confrontée à des difficultés économiques quotidiennes dans un tel projet ? Comment trouver le temps disponible et l'intérêt pour ces activités ? D'autre part, vous évoquiez l'aspect financier. Comment expliquez-vous à ces populations le principe des fonds ?

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Je travaille depuis une dizaine d'années avec des communautés locales, souvent défavorisées. J'ai travaillé notamment en Amérique du Sud et en Europe. Or, il existe une vraie demande de participation, y compris à des niveaux de richesse peu élevés. Nous avons tendance à penser que l'implication dans le volontariat intervient à un âge avancé, pour des personnes ayant mis les problèmes économiques derrière elles. Néanmoins, je ne crois pas que ce soit le cas. Je pense notamment à la *Iron Foundation* et au *Boston Ujima Fund*, qui constituent des exemples très intéressants à ce titre, car ils visent à réinventer la philanthropie en mettant les bénéficiaires au cœur du processus décisionnel.

L'enjeu consiste à mettre en place un processus qui ait du sens, c'est-à-dire sincère, inclusif et non-extractif.

La sincérité demande d'être à l'écoute des besoins, sans venir avec un plan préconçu. Il faut savoir accélérer, freiner et se remettre en question.

L'inclusion vise à soutenir le parcours d'apprentissage de tous les participants, en faisant venir des experts par exemple lorsque c'est nécessaire. Lorsque nous travaillons avec des mères de famille qui cumulent deux emplois car elles élèvent seules leurs enfants, il faut travailler à partir de leurs disponibilités et non à partir des nôtres.

Le côté non extractif se matérialise par le fait de payer les participants. Cette décision peut interroger et paraître contraire aux principes de l'action civique. Je pense au contraire qu'elle permet aux personnes ayant peu de moyens de prendre plus facilement part au processus.

Par ailleurs, le feedback et la communication sont très importants. Il est très dur pour les participants de ne pas pouvoir entendre ce qui a été fait de leurs décisions et de leur travail. Il faut impérativement revenir vers eux. Quelle était votre deuxième question ?

### **Ingrid LABUZAN**

Elle concernait le travail de pédagogie que vous accomplissez vis-à-vis des aspects financiers.

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Nous avons travaillé avec des experts afin de vulgariser un certain nombre de concepts. Nous avons utilisé plusieurs modèles afin notamment de réaliser des représentations visuelles très évocatrices des risques et de l'impact sur les liquidités des investissements. Ce modèle permet notamment de tracer des toiles d'araignée et de faire des comparaisons entre différents types d'investissements.

Finalement, l'*impact investing* est un petit monde. Une fois que les bons experts ont été interrogés, les mêmes exemples vertueux reviennent sans cesse. Ils sont imparfaits mais cherchent tous à changer le système.

### **Ingrid LABUZAN**

J'aimerais vous poser une question de prospective. Imaginons que la crise financière s'aggrave et se traduise par un effondrement du système qui mettrait en péril le fonctionnement des associations ainsi que les placements financiers. Ce scénario vous inquiète-t-il ? L'anticipez-vous ?

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Ce scénario inquiète sans doute beaucoup de monde. J'observe que, là où les services publics reculent comme en Angleterre, la philanthropie augmente. Les personnes qui dépendent des services publics dépendent de plus en plus de la philanthropie. Nous avons par exemple financé une plateforme permettant d'optimiser la distribution de denrées alimentaires entre banques alimentaires. Ses créateurs nous ont expliqué que beaucoup de dons ont été faits durant la crise du Covid. Néanmoins, ces derniers se sont fortement réduits juste après, au début de la guerre en Ukraine, alors que les besoins alimentaires étaient au plus haut.

Cette situation peut être extrapolée et me semble vraiment inquiétante. Je n'ai pas de solution globale, mais nous prônons un rapprochement entre nos activités d'investissement et de redistribution. Plusieurs trusts et fondations examinent cette solution au Royaume-Uni. Des signes positifs se font sentir. Ainsi, *Lankelly Chase Foundation*, une fondation privée ayant un capital de 150 millions d'euros, a annoncé qu'elle allait distribuer l'ensemble de son capital dans les cinq années à venir. Cette décision a suscité un fort débat dans le milieu de la philanthropie, certaines personnes la critiquant très fortement. La fondation a justifié son choix en expliquant qu'elle faisait partie du problème.



Par ailleurs, un arrêt de la Haute Cour a changé la jurisprudence en permettant aux fonds d'investissement d'investir en fonction de leurs valeurs, et non en fonction des retours sur investissements comme c'était le cas depuis 30 ans.

Ces exemples de changements sont intéressants et vont dans la bonne direction. Ils permettent d'adopter une approche plus cohérente de la philanthropie.

**Ingrid LABUZAN**

Il est toujours intéressant d'avoir des exemples venant de l'étranger. Un grand merci pour votre témoignage.

## IA & philanthropie : comment l'IA apporte-t-elle de nouvelles pratiques dans le secteur philanthropique ?

Ont participé à cet échange :

*Catherine Miller, directrice de l'European AI & Society Fund*

*Frédéric Bardeau, consultant et entrepreneur social, co-fondateur du projet Simplon.co, « fabrique solidaire » de programmeurs informatiques*

### **Ingrid LABUZAN**

Nous allons nous intéresser à présent à cette fameuse intelligence artificielle que nous avons déjà évoquée plus tôt. Pour en parler, nous accueillons la britannique Catherine Miller, qui s'exprimera en anglais.

Catherine, vous êtes directrice de l'*European AI & Society Fund*, un fonds soutenant un écosystème d'organisations de la société civile dont l'objectif est d'influer sur les politiques publiques qui se structurent en ce moment autour de l'intelligence artificielle. Ce fonds cherche à mobiliser le monde philanthropique autour de cette thématique, les politiques publiques étant en cours de conception.

First, I would like to ask you a broad question. Why do we need to talk about IA during a meeting about philanthropy? What does these topics have to do one with another?

### **Catherine MILLER**

I am sorry that, unlike the president of the Institut Pasteur, I cannot speak French, but I have been able to understand the conversations. All the topics that we already discussed this morning and the problems that philanthropy often tries to address, whether it is health, education, or climate change, are impacted by technology, and especially by IA, for better or for worse.

When someone works on these issues in a philanthropic way, he is working on artificial intelligence, whether he knows it or not. We cannot address any of these questions without recognizing that technology acts as a power that shapes them, just as we recognize that politics or the economy do play a role in the same manner.

However, artificial intelligence does have an additional impact on philanthropy. We are observing a huge shift in power: digital technologies in general and artificial intelligence in particular are controlled by a tiny number of very huge companies. It shifts the place where power lies in our society. Philanthropy has always stepped in when there is an unbalanced control of power, in the name of public interest.

Moreover, philanthropy itself is reshaped by technology. Google's foundation, Google.org, receives 1 % of Google's profit, that is 300 million dollars each year. Although the foundation is in theory separated from the company, it is aligned with its worldview and pursues similar objectives. Alongside, effective altruism has emerged as a very popular type of philanthropy in the Silicon Valley. There, large numbers of wealthy tech entrepreneurs are putting vast amounts of money into that kind of philanthropy that pursues their own worldview.

### **Ingrid LABUZAN**

You said that IA can have a positive or a negative impact on philanthropic causes. Could you give some examples of these positive and negative impacts? Especially in terms of negative impacts, do you consider IA a threat?

**Catherine MILLER**

Like I said, technology has become incredibly powerful and is reshaping our society in a way that is currently unaccountable. Putting technology into a society that already experiences racial discrimination amplifies social challenges. For instance, policing technologies are over-targeting Black populations. Artificial intelligence in welfare systems associates migrant families to a risk of fraud more than white European families. These examples are currently happening in the Netherlands.

These technologies amplify and exacerbate existing social challenges. Artificial intelligence used in employment, for instance, is excluding women from certain professions. Austria experienced an issue where its job centers were only offering women part-time jobs, because it is drawing from the problems that take place in our society. Artificial intelligence replicates these problems. The machine thinks that women only want low-paid part-time works, because they are mostly doing these activities now.

When artificial intelligence takes place in a society that suffers from economic injustices, algorithms make the life of poorly paid workers more precarious and limit their opportunities for career advancements, because they are working without any space to build additional skills. Artificial intelligence is using the data on society that we have now at our disposal, it replicates our problems.

**Ingrid LABUZAN**

As you said, the players at stakes are huge, as well as the amount of money involved. So, how can we counter these impacts? Is it the role of philanthropy to do so?

**Catherine MILLER**

It is the right moment to make substantial changes and it is the role of philanthropy to step in because no one else can. In the European Union, regulation is being developed which has potential to shape the development of artificial intelligence. That regulation is called the Artificial Intelligence Act and even though this ambitious legislation is not perfect, it would limit the use of that technology. For example, it would prohibit the use of social scoring technologies that China already uses as well as the use of predictive policing technology and live facial recognition. However, France is quite unhappy about that idea because of the 2024 Olympic Games.

We should remember that big tech companies are spending 130 million euros each year in lobbying in Brussels to thwart the adoption of this kind of regulations. At the same time, I am spending 2 million euros each year to support 30 organizations help it being adopted. There is a large gap between the amounts of money spent on both sides. However, we have already achieved astonishing progress. The Artificial Intelligence Act already includes greater protections thanks to the work of these organizations. The important moment takes place now, as the law is being written. We should make sure that it is thought and implemented as well as possible, but also that it makes people accountable for the use of these technologies.

**Ingrid LABUZAN**

There is also huge gap between American and European positions on artificial intelligence. Does it bother you and what kind of threats may it cause?

**Catherine MILLER**

The United States have obvious economic interests in artificial intelligence because all these companies are American. While Europeans are very advanced in terms of legislation, in the United States, decisions are taken after meetings with big tech companies that advocate for themselves. Therefore, it seems unlikely that any significant change would come from the United States, even though California has adopted a data protection law that is very similar to the European one. It also adds a protection for children online that follows

the model of a bill passed in the United Kingdom. If the European regulation attempt fails, the opportunity will be gone. No one will ever want to try regulating these technologies in any jurisdiction. Therefore, Europe is facing a huge responsibility in setting a global standard that clearly states that democracy can regulate technology.

### **Ingrid LABUZAN**

Thank you very much for this presentation that sounded like a wake-up call.

Nous comprenons bien tout l'enjeu sociétal que représente l'intelligence artificielle et en avons examiné les dangers. Néanmoins, celle-ci peut-elle présenter des atouts ?

Pour aborder cet aspect, j'invite Frédéric BARDEAU à me rejoindre. Il est entrepreneur social et a notamment cofondé le projet Simplon. Son objectif est de former les chômeurs au monde du numérique.

Vous avez longtemps travaillé dans le monde de la philanthropie et vous continuez d'accompagner des fondations et des ONG dans l'utilisation de cette technologie. En effet, puisqu'elle existe, autant essayer de s'en servir à bon escient. Vous avez écouté avec attention ce qu'a dit Catherine Miller : il y a de quoi être effrayé, c'est certain. Etes-vous effrayé vous aussi parce que est affirmé au sujet de l'intelligence artificielle ?

### **Frédéric BARDEAU**

En effet, des progrès ont été récemment réalisés, dans le domaine de l'IA générative notamment. Je suis heureux que Catherine MILLER ait mentionné l'altruisme efficace et cette philanthropie très particulière de la Silicon Valley. Effectivement certains aspects de cette technologie peuvent faire peur. Néanmoins, la peur est toujours mauvaise conseillère et n'évite pas le danger.

Nous sommes très loin aujourd'hui des fantasmes d'extinction de l'humanité liés à une intelligence artificielle générale ou à une super intelligence. Ce fantasme comporte une dimension marketing sur laquelle les Deep Tech jouent pour attirer l'attention sur elles. Ce stratagème nous détourne des vrais problèmes qui se situent ici et maintenant.

### **Ingrid LABUZAN**

Notre objectif est justement de croiser plusieurs regards et points de vue sur le sujet. Nous avons beaucoup évoqué les problèmes potentiels et les biais embarqués dans l'intelligence artificielle, avec des exemples très concrets. Néanmoins, quels sont les impacts positifs de l'intelligence artificielle ? Des exemples positifs peuvent-ils également être cités ?

### **Frédéric BARDEAU**

Il en existe beaucoup. Néanmoins, les analogies sont parfois difficiles. Dans le monde de la Tech, certains voient l'intelligence artificielle de la même manière que l'électricité ou la machine à vapeur, c'est-à-dire comme une *general purpose technology*, une technologie à usage général. En effet, l'intelligence artificielle ne sert pas à accomplir une seule tâche mais possède des usages multiples. D'autres, au contraire, comparent l'intelligence artificielle au clonage humain ou au nucléaire. Je suis plutôt partisan de la première de ces deux approches.

L'intelligence artificielle existe depuis les années 1940. Beaucoup d'institutions philanthropiques utilisent déjà des intelligences artificielles, notamment des IA prédictives. De plus, les smartphones contiennent tous des IA, de même que les réseaux sociaux. Comme il s'agit d'une technologie à usage général, son premier impact concerne l'augmentation de la productivité. S'il existe une possibilité que les IA prédictives et génératives permettent aux gens d'effectuer leur travail plus rapidement, pourquoi ne pas s'en saisir ? Nous en parlions justement avec l'un des participants, qui utilisait l'IA pour accéder à des reportings par exemple. L'IA peut déjà permettre aux organisations

philanthropiques de travailler plus vite et mieux. Cette première dimension est souvent oubliée.

Ensuite, l'IA produit un effet déterminant sur les bénéficiaires ou sur les causes. Cet effet est positif.

**Ingrid LABUZAN**

Avez-vous des exemples, justement ?

**Frédéric BARDEAU**

Il en existe énormément. La résolution du problème de pliage des protéines a été réalisée grâce à l'intelligence artificielle. Certains *large language models* ont également été utilisés dans des cas de *Disaster Relief*. En effet, ces modèles conversationnels maîtrisent plusieurs langues, même si les langues minoritaires sont moins bien traitées. De ce fait, ils vont dans le sens d'une meilleure accessibilité à l'information.

De même, il vaut mieux aller sur un service Chat GPT de service-public.fr plutôt que sur le site lui-même. L'inaccessibilité des sites gouvernementaux et leurs problèmes d'interfaces disparaissent en effet lors d'une conversation avec un bot. La démocratisation de l'accès au savoir et à l'information permise par l'intelligence artificielle change ainsi la donne pour des gens jusqu'ici mis à distance. Ce raisonnement est valable dans des situations d'urgence comme dans la vie quotidienne.

Il a été question précédemment du cas d'un réfugié mis à distance par une intelligence artificielle. Néanmoins, un réfugié peut désormais utiliser une IA conversationnelle pour obtenir des informations dans sa langue et ainsi obtenir plus facilement des papiers. Cette capacité de communication était inimaginable jusqu'ici. Désormais, elle est à portée de main et ne coûte quasiment rien.

De nombreux *think tank* et ONG utilisent déjà les IA. Les Nations unies ont développé une *roadmap* sur l'IA. Ce n'est pas une technologie d'apprentis sorciers, mais une technologie générale qui a presque 60 ans d'existence pour certains algorithmes.

**Ingrid LABUZAN**

Vous avez cité tout à l'heure votre discussion avec un participant concernant son utilisation de l'IA dans le cadre philanthropique. Justement, comment pouvons-nous nous servir de l'IA au quotidien dans une association ou dans une fondation ? Est-il possible de trouver des relais pour se faire accompagner et aider, puisqu'il n'est pas forcément si simple de se saisir de cette technologie ?

**Frédéric BARDEAU**

Vous venez de poser la question centrale. En effet, nous sommes confrontés à des réactions très contrastées. D'une part, le techno-solutionnisme estime que l'IA peut résoudre tous les problèmes du monde. Or, il faut se méfier comme de la peste de ces discours marketing tenus notamment par les Big Tech. D'autre part, le discours dystopique, basé sur le principe de précaution, considère que l'intelligence artificielle détruira toute la société. Il doit aussi faire figure de repoussoir.

En réalité, les IA prédictives existant depuis des années, ce sont surtout les IA génératives qui défraient la chronique. Il s'agit de modèles de langage. Toutes les tâches et tous les métiers liés au langage en sortiront donc révolutionnés. Tous les métiers de « créations de contenus », dans le journalisme et les médias notamment, seront transformés.

**Ingrid LABUZAN**

Voulez-vous dire que l'intelligence artificielle pourrait me remplacer par exemple ?

**Frédéric BARDEAU**

Non, justement, votre métier sera augmenté par ce genre de technologie. Prenons le cas des développeurs. Je m'occupe de Simplon. Or, j'ai commencé à m'intéresser aux IA génératives parce que j'ai très peur que les jeunes développeurs soient remplacés par des intelligences artificielles capables de coder. Néanmoins, en creusant les tenants et aboutissants de l'intelligence artificielle, je pense que cette perspective ne deviendra jamais réalité.

De la même manière, la machine à vapeur a généré une hécatombe de chevaux car ces derniers n'étaient plus nécessaires au transport. Néanmoins, cette technologie a augmenté le niveau général de vie. Elle a permis d'augmenter la productivité et de créer d'autres activités.

Pour une organisation philanthropique, toutes les activités basées sur du contenu peuvent être augmentées grâce à des IA conversationnelles. C'est le cas d'activités comme la gestion des réseaux sociaux, le marketing, la rédaction des rapports annuels ou encore les interactions avec des donateurs ou les bénévoles. Toute organisation philanthropique possède également une dimension numérique. Or, les cycles de développement actuels sont accélérés par la présence d'IA qui aident les développeurs à détecter les bugs et améliorent le code.

**Ingrid LABUZAN**

Quelle est la porte d'entrée pour accéder à cette dimension positive de l'IA ? Comment une petite structure, un petit *fundraiser* par exemple, peut-il se faire aider par l'intelligence artificielle ?

**Frédéric BARDEAU**

Je pense qu'il faut s'écarter des deux modèles repoussoirs que j'ai déjà cités. Il ne faut pas faire confiance aux Big Techs ni aux Cassandre qui projettent une vision très pessimiste de l'intelligence artificielle, perçue comme une menace existentielle. Je renvoie ces deux visions dos à dos.

Au contraire, il faut « mettre les mains dans le cambouis » et apprendre à se servir de l'outil. Par exemple, qui, dans cette salle, a sérieusement pris le temps de faire du Computer Engineering ou d'interroger ChatGPT ? Qui a utilisé d'autres intelligence artificielle que celle-ci ? Il faut absolument s'acculturer et se sensibiliser aux IA génératives. En effet, le numérique n'est pas un domaine réservé aux experts. Je travaille depuis 25 ans dans cet esprit. Or, j'ai été confronté aux mêmes visions concernant les réseaux sociaux ou les sites web lors de leur lancement. Aujourd'hui, tout le monde possède un compte sur Instagram ou sur Facebook. La situation se reproduira à l'identique pour les IA génératives.

**Ingrid LABUZAN**

Nous avons évoqué tout à l'heure le problème des biais embarqués. Il n'est pas non plus possible de repousser d'un revers de la main les inquiétudes soulevées par cette technologie. Existe-t-il des moyens d'assurer une pratique éthique de l'IA ?

**Frédéric BARDEAU**

Tout à fait. Les entrepreneurs de la Silicon Valley ainsi que les promoteurs de l'*open philanthropy* et de l'*effective altruism* ont beaucoup investi dans l'IA Safety. Ils sont les premiers à considérer qu'il faut investir sur des sujets comme l'alignement ou l'éthique.

Par ailleurs, à chaque fois qu'il est question de biais avec l'intelligence artificielle, je suis gêné. En effet, comme l'a dit Catherine MILLER, l'intelligence artificielle apporte un regard conservateur qui reprend nos biais et les démultiplie. Néanmoins, il est beaucoup plus facile de débiaiser une IA que de débiaiser un humain. Par exemple, il est possible de créer des algorithmes pour détecter ces biais, pour remodeler les données, etc.

A l'inverse, les biais humains sont très difficiles à modifier. Les êtres humains sont remplis de biais, ce qui ne semble gêner personne. Si, demain, les voitures étaient toutes conduites par des intelligences artificielles, toute la population crierait au scandale. Cependant, la conduite humaine crée elle-même une mortalité routière très importante, à cause de l'alcoolisme par exemple. Les biais sont donc présents partout.

Par ailleurs, il n'est pas forcément évident de débiaiser des IA. En effet, en essayant de décorréler par exemple la question du genre de celle du tri des CV par l'IA, il devient impossible de contrer le biais préexistant et de promouvoir des *affirmative actions*.

En tout cas, il faut travailler sur ces questions-là. Nous souhaiterions que les IA ne soient pas comme nous. Je trouve cette réaction attendrissante : chacun trouve scandaleux qu'une intelligence artificielle soit raciste alors que des propos racistes tenus par des êtres humains choquent parfois moins. Il existe une sorte d'indulgence à l'égard des comportements humains, une sorte de spécisme, au détriment de la machine qui doit être parfaite.

Nous devons en fait préparer un monde qui combine le meilleur de l'IA et les dimensions les moins problématiques de l'être humain. Cependant, il ne sert à rien de crier au loup. Je suis très fier du cadre de régulation créé en Europe. Celui-ci est exporté aux États-Unis. Même la Chine s'inspire de certains aspects du RGPD. Néanmoins, la seule régulation empêchera tout développement, laissant l'initiative aux entreprises américaines.

La France compte un socle scientifique intéressant ainsi que des start-ups et des ONG qui travaillent sur cette question. Il ne sert donc à rien d'avoir peur, cette attitude risquant plutôt de nous faire faire des bêtises.

**Ingrid LABUZAN**

Un grand merci pour la manière passionnée dont vous abordez ce sujet.

## Questions-réponses

### **Ingrid LABUZAN**

J'invite à présent tous les participants à répondre aux questions de la salle.

#### **De la salle**

Monsieur DE VILLE DE GOYET, j'aimerais vous poser une question sur les investissements dont vous avez parlé tout à l'heure. Partagez-vous ce modèle avec des fonds et des fondations de pays étrangers, en Europe par exemple ? Des rencontres ont-elles eu lieu pour avancer sur ce sujet ?

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Nous essayons d'échanger un maximum avec les fondations et les trusts les plus progressistes dans ce domaine-là. Néanmoins, pour l'instant nous n'avons pas encore beaucoup de contacts au niveau européen.

#### **De la salle**

J'aimerais savoir si les initiatives que vous avez prises sont présentes dans d'autres pays ou dans d'autres endroits en Angleterre.

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

En Angleterre, un certain nombre de fondations et en particulier de *community foundations* explorent les manières de réaliser des distributions de fonds plus participatives. Au niveau de l'investissement, nous sommes encore peu nombreux à explorer cet aspect. Néanmoins, des exemples de distribution participative très intéressants existent à Liverpool notamment. Je sais qu'au niveau du *participatory fund making*, il existe un réseau international dont les membres sont présents un peu partout, notamment aux États-Unis mais aussi en France. Le réseau s'appelle *Participatory Fund Making Community of practice*.

#### **De la salle**

Ma question est destinée à Madame BENHAMOU. Je travaille depuis longtemps sur la philanthropie. Or, j'ai peu entendu les économistes travailler sur cette question. Quelques personnes, comme Julia Cagé et Thomas Piketty par exemple, sont très opposés à la philanthropie. Quels sont les économistes, en France, qui travaillent véritablement sur la philanthropie ?

### **Françoise BENHAMOU**

Personnellement, au départ, j'étais spécialiste de la culture. Or, le mécénat est très important dans le monde culturel. Mon intérêt pour le sujet est parti de là. Quelques économistes comme Gabrielle Fack par exemple, travaillent sur ce sujet. Néanmoins, ce sujet a toujours été considéré comme un phénomène marginal, un point aveugle.

#### **De la salle**

La philanthropie a-t-elle été examinée par les économistes au regard des dispositifs juridiques et fiscaux ? Le côté juridique me préoccupe particulièrement.

### **Françoise BENHAMOU**

Les économistes se sont plutôt intéressés à la philanthropie sous l'angle fiscal. En effet, nous pouvons mesurer l'effet de la fiscalité sur les comportements. Quelques travaux



intéressants existent sur ce sujet, notamment de Camille Landais. Ils mesurent l'importance de la sensibilité de la philanthropie à la fiscalité. Ces travaux ont surtout été menés aux États-Unis, où la relation à l'argent est plus décomplexée qu'en France et la philanthropie très installée.

### **De la salle**

En effet, ce ne sont pas du tout les mêmes systèmes. Je suis l'ancien directeur général de la Fondation de France. Nous appelons de nos vœux le développement d'une culture économique de la philanthropie qui lui donnerait une plus grande crédibilité. En effet, les économistes exercent une grande influence en ce sens aujourd'hui.

### **Françoise BENHAMOU**

La philanthropie est aujourd'hui rentrée dans l'agenda des économistes. En effet, la science économique s'est questionnée sur elle-même, elle s'est mise à dialoguer avec d'autres sciences sociales. Certains économistes comme Julia Cagé et Thomas Piketty ont bel et bien travaillé sur la philanthropie. Ils pensent que celle-ci est discutable. Néanmoins, Julia Cagé, dans certains travaux sur les médias et la presse, ne défend pas que la philanthropie soit nécessairement un mal. De manière générale, les réflexions des économistes sont amenées à se développer davantage.

### **De la salle**

Bonjour, j'aurais une question pour Monsieur KLOBOUKOFF au sujet de la réserve héréditaire. Tout d'abord, merci pour le geste que vous faites. Dans certains cas, les enfants sont mineurs, ce qui bloque la situation en France et empêche les entrepreneurs de créer des fondations. Pensez-vous qu'il est possible ou souhaitable que les entrepreneurs philanthropes questionnent ce modèle français de la réserve héréditaire ?

### **Charles KLOBOUKOFF**

Il s'agit d'une question sociétale renvoyant à l'histoire, au droit historique, à la monarchie constitutionnelle et à des formes d'héritage automatique n'allant pas forcément dans le sens du partage, même si le fisc, lui, prélève sa part. Il m'est difficile d'avoir une position sur ce sujet. Il a paru assez naturel à mes enfants de ne pas être forcément nantis professionnellement du fait d'une réussite antérieure.

Par ailleurs, il m'a semblé assez étonnant de savoir que je pouvais vendre mon entreprise de mon vivant et dilapider des centaines de millions d'euros sans rien leur laisser mais que dans les autres cas, tout ou presque devait leur revenir. Ce sujet sera examiné lors de la table ronde suivante.

### **De la salle**

J'aimerais vous demander quelles ont été vos motivations. Comment s'est déroulé le passage à l'acte ? Par ailleurs, l'état d'esprit dans l'entreprise a-t-il changé suite à votre décision ? Comment en avez-vous parlé à vos équipes ?

### **Charles KLOBOUKOFF**

L'émotion a été le vecteur fondateur. J'ai été extrêmement touché par des témoignages d'entrepreneurs ayant entrepris cette démarche et qui ont fondu en larmes devant moi en l'évoquant. Leur démarche m'a paru sincère. Elle m'a aidé à franchir le cap. Cette décision permet de dépasser la dimension seulement matérielle de la richesse. Elle a également constitué une forme de libération pour moi. Je me suis dit que j'avais un chemin permettant de se libérer de l'enrichissement matériel, celui-ci ne constituant plus un aboutissement en lui-même.

Concernant la réception de cette décision par mes équipes, il a fallu faire de la pédagogie. J'ai dû expliquer comment la situation évoluera à moyen terme et à long terme,

y compris si l'entreprise rencontre des difficultés. Par exemple, garder une partie du capital ouvert reste une option pour pouvoir procéder à une augmentation du capital si le fonds de dotation ne peut pas assumer seul la survie de l'entreprise. J'ai pu partager toutes les interrogations avec les salariés, au sein du CSE, ou avec les directeurs, ce qui a permis de lever les doutes.

J'ai récemment rencontré la famille Lemarchand, qui a créé Pier Import ainsi que Nature & Découvertes voilà plusieurs dizaines d'années. La fondation Nature & Découvertes avait également été créée afin de permettre à ses clients de choisir des causes de soutien que l'entreprise alimentait sur tout le territoire. Or, lorsque l'entreprise a été cédée, les salariés étaient plus attachés à la fondation de l'entreprise qu'à l'entreprise elle-même. La fondation donne un supplément d'âme à l'entreprise.

### **De la salle**

J'ai eu un récent entretien avec Jean-Noël Thorel. Or, sa première motivation était la pérennisation de son entreprise. S'agit-il également d'une motivation en ce qui vous concerne ?

### **Charles KLOBOUKOFF**

Oui, il n'est pas possible d'occulter cette dimension, même s'il existe d'autres manière de pérenniser. Cette solution traduit une forme de sobriété dans la distribution des dividendes puisque nous n'en avons jamais distribué plus de 25%. Autrement dit, 75 à 100 % des bénéfices sont toujours restés dans l'entreprise, ce qui a permis de constituer des fonds propres importants et de pouvoir résister aux crises potentielles et de conserver des marges de manœuvre. Nous nous sommes affranchis de la figure de l'actionnaire gourmand qui cherche à obtenir une rémunération à court terme. Ainsi, avoir une surface financière importante permet à l'entreprise d'avoir des armes pour pouvoir réaliser des alliances ou résister à des conjonctures économiques difficiles.

Par ailleurs, Jean-Noël Thorel fait partie des personnes qui m'ont énormément ému. Cette décision permet une projection au-delà de la vie d'entrepreneur. Il ne faut pas attendre la fin de sa vie d'entrepreneur pour la prendre.

### **De la salle**

Bonjour, ma question s'adresse à Frédéric BARDEAU. Aurais-tu des conseils à adresser à des fondations souhaitant s'emparer de l'IA afin de réaliser son reporting annuel ?

### **Frédéric BARDEAU**

Les rares sondages sortis en France sur l'usage des IA génératives montrent qu'elles sont plus fréquemment utilisées dans le secteur tertiaire. Cependant, 68 % des personnes interrogées cachent à leur supérieur hiérarchique leur usage des IA génératives. Par conséquent, je réaliserai d'abord un audit en interne pour savoir si certaines personnes sont dans ce cas. Ensuite, je passerai par la gouvernance pour mettre en place des IA génératives et gérer les aspects sécuritaires associés, notamment la gestion des données personnelles. Puis, il faut former les gens à leur utilisation.

Par ailleurs, il faut regarder si le cas d'usage est probant, c'est-à-dire si l'usage de l'IA permet réellement de gagner du temps sur l'activité en question. Si la réponse est oui, alors l'usage peut ensuite être étendu à d'autres activités. En effet, les salariés ont toujours beaucoup d'idées concernant l'identification de tâches répétitives et fatigantes qui seraient susceptibles d'être automatisées. Je vous conseille de relire l'ouvrage de David Graeber,

*Bullshit jobs.* En effet, la plupart de nos jobs sont des bullshit jobs. Or, les IA peuvent nous débarrasser du côté *bullshit* puisqu'elles le font mieux que nous.

### **De la salle**

Ma question s'adresse à Catherine MILLER. Il est important de se mobiliser pour combattre le racisme et les discriminations, notamment au sein du monde de la tech et de l'intelligence artificielle. Je me demande où se situe la France au niveau de la mobilisation de la philanthropie et de la société civile sur ces questions ?

### **Catherine MILLER**

We are a European fund. That means that we fund organizations across Europe and that we are working with 15 philanthropic foundations that support our work and share our missions. However, we do not have any French funding partners nor any French grantees. I am using the opportunity of being here, in Paris, to understand better the reasons of that situation. Is it due to the language barrier, for instance, as we operate in English? Is it a question of network?

Even though I landed in Paris 24 hours ago, my conclusion is that the landscape does not exist here. Very few NGOs are working in this space as far as I know. I would be glad to be proved wrong, but I can't find any French foundations that are working on these issues. It may be due to cultural aspects like the lack of a long tradition of civil society involvement in political influencing and policy questions.

However, there are a few strong exceptions. La Quadrature du Net, for instance, does a fantastic work on strategic investigations. Specific organizations are also working around the use of algorithmic systems in the French social security system, like Collectif Changer de Cap. However, the movement seems very small and fragmented.

I have been told that when a political committee hearing or a consultation is organized on these issues, these associations are invited. However, they only have ten volunteers, and even though they are invited to the first or occasionally to the second meeting, the third one will be reserved for Tech companies. Only them possess the capacity to continue the conversation until the end with policy makers and regulators. It means that the voice of people affected by these technologies are completely dismissed from these conversations.

That is why we need philanthropy. The government will not pay organizations to challenge their use of the welfare system, the same way Google will not pay engineers to challenge the amplification of discrimination on YouTube. Philanthropy is the only place where challenge can happen.

### **De la salle**

Merci beaucoup aux intervenants. Je dirige le fonds de dotation Ambitions Saint-Denis. Ma question s'adresse à Géraud DE VILLE DE GOYET. Les actions que vous soutenez sont-elles exclusivement locales ?

### **Géraud DE VILLE DE GOYET**

Notre association opère sur un territoire bien défini du fait de son objet. L'approche participative, en termes d'équité et de mutualisation des risques, possède un impact important. *Barking & Dagenham Giving* est associée à 19 associations situées autour de Londres. Ces différentes composantes sont coordonnées par un organe des donateurs de Londres. Nous cherchons en permanence à faire grandir le mouvement et à nous connecter avec d'autres organisations cherchant à faire progresser la participation.

### **Ingrid LABUZAN**

Merci pour toutes ces questions.

## Première table ronde : À quoi la philanthropie ressemblera-t-elle demain ?

### **Ingrid LABUZAN**

Je suis ravie de vous accueillir pour répondre à cette question. Je ne sais pas si nous obtiendrons une réponse définitive mais il y a en tout cas beaucoup à dire avec nos trois invités.

Béatrice DE DURFORT, bonjour, vous êtes consultante. Vous accompagnez et conseillez notamment les philanthropes. Vous avez une grande expérience professionnelle dans les fondations et les associations. Vous avez notamment développé le Centre français des Fonds et Fondations qui a déjà été mentionné.

Louis HUDE, vous êtes notaire chez Michelez Notaires au sein du département famille et patrimoine. Vous êtes spécialisé dans les conseils aux associations et aux congrégations, des thématiques qui ont suscité beaucoup de questions ce matin.

Francis CHARHON, vous êtes consultant et expert en philanthropie. Vous avez une grande carrière dans le monde de la philanthropie. Vous avez notamment été directeur de la Fondation de France et vous tenez un bloc intitulé « Chroniques philanthropiques ».

Ma première question vous est destinée. Selon vous, qui façonnera l'avenir de la philanthropie ? Quelles seront les forces en puissance ?

### **Francis CHARHON**

Bonjour à toutes et tous. Deux forces vont façonner l'avenir de la philanthropie. D'abord, il faut distinguer les différents acteurs de la philanthropie : les associations, les fondations, les bénévoles et les donateurs. Chacun a son rôle à jouer dans cet écosystème. Certaines fondations possèdent une activité entrepreneuriale, tandis que des associations développent le champ d'action de la philanthropie.

La question de l'activité participative à la création des programmes est très importante. Ainsi, les fondations façonnent l'avenir grâce à leurs réflexions stratégiques sur les problèmes de société, et non pas seulement en distribuant des fonds. Elles doivent améliorer en permanence leurs pratiques, être capables d'innover et être flexibles.

En outre, elles constituent un complément de l'action publique. Madame BENHAMOU affirmait tout à l'heure que lorsque les services publics diminuent, la philanthropie augmente. Ce constat est surtout valable aux États-Unis. En France, lorsque les services publics diminuent, la philanthropie augmente relativement peu, faute de moyens.

Le deuxième type d'acteur qui façonne la philanthropie est le gouvernement, qui définit son cadre juridique et fiscal.

Le cadre fiscal est quasiment stabilisé, même si l'écosystème philanthropique doit justifier son action en permanence. Un soupçon pèse toujours sur l'argent des fondations, qui est parfois considéré comme une spoliation financière, y compris par certains parlementaires. L'argent des fondations n'est jamais considéré comme un investissement, alors même que l'action philanthropique constitue un investissement d'avenir. La fiscalité apparaît donc comme un vrai sujet en tant qu'instrument pouvant façonner l'avenir. Aujourd'hui, les entreprises sont limitées à deux millions d'euros de dons avec une défiscalisation à 60 %, la défiscalisation passant ensuite à 40 %.

La question administrative est tout aussi importante. Les textes de loi compliquent très souvent les choses. Différents types de fondations ont été créés, entre les fondations de dotations et les fondations d'utilité publique. Il existe en réalité une totale incohérence du gouvernement sur la philanthropie, qui constitue un angle mort des politiques publiques de même qu'en économie. Aucune réflexion politique ambitieuse n'est menée par les gouvernements vis-à-vis de la philanthropie pour les années à venir.

L'avenir de la philanthropie sera donc façonné à la fois par les acteurs de la philanthropie eux-mêmes, qui pourront enchanter son paysage, mais aussi par les gouvernements. Il suffit que le gouvernement change et que soient élues des personnes favorables à un égalitarisme forcené, et donc très défavorables aux riches, pour que la philanthropie disparaisse en France. Il faut donc faire comprendre ce qu'est la philanthropie. Par ailleurs, tous les secteurs économiques sont subventionnés par l'État. Pourquoi un secteur s'occupant du lien social tout en étant proche des citoyens ne pourrait-il pas bénéficier d'une fiscalité avantageuse ?

Ainsi, l'action de la philanthropie doit mieux être implantée mais aussi mieux comprise des gouvernements afin d'éviter les changements basés sur des idées fausses.

### **Ingrid LABUZAN**

La situation se résumerait donc à un manque de vision d'un côté, tandis que de l'autre, les crises s'accumulent. Entre ces deux écueils se trouvent les mécènes. Comment ces derniers choisissent-ils leurs causes ? Existe-t-il une hiérarchie des causes ?

### **Béatrice DE DURFORT**

Nous avons beaucoup lutté contre le principe de la hiérarchie des causes. Tout d'abord, il n'existe aucune obligation à faire de la philanthropie, qui reste un engagement libre et volontaire. Un certain nombre de causes sont définies par le législateur, mais au-delà de celles-ci, une grande liberté subsiste.

La question du temps est primordiale. Nous sommes sans cesse confrontés à des émotions très vives, qui suscitent des pluies de micro-dons. Or, les initiatives philanthropiques ont besoin de temps pour se développer. En effet, le système philanthropique est garanti par un certain nombre d'acteurs qui en ont les moyens et qui suscitent des propositions nouvelles. Ces causes, même lorsqu'elles paraissent peu importantes, deviennent toujours urgentes à un moment ou à un autre. Le fait de manger à sa faim pouvait par exemple passer pour un acquis en France. Or, ce n'est malheureusement pas le cas. La question de la culture et celle de la langue sont extrêmement importantes.

Par ailleurs, au sein des causes, il existe tout de même des modes. Il faut beaucoup de courage pour défendre certaines causes. Nous avons eu lors des précédentes interventions des exemples pleins de courage et d'ambition. Beaucoup de souplesse était également apportée dans ces regards successifs.

Néanmoins, si nous observons les chiffres de l'étude menée par la Fondation de France, la question de la justice, du pluralisme et de la démocratie représentent seulement 2 % des missions des fondations. Ainsi, sur certains sujets, la philanthropie est encore peu présente. La solution ne consiste pas à demander aux fondations travaillant sur d'autres sujets de s'emparer de ces thèmes. Au contraire, il faut susciter l'apparition de nouveaux acteurs. Il faut que les gens aient l'audace de lancer de nouveaux projets, en s'appuyant sur la recherche.

Par ailleurs, il faut résister à certaines modes. Nous avons largement parlé, ces derniers temps, d'économie sociale, au point de donner à croire que le milieu associatif n'était pas le plus moderne ou le plus innovant. Il est fondamental de ne pas laisser tomber le milieu associatif. Les propos qui ont été tenus sur les *Community foundations* sont fondamentaux. J'ai travaillé sur ce sujet de l'action locale, qui a beaucoup de mal à émerger. Il faut innover et soutenir ces nouvelles façons de faire.

### **Ingrid LABUZAN**

Cette innovation, Francis CHARHON, constitue-t-elle une solution face à l'absence de vision que vous mentionnez ? Faut-il revoir la position de l'écosystème philanthropique face au gouvernement ? Faudrait-il créer de nouveaux liens entre fondations et associations par exemple afin de mieux affronter l'avenir ?

### **Francis CHARHON**

D'abord, pour affronter l'avenir il faut que les acteurs soient en position d'être reconnus comme essentiels. Les associations font ce qu'elles peuvent avec les moyens dont elles disposent. Elles ont besoin d'être soutenues, pas seulement avec des subventions, mais au niveau de leur structuration. Elles doivent apprendre à présenter des projets soutenables tout en maintenant leur organisation. Il s'agit déjà d'un changement de paradigme pour les fondations.

Par ailleurs, la question du temps est très importante. Le financement ponctuel pose problème pour les associations, puisque tous les ans, la collecte de fonds doit repartir de zéro. La question des appels à projets pose également question. Beaucoup d'associations ne fonctionnent que sur la base d'appels à projets. De ce fait, elles distordent leurs modèles pour rentrer dans les appels à projets. Elles sont formatées et ne se saisissent pas des espaces laissés pour compte.

Les fondations, elles, doivent gagner la capacité de financer du fonctionnement et des têtes de réseaux. Le mouvement associatif a actuellement besoin de 50 000 euros pour finir l'année. Les têtes de réseau n'ont pas de grandes marges de manœuvre, ce qui est dommageable.

Les fondations doivent également laisser des portes ouvertes pour la recherche. En effet, très peu de recherche a lieu en France. Quelques fondations, comme l'ESSEC ou la Fondation de France, ont pris des initiatives en ce sens, mais dans l'ensemble, la recherche française sur la philanthropie n'existe pas.

Nous avons créé l'Observatoire des générosités afin de pouvoir dessiner le paysage de la philanthropie. Sans cette première étape, il est impossible de défendre l'action philanthropique, puisqu'elle n'est même pas cartographiée. Les associations doivent donc être capables de s'engager dans des collectifs et des alliances afin de créer des effets de seuil notamment.

En outre, associations et fondations mènent le même combat. Auparavant, ces deux mondes se confrontaient : le premier représentait la démocratie locale et le second les riches. Désormais, nous travaillons ensemble, collectivement. Nous sommes alliés afin de pouvoir porter une même parole face au gouvernement, malgré nos divergences, ce qui n'est pas forcément facile.

L'innovation dans les formes de financement, la recherche et le risque sont les trois thèmes primordiaux, auxquels s'ajoute la capacité de risque des gouvernances. En effet, souvent, la gouvernance constitue le plus grand frein aux fondations, que ce soit par rapport aux placements financiers ou aux innovations. Seules les fondations peuvent aujourd'hui mener des explorations et prendre des risques. De la même manière, les grands explorateurs ont découvert des territoires immenses parce qu'ils ont pris des risques. Il faut donc faire comprendre au gouvernement qu'il doit soutenir les fondations et leur faciliter la vie. Le mouvement a considérablement évolué depuis quarante ans, en se structurant notamment. Il doit aujourd'hui passer à une étape supérieure et faire voir une vision enchantée de ce qu'est le monde de la philanthropie.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous parlez du cadre très contraint des appels à projets. Le cadre juridique comporte en effet un certain nombre de contraintes, notamment en matière de transmission. Nous allons creuser les possibilités de changement et d'évolution en la matière. Néanmoins, avant d'en arriver à ce point, Louis HUDE, pourriez-vous nous rappeler quel est le cadre juridique actuel en matière de transmission ?

### **Louis HUDE**

Je circonscrirai mon propos aux contraintes provenant de la loi civile, sans évoquer celles venant du cadre administratif ou réglementaire, aussi réelles soient-elles. La loi civile

est contraignante pour la philanthropie. En effet, il existe une institution, en France, appelée la réserve héréditaire. Celle-ci empêche chacun de disposer de la majorité ou de la grande majorité de son patrimoine, et ce, dans des situations extrêmement courantes. En effet, cette institution vise toutes les personnes ayant des enfants ou étant mariées.

La réserve héréditaire est le produit de notre histoire. Elle date de la Révolution française et de la recherche d'une égalité entre les héritiers contre le droit d'aînesse. Ce principe a été affirmé avec force et anime encore très majoritairement le droit successoral français contemporain. Le Code civil indique que la réserve héréditaire est la partie du patrimoine réservée aux héritiers et qui ne peut être grevée de charges. Le reste du patrimoine est qualifié de quotité disponible, c'est-à-dire de la part qui n'est pas réservée. Elle est modeste puisqu'à partir de trois enfants elle ne représente plus que le quart du patrimoine et qu'elle est réduite à la moitié du patrimoine à partir d'un enfant.

De plus, cette règle est sanctionnée si elle est enfreinte en violation des droits des héritiers réservataires. Les héritiers peuvent alors mener une « action en réduction » leur permettant de contester une donation ou un testament écrit en faveur d'un bienfaiteur quelconque. Ils pourront alors récupérer la part minimale que la loi leur réserve quitte à réduire les libéralités consenties des années auparavant. Ce mécanisme crée donc une grande insécurité.

Cette institution joue cependant un rôle social indéniable. Elle permet de garantir la paix des familles, l'égalité entre les héritiers et de réduire l'arbitraire. De plus, elle est extrêmement ancrée dans notre régime juridique.

La philanthropie doit donc composer avec cette règle de la réserve héréditaire, et ce, quel que soit le patrimoine en question. La loi montre ici ces limites. Ne serait-il pas nécessaire, dans certaines situations, d'arrondir ce principe ?

La question de la réserve héréditaire reste d'actualité. Ces dernières années, deux rapports importants ont été publiés à son sujet, celui de Sarah El Haïry d'une part, celui de la professeure Cécile Peres d'autre part. Cependant, le législateur, qui commande les rapports, n'a pas souhaité leur donner de suite concrète, ce que nous pouvons regretter.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous aurons l'occasion de discuter de l'avenir de cette disposition. J'aimerais encore vous poser une question sur les cadres contraignant l'écosystème philanthropique. Nous voyons émerger une demande de production de rapports comportant des indicateurs. Cette demande est similaire dans son principe à la pratique du *reporting* dans le monde financier. Cette nouvelle réglementation constitue-t-elle un problème pour le monde de la philanthropie, Béatrice DE DURFORT ?

### **Béatrice DE DURFORT**

D'abord, une démarche de professionnalisation était nécessaire. Elle s'est révélée très utile, en permettant des avancées véritables notamment concernant la mise en place de process et la production d'outils d'analyse. Cependant, ses outils sont devenus surabondants, voire problématiques. En effet, les arbitrages concernant les ressources accordées à chaque action deviennent difficiles.

Un changement se profile. Nous sommes obligés de travailler avec un nombre de plus en plus important de partenaires. Je ne parle pas seulement des associations, mais aussi des collectivités territoriales ou des entreprises, c'est-à-dire des institutions très variées. La mise en place de process permet de partager un vocabulaire et des données avec ces partenaires.

Néanmoins, j'espère que nous allons nous diriger vers un modèle d'accompagnement dans lequel la confiance prend plus de place. Ceux qui mènent un projet ont aussi des idées précises sur les voies à explorer. De plus, l'évolution des besoins est rapide : il faut donc être capable de changer son fusil d'épaule tout aussi rapidement.

Ainsi, l'évolution est possible dès lors qu'une vraie confiance est établie. Pour ce faire, il faut que chacun puisse communiquer, notamment au sujet des problèmes rencontrés. Seule la confiance permet de trouver d'autres chemins, toujours appuyés sur des fondements, mais sans s'engorger dans des excès administratifs.

J'avais rencontré un réseau de fondations américaines dans lequel les grands donateurs souhaitaient travailler sans équipes. Il s'agit d'une solution extrême, qui n'est pas forcément la meilleure façon de faire, mais qui prouve tout de même qu'une réflexion avait eu lieu à ce sujet. Le risque, sinon, réside dans le fait de produire des instructions qui ne seront jamais lues. D'ailleurs, il existe une faille de l'intelligence artificielle à ce sujet. En effet, des documents pourraient être à la fois produits par des intelligences artificielles et lus par des intelligences artificielles. Plus personne ne serait alors responsable ni de la lecture ni de la production de ces documents.

### **Ingrid LABUZAN**

Dans cette philanthropie d'avenir, faut-il changer la place des donateurs et des bénéficiaires ?

### **Francis CHARHON**

Tout à fait. Ceux qui connaissent le mieux les problèmes sont ceux qui y sont confrontés. Il ne sert à rien de créer une fondation en fonction de grands principes généreux sans rien avoir observé sur le terrain ni avoir pris connaissance des problèmes auprès des acteurs qui y sont confrontés. Cette question met la philanthropie au cœur de la démocratie. En effet, lorsque vous créez un projet en partenariat avec ceux qui en ont besoin, vous pouvez, à partir d'un projet, créer du lien social, de la cohésion sociale et de la démocratie. Les fondations ont été souvent attaquées comme étant très peu démocratiques, alors qu'elles incarnent au contraire des acteurs puissants de la démocratie, à condition de considérer la dimension territoriale et locale de la philanthropie.

Il est important de soutenir les actions philanthropiques locales, car elles créent de la cohésion, en faisant participer des entreprises et des collectivités territoriales. Aujourd'hui, les dispositifs d'État ne fonctionnent plus. Si l'État est capable de créer des dispositifs, il n'est plus capable aujourd'hui de les gérer, car il ne dispose pas d'opérateurs sur le terrain. Il faut aujourd'hui s'engager sur le temps long en s'engageant dans des financements plus risqués, à plus long terme.

J'ai récemment interrogé la fondation de la SNCF. Leur programme a été fabriqué par les jeunes de terrain qui sont directement concernés. Ces jeunes ont ensuite intégré la gouvernance même du programme. C'est ainsi qu'il faut désormais procéder.

La question du lien entre démocratie et philanthropie est centrale aujourd'hui, dans une société très fracturée, où l'extrême droite et l'extrême gauche progressent considérablement. La réponse aux gilets jaunes tenait dans cette idée d'aller demander aux gens de donner leurs idées. Mes collègues de la Fondation de France s'étaient par exemple postés dans une rue en disant simplement : « Si vous avez une idée, venez nous voir ». Il ne faut pas que la philanthropie devienne une aristocratie descendante. MacKenzie Scott, l'ex-femme de Jeff Bezos, a par exemple distribué beaucoup d'argent en ne donnant qu'à des associations sans système de contrôle ni *reporting*. Actuellement, la confiance n'existe pas dans notre société, alors qu'elle est nécessaire. Cette idée peut passer pour naïve.

Concernant la réserve héréditaire, la Fondation de France avait reçu un don de 10 000 euros. Il a fallu rembourser la famille du donataire, car ce don rognait sur la réserve héréditaire. Ce système est un peu paradoxal, sachant que si ces 10 000 euros avaient été dépensés au casino, il n'y aurait pas eu besoin de les rembourser.

### **Ingrid LABUZAN**

Justement, Louis HUDE, ces solutions de transmission sont-elles difficiles à mettre en place ? D'autres solutions de transmission sont-elles possibles ?



**Louis HUDE**

Il existe quantité de moyens de transmettre. La transmission peut être réalisée par voie testamentaire ou par voie de donation. Ces dernières peuvent être plus importantes en termes de valeur mais elles sont plus rares à cause des règles de la réserve héréditaire. En droit des successions en France, les comptes sont effectués au décès. Une masse globale des biens de la personne est reconstituée. Celle-ci tient compte des biens dont la personne disposait au moment de son décès, mais aussi, par fiction, de l'ensemble des biens dont il a pu disposer sa vie durant, y compris les éventuelles donations.

A ce moment-là seulement, lorsque la succession est « liquidée », la donation consentie à l'œuvre philanthropique est réexaminée. Elle peut alors être considérée, ou non, comme définitive. Il paraît dès lors aberrant de se lancer dans un projet significatif, si vingt ou trente ans plus tard, ce projet est rétroactivement remis en cause afin d'indemniser les héritiers réservataires.

**Francis CHARHON**

Comme on ne connaît pas la fortune des donateurs, il est impossible de savoir si la donation représente une part importante de leur patrimoine ou non.

**Louis HUDE**

Tout à fait. Plusieurs solutions existent cependant. La première est un mécanisme de renonciation anticipée à l'action en réduction. Il permet à l'héritier réservataire de se priver du moyen de contrarier le moment venu la transmission effectuée auparavant par son parent. Ce mécanisme est cependant lourd de formalismes. Les héritiers réservataires doivent être majeurs et il faut s'assurer de leur consentement éclairé. Cet outil n'est pas évident à utiliser mais il a le mérite d'exister, car il s'agit du seul mécanisme officiel de contournement de la réserve héréditaire. La renonciation peut porter sur tout ou partie de celle-ci de même que sur une libéralité ou sur un bien déterminé. Il existe donc une certaine marge de manœuvre.

Néanmoins, le bienfaiteur doit entrer dans une négociation avec ses héritiers qui ne partagent pas forcément le même désir que lui concernant la vocation future du patrimoine familial. Les deux rapports parlementaires déjà évoqués se sont plongés dans cette question. Un consensus a émergé sur la nécessité de simplifier ce mécanisme et notamment son caractère formel. La présence de deux notaires est remise en cause. Il pourrait être possible de l'ouvrir aux mineurs dans le cadre d'un conseil de famille. La renonciation anticipée à l'action en réduction serait transformée en un pacte de famille concerté. Une volonté philanthropique partagée permettrait de fluidifier ce mécanisme qui peut être douloureux en effet.

Une autre idée prospective consisterait à ouvrir le mécanisme des donations de partage aux œuvres philanthropiques. La donation de partage est en effet le moyen privilégié dont chacun dispose pour transmettre de manière définitive les biens de son vivant dans le cadre d'un partage qui ne pourra pas être remis en cause lors de la succession. Le législateur, il y a une dizaine d'années, a ouvert la donation de partage à la transmission d'entreprises en appelant le repreneur au rang des héritiers réservataires. L'entreprise peut ainsi être transmise à un étranger. Le mécanisme existant déjà pour la transmission d'entreprise, il pourrait être élargi aux œuvres philanthropiques. Ainsi, la donation ne serait pas remise en cause au moment de la succession.

**Ingrid LABUZAN**

Vous aviez vous aussi, Béatrice DE DURFORT, fait des propositions sur cette question. Avez-vous observé des fonctionnements intéressants à l'étranger en termes de transmission ?

**Béatrice DE DURFORT**

Le Centre français des Fonds et Fondations s'était inspiré d'un mécanisme américain qui partait de l'allongement de la durée de vie. Les personnes héritent aujourd'hui à 60 ou 70 ans, une fois leur vie faite. Or, les besoins majeurs sont plutôt formulés à 20 ou 30 ans. L'idée consistait dès lors à favoriser la donation vers les générations suivantes : petits-enfants ou arrière-petits-enfants. La donation serait faite hors fiscalité sous réserve que les revenus de ce patrimoine soient affectés pour une durée déterminée à une mission d'intérêt général.

Cette initiative m'avait paru intéressante. En effet, la privation concerne l'argent, mais aussi et surtout les moyens d'action. Ce mécanisme permettrait ainsi de mettre en œuvre des projets d'intérêt général. La génération intermédiaire, qui n'était aucunement bénéficiaire du bien, pouvait ainsi démarrer un projet d'intérêt général qui l'intéressait. Celui-ci était financé par les revenus de ce patrimoine qui reviendrait un jour à leurs propres enfants.

**Ingrid LABUZAN**

Ce projet nécessite tout de même une bonne entente familiale.

**Béatrice DE DURFORT**

Certes, mais ce mécanisme peut ne concerner qu'une partie du patrimoine familial. J'avais demandé ce qu'il advenait du patrimoine lorsqu'il revenait aux enfants. La réponse était que, généralement, les enfants perpétuent le projet du moment qu'il fonctionne bien. Et si le projet n'est pas bon, il vaut mieux qu'il s'arrête. J'avais trouvé ce raisonnement très intéressant. En effet, en France, il n'est jamais question d'arrêter un projet qui ne fonctionne pas.

Pour rebondir sur le propos précédent, je pense que la « Fraternité » chère à notre devise a été un peu oubliée. Il faudrait reconnaître la cause d'intérêt général comme le « dernier de la fratrie » et lui accorder une part de l'héritage au même titre que les autres enfants, sans que cette question doive être négociée en famille. Après tout, pourquoi quelqu'un devrait-il forcément interroger ses enfants à propos de l'argent qu'il a généré lui-même ?

**Ingrid LABUZAN**

S'il existait un frein à lever pour assurer l'avenir de la philanthropie, quel serait-il pour vous, Francis CHARHON ?

**Francis CHARHON**

Je ne sais pas, car il s'agit d'un système général. Il faut que les acteurs de la philanthropie ouvrent leur manière de penser à d'autres horizons. Il faut également soutenir la mise en place de réseaux nationaux et internationaux comme le Centre Européen des Fondations. L'Europe des citoyens est très importante.

Par ailleurs, j'appellerai à créer une fondation pour faire de la recherche sur la philanthropie, ce qui n'existe pas en France. En Allemagne au contraire, la fondation Bosch est capable de dépenser une centaine de millions d'euros pour soutenir la philanthropie. Elle peut soutenir des projets très rapidement, pour des montants allant jusqu'à 50 000 ou 100 000 euros. En France, les montants sont bien plus réduits. Par conséquent, ils ne changent rien à l'écosystème. Les personnes ayant de l'argent doivent pouvoir réfléchir *outside the box*. Je vous remercie de votre attention.

*Francis CHARHON quitte le colloque.*

**Ingrid LABUZAN**

Louis HUDE, en termes de cadre fiscal et juridique, faut-il un choc des mentalités et la France y est-elle prête ?

**Louis HUDE**

Certainement, néanmoins la question est compliquée. En effet, soit les mentalités sont en avance sur le législateur, soit celui-ci doit jouer un rôle moteur sur cette question. En réalité, le législateur est particulièrement prudent, puisqu'il hésite entre deux principes fondamentaux. En effet, que faut-il faire primer entre le principe de liberté et celui d'égalité devant l'héritage et entre les héritiers ?

Nous sommes tous proches de ces deux grandes valeurs. Néanmoins, en l'état de la loi, il est difficile de les faire cohabiter dans bien des situations. Par ailleurs, en France, les questions de relation à l'argent et au patrimoine sont particulièrement sensibles. Toute action trop favorable à la philanthropie serait perçue par une partie de l'opinion comme un « cadeau fait aux riches », selon la formule consacrée. En outre, lors de la Révolution française, la mesure a permis d'acquérir une forme de liberté en permettant à chacun d'hériter équitablement. Le législateur, par conséquent, ne souhaite pas s'exposer plus avant.

En matière de patrimoine, je pense que le principe d'égalité est encore prééminent en France. Cependant, il ne s'agit pas forcément de l'égalité au sens noble, mais parfois d'une égalité arithmétique. Dans le monde de la philanthropie, la tendance est inverse : il existe une véritable volonté d'ouverture et de liberté. Néanmoins, ce n'est pas encore le cas au niveau national.

La réserve héréditaire est donc une institution très difficile à manier. Les derniers rapports ont cependant lancé d'intéressants ballons d'essai. Le premier consiste à créer un régime de faveur pour les libéralités faites aux œuvres philanthropiques. Cette brèche dans la réserve héréditaire a rapidement été écartée.

L'autre possibilité consistait à limiter la réserve héréditaire en fonction de patrimoine. En effet, pour les 10 % de la population les plus aisés, la dimension alimentaire de la réserve héréditaire se comprend difficilement. Cette deuxième option a été critiquée au motif qu'elle créerait un régime de faveur pour les riches.

Je pense, au regard de l'évolution des mentalités, que seules de petites évolutions ciblées pourront être décidées. En l'état actuel, aucun grand renversement de principe ne verra le jour.

**Ingrid LABUZAN**

Merci beaucoup. Béatrice DE DURFORT, à quoi faudrait-il que la philanthropie ressemble demain selon vous ?

**Béatrice DE DURFORT**

Je souhaiterais parler du goût de la philanthropie, du goût du lien et de la rencontre, et de la possibilité de changer les cadres habituels et les mœurs.

Nous avons beaucoup parlé de la raideur sur le plan des transmissions. Néanmoins, sur le plan administratif, le chantier de simplification est également colossal. Les complexités sont très nombreuses. Si Simplon a réussi à créer un modèle de souplesse et d'adaptabilité pour pouvoir mener à bien ses actions, il est très difficile de parvenir à un tel résultat. Cette situation est anormale.

Je suis en train de créer une fondation d'utilité publique. Le Conseil d'État a émis un avis favorable au début du mois de mai, mais la Première ministre ne l'a toujours pas paraphé. Par conséquent, quatre mois ont été perdus alors que les actions sont vraiment importantes. Or, un tel sujet n'a pas besoin de remonter aussi haut. De même, le ministère de l'Intérieur croule sous des montagnes de dossier de ce type.

Le jour où cette fondation devra changer de représentants, son dossier devra repasser devant le Conseil d'État, ce qui n'a aucun sens. L'administration est trop lente et bride l'envie des gens en compliquant sans cesse les processus.

Nous parlons énormément en ce moment du fait qu'il faille construire de nouvelles structures. Dans certains cas, un peu de déconstruction serait nécessaire, afin notamment de pouvoir travailler plus simplement avec l'État. Je milite ainsi pour une forme de simplification et pour une plus grande lisibilité des processus, mais aussi pour le goût de faire et d'agir. Je remercie donc chacun pour son témoignage puisque tous allaient dans ce sens. Soutenons ce secteur dans toutes ses dimensions.

**Ingrid LABUZAN**

Un grand merci pour votre participation à cette table ronde.

## Séquence 2 : Enjeux de société et philanthropie, quelles perspectives ?

---

### Philanthropie et enjeux climatiques : réel levier ou faux nez ?

*Ont participé à cet échange :*

*Antoine Laurent, responsable plaidoyer de l'ONG Reclaim Finance*

*Edouard Morena, maître de conférences en science politique à l'University of London Institute in Paris*

#### **Ingrid LABUZAN**

Merci de nous rejoindre cet après-midi. Nous allons poursuivre notre questionnement sur les grandes mutations de la société et sur les réponses que la philanthropie peut apporter. Ce sera aussi l'occasion d'approfondir certains des sujets précédemment évoqués. Alors que les associations alertent sur les baisses des dons, jusqu'où la philanthropie peut-elle agir ? Nous commençons par la question des enjeux climatiques. J'accueille pour en parler Antoine LAURENT, responsable plaidoyer de l'ONG *Reclaim Finance*. Bienvenue.

*Reclaim Finance* est une ONG de campagne et de recherche. Votre objectif consiste à mettre la finance au service de la justice sociale et climatique. Nous avons déjà beaucoup parlé des crises mais aussi des effets de mode que pouvait connaître la philanthropie. Le climat fait partie des causes les plus diffusées, à juste titre évidemment. Cette cause semble mobiliser tout l'écosystème financier et philanthropique. Est-ce vraiment le cas ? Ne s'agit-il que d'un effet de mode ?

#### **Antoine LAURENT**

Je relativiserai un peu ce diagnostic, même s'il existe une mobilisation du secteur financier dans ses activités conventionnelles. Historiquement, la philanthropie alimente beaucoup d'actions sur le plan social. Sur les questions climatiques et environnementales, son engagement est plus timide, même s'il grandit. Nous pouvons espérer que l'aggravation de l'urgence climatique pousse un maximum de philanthropes à s'engager dans cette voie.

#### **Ingrid LABUZAN**

Avez-vous une idée du type d'actions majoritairement engagées ? Sont-elles plutôt de petite ou de grande ampleur ? Nous savons en effet qu'il faut engager toute la transformation de la société et de l'économie vers le bas carbone. Comment pouvons-nous mettre en phase et en adéquation des enjeux nationaux et globaux concernant tout un chacun et des initiatives potentiellement plus réduites ou locales ?

#### **Antoine LAURENT**

Tout l'enjeu est là. La crise étant systémique, aucune action n'est suffisante, mais toute action est bonne à prendre. Concernant le financement des associations et les projets locaux, il est important de prendre le problème à son échelle systémique et donc de ne pas se contenter de quelques petites actions. Celles-ci peuvent avoir leur utilité, dans des domaines comme l'économie circulaire ou la protection de la biodiversité à l'échelle locale. A certains endroits, l'État est défaillant. La philanthropie peut dès lors prendre sa part grâce aux sommes importantes qu'elle permet de mobiliser.

Néanmoins, les petites actions ne suffisent pas. Il faut oser soutenir des projets sur le temps long, visant à transformer le système en son cœur, comme nous le faisons chez *Reclaim Finance*. Nous devons créer une bascule systémique, et non seulement réaliser des ajustements à la marge. En effet, même s'ils peuvent faire plaisir à certains, ces derniers ne changeront pas grand-chose à la machine à broyer elle-même. Il faut donc s'attaquer au cœur du problème.

Quant au temps long, je considère que les associations ont besoin, pour s'attaquer à des chantiers aussi vastes et complexes, de perspectives et d'une bonne structuration de leurs ressources humaines. Des temps de réflexion sont également nécessaires. Les philanthropes sont attachés à l'impact de leur action, ce qui est tout à fait normal, mais il faut avoir conscience que s'attaquer à un système nécessite d'être actifs sur tous types d'activité, et pas seulement sur quelques-unes.

En outre, les activités des philanthropes et les sources des financements qu'ils obtiennent doivent absolument être cohérentes. Certaines sources de financement vont à l'encontre de l'activité qu'elles financent. Concernant la philanthropie d'entreprise, certaines entreprises financent des projets parfois controversés comme la reforestation et la compensation carbone, qui profitent de mécaniques assez vicieuses.

Par ailleurs, les activités de l'entreprise elle-même peuvent aller à l'encontre du but visé par son activité philanthropique. C'est le cas par exemple d'un mastodonte du secteur financier que nous connaissons bien.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous avons justement très peu parlé du secteur financier jusqu'à présent, alors qu'il représente une force motrice importante dans la transition écologique. Comment considérez-vous la dualité entre les actions des entreprises et le fléchage des investissements ? Devons-nous aller vers plus de transparence et vers une réglementation plus ferme ? Au contraire, l'alourdissement du cadre réglementaire constitue-t-il un problème ?

### **Antoine LAURENT**

Le propre de la philanthropie est de venir suppléer l'action publique, et non pas de s'y substituer, même si elle peut y être amenée lorsque c'est nécessaire. La philanthropie jouit d'une certaine liberté qu'il faut préserver.

Néanmoins, il faut faire attention aux fausses bonnes intentions et aux fausses bonnes idées, mais aussi à la tromperie. Dans le secteur financier notamment, la philanthropie peut servir à la communication d'entreprise et au seul bénéfice de ceux qui l'initient. Dans ce cas, le cadre légal peut aider à garantir la sincérité de l'action philanthropique exercée pour la cause environnementale. L'impact des actions doit être quantifiable. Même s'il n'est pas forcément possible de tout mesurer, cet impact doit être cohérent avec les grands objectifs définis par les scientifiques pour limiter les conséquences du réchauffement climatique.

Je vais prendre un exemple. Un jour, quelqu'un a gagné au loto et a voulu créer un fonds d'investissement. Notre ONG a été sollicitée pour soutenir ce fonds d'investissement et le raisonner, notamment parce qu'il réunissait des parties prenantes reconnues pour leurs qualifications. Il faut avoir la lucidité de ne pas prendre d'initiatives solitaires et toujours réfléchir à la pertinence de son action avec les bonnes personnes.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous allons à présent parler de l'importance de la cohérence et de la transparence. *Reclaim Finance* est elle-même une ONG. Que fait-elle pour assurer la transparence de ses actions auprès des donateurs ?

**Antoine LAURENT**

Nous faisons des choses assez classiques, qui sont exigées par la plupart des bailleurs, à travers des reportings ou des participations à des conférences par exemple. Tous nos travaux sont publics et largement partagés.

Par ailleurs, chez *Reclaim Finance*, nous essayons d'être les plus cohérents possible concernant l'origine de l'argent. Si un bailleur décide de nous aider, nous devons nous assurer de préserver sa propre cohérence. Il faut aussi s'assurer de préserver sa propre cohérence en refusant de l'argent provenant d'une entité dont les activités iraient à l'encontre de nos valeurs ou avec celles du bailleur. Ainsi, puisque nous critiquons des acteurs financiers aggravant le changement climatique, nous refusons de réaliser des partenariats avec eux.

De plus, cette confiance dans nos relations avec les bailleurs nous permet d'aider les associations à se structurer, en finançant également leur structuration, c'est-à-dire les fonctions supports, l'administratif, etc. Cette aide contribue à l'efficacité générale des associations.

**Ingrid LABUZAN**

Vos propos convergent vraiment avec ce qui a été dit ce matin sur ces sujets. Merci beaucoup.

Cette fois, notre intervenant, Edouard MORENA, vient du monde académique. Il est maître de conférences en science politique à l'*University of London Institute in Paris* et auteur de plusieurs livres dont Le Coût de l'inaction climatique et Fin du monde et petits fours. Ces titres donnent déjà une petite idée du positionnement d'Edouard, que je me permettrai d'appeler par son prénom car nous étions à l'école ensemble.

Edouard, vous portez donc un regard critique sur les actions philanthropiques entreprises au nom de l'urgence climatique, ou du moins sur certaines d'entre elles. J'aimerais comprendre ce qui vous dérange. Remettez-vous en cause la sincérité des intentions de ces fondations ou la forme de leur engagement ?

**Edouard MORENA**

Je ne remets nullement en cause la sincérité de leur engagement pour le climat mais plutôt les stratégies déployées. Mes recherches portent essentiellement sur la philanthropie au niveau international. Je lui reproche une forme d'uniformité dans son traitement de l'enjeu climatique et dans les réponses qu'elle y apporte. Cette uniformité peut avoir des conséquences assez négatives sur un certain nombre d'acteurs qui, eux aussi, sont sincèrement engagés pour le climat.

**Ingrid LABUZAN**

Quelle est cette uniformité dont vous parlez ? Quelle vision du monde porte-t-elle ?

**Edouard Morena**

Il s'agit des solutions actuellement dominantes. *L'Inflation Reduction Act* aux États-Unis ou le *European Green Deal* et les autres politiques publiques mises en avant ne visent à mettre en place de nouveaux services publics mais à financer les entreprises via des aides et des crédits d'impôt. Il s'agit d'une forme de *derisking* : les contribuables prennent à leur charge le financement de la transition bas carbone mais n'ont aucune mainmise sur les solutions mises en œuvre et les choix réalisés par les acteurs privés qui reçoivent les subventions publiques. Il existe donc une collectivisation des risques liés à la transition bas carbone mais une privatisation des profits possibles.

**Ingrid LABUZAN**

La transition bas carbone est donc très capitaliste : les prescripteurs de solutions sont aussi ceux qui bénéficieront financièrement des solutions en question.

**Edouard MORENA**

Oui, dans certains cas. L'étude de la philanthropie climatique au niveau international montre que beaucoup d'individus ont bâti des fondations sur la base de fortunes basées sur les nouvelles technologies ou la finance. Ces acteurs, par le biais de leurs activités philanthropiques, cherchent à orienter le débat dans une direction pouvant créer des retombées financières très importantes pour leurs autres activités économiques.

**Ingrid LABUZAN**

Une fois cette question posée, quelle serait selon vous la forme de philanthropie adéquate ?

**Edouard MORENA**

Comme vous l'avez remarqué, je porte un regard assez critique sur la philanthropie en général. Néanmoins, je pense que la philanthropie peut jouer un rôle en promouvant une diversité d'approches et de solutions. Il ne s'agit pas de remettre en question la science du climat. L'enjeu s'est plutôt déplacé vers une prise de conscience de l'enjeu climatique et sur le choix de la stratégie que nous allons déployer pour assurer une transition bas carbone.

Dans ce contexte, la philanthropie peut favoriser la confrontation démocratique d'une multitude d'approches, plutôt que d'œuvrer à une forme d'uniformisation en finançant toujours les mêmes acteurs qui portent toujours les mêmes solutions. La diversité me semble être un registre dans lequel la philanthropie peut jouer un rôle.

Cependant, celle-ci doit rompre avec une forme de linéarité entretenue par certaines fondations. Celles-ci expliquent que leurs solutions constituent une traduction en actes de la science du climat. Or, si l'urgence et la science climatiques sont réelles, les réponses sont multiples. Cette multitude de solutions doit être explorée, d'autant que les résultats des politiques mises en place jusqu'ici peuvent interroger. En effet, depuis vingt ans, les fondations en question promeuvent les mêmes solutions.

**Ingrid LABUZAN**

Qui peut remettre en question ces solutions et encourager cette pluralité de voix que vous appelez de vos vœux ? Est-ce le rôle de l'État, de la société civile, du monde académique ? A vous entendre, il existe une forme d'immobilisme. Comment celui-ci peut-il être brisé ?

**Edouard MORENA**

Les trois acteurs que vous avez mentionnés ont un rôle à jouer. Néanmoins, la philanthropie elle-même peut améliorer la situation. Je ne veux pas donner l'impression d'un immobilisme total du monde philanthropique. Dès à présent, des fondations, sans doute plus minoritaires, cherchent à remettre en question le travail effectué dans l'espace philanthropique. La philanthropie elle-même doit mener ce travail de remise en question de ses attentes. Néanmoins, la tâche est difficile car le risque climatique se caractérise par son urgence. Nous n'aurions pas le temps de nous interroger sur les solutions adoptées précédemment. Cependant, à travailler dans l'urgence, nous prenons le risque de nous tromper et de perdre encore plus de temps.

**Ingrid LABUZAN**

Les interventions suivantes évoqueront la scène internationale. Vous disiez que vos recherches portaient sur l'international et non sur la philanthropie franco-française. Le



constat que vous faites est-il valable partout ? Existe-t-il une dichotomie politique, entre une vision occidentale et une vision chinoise par exemple ? Autrement dit, le niveau international donne-t-il à entendre une pluralité de voix ?

**Edouard MORENA**

Je ne me prononcerais pas sur des espaces que je ne connais pas ou très mal. Je connais assez peu l'espace français. J'ai d'ailleurs croisé tout à l'heure une collègue, Anne Monier, dont l'expertise est bien supérieure à la mienne sur ce sujet. Je n'ai travaillé que sur l'espace international. Ma connaissance de l'espace chinois, par exemple, est de ce fait assez limitée. Néanmoins, en travaillant sur l'espace international, j'ai beaucoup travaillé sur l'espace nord-américain. En effet, la plupart des fondations très actives au plan international dans le domaine climatique et dans l'espace de gouvernance climatique sont des fondations nord-américaines.

**Ingrid LABUZAN**

La transition est parfaite puisque nous allons à présent étudier les aires d'influence des fondations et leur rapport avec la puissance publique. Merci beaucoup Edouard.

## Diplomatie et philanthropie : un outil de *soft-power* ?

*Ont participé à cet échange :*

*François Gave, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France*

*Lionel Astruc, écrivain et journaliste*

### **Ingrid LABUZAN**

François GAVE, je suis ravie de vous accueillir. Vous êtes représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Vous avez également une riche carrière de diplomate. Tout d'abord, j'aimerais vous demander si la philanthropie fait partie des attributs du diplomate.

### **François GAVE**

Je vous remercie pour l'invitation. J'ai beaucoup d'admiration pour l'Institut Pasteur.

La scène internationale est une arène, un monde de rapport de forces. La situation actuelle est celle d'une dégradation assez rapide, nos valeurs étant de plus en plus attaquées par des puissances très importantes. Le monde est en voie de réarmement massif, en Asie notamment mais pas seulement.

Le diplomate doit d'abord être lucide, c'est sa première qualité. Il ne doit pas se voiler la face ni répéter les erreurs du passé, comme la montée du nazisme, celle de la Russie de Poutine ou la dégradation de la situation en Chine. Ces erreurs sont importantes. Il faut avoir une analyse juste, même si elle est cruelle. Le camp occidental n'a plus la même puissance qu'auparavant. Nous parlons de *soft-power*, mais celui de la puissance occidentale diminue.

Ce diagnostic étant posé, le diplomate doit ensuite défendre bec et ongle l'intérêt national. Il s'agit d'une différence considérable avec la philanthropie, qui vise surtout à défendre l'intérêt de l'humanité, quitte parfois à contredire celui d'un pays. Dans certains pays, des gens très courageux s'opposent aux autorités pour défendre les droits fondamentaux, les libertés ou la protection de la planète.

Cela étant, je crois que le métier de diplomate possède une dimension philanthropique. D'abord, le diplomate doit croire en l'Homme d'abord. Il croit que, par le dialogue, par la négociation, nous pouvons parvenir à éviter le pire ou du moins à limiter les dégâts.

Ensuite, une grande partie de la diplomatie, dite multilatérale, va au-delà de l'intérêt national. Les Nations Unies, la Cour de Justice de La Haye et l'Union européenne entrent dans cette catégorie. Ces institutions sont l'essai, l'ébauche, d'un ordre international qui doit aboutir à la paix.

Enfin, nous sommes de plus en plus conscients qu'une diplomatie réussie et efficace n'est pas exclusivement étatique. Elle doit intégrer la société civile, les entreprises, et la philanthropie fait partie de ces acteurs.

### **Ingrid LABUZAN**

Je souhaiterais rebondir sur deux de vos propos. Tout d'abord, la France a perdu une partie de sa puissance militaire.

**François GAVE**

Pardonnez-moi, mais il ne faut pas confondre les évolutions absolues et relatives. La France n'est pas moins armée qu'avant. Son armée est bien plus efficace qu'autrefois et prend bien moins de risques. De même, la France est bien plus riche qu'il y a trente ou quarante ans. Simplement, les autres grandes puissances nous rattrapent.

**Ingrid LABUZAN**

Vous avez raison de le préciser. Mon deuxième point portait sur la dégradation de l'image de la France dans le monde, et notamment en Afrique. Vous disiez que la diplomatie était l'art d'utiliser tous les moyens à sa disposition. Aujourd'hui, la philanthropie est-elle un moyen d'action diplomatique à l'étranger ? Avez-vous des rapports avec les associations par exemple ? Comment s'organisent ces interactions entre philanthropie et intérêt étatique ?

**François GAVE**

Merci beaucoup pour cette excellente question, qui mériterait de plus amples développements.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre prémisse. Que désigne-t-on lorsque l'on parle de l'image d'un pays ? S'agit-il du gouvernement français, de son président lui-même, des Français, de l'action de nos entreprises ? L'image d'un pays est souvent plurielle. Quelle est l'image des États-Unis en France, par exemple ? D'un côté, la France est très critique du capitalisme américain, et ce, depuis des années. Et pourtant, de l'autre côté, la France est le peuple le plus « américanolâtre » au monde. Beaucoup d'exemples vont dans ce sens, au niveau du système universitaire ou de la recherche par exemple, sans parler du dynamisme américain.

Au moment de la deuxième guerre d'Irak, une campagne de dénigrement de la France s'était déclenchée aux États-Unis. Nous avons alors mené, discrètement, une enquête pour savoir ce que les Américains pensaient de la France. L'enquête a d'abord montré qu'une grande majorité de la population n'en pensait pas grand-chose. Néanmoins, une fraction de la population était très hostile à notre pays, tandis qu'une autre lui était très favorable. Ce qui est plus surprenant, c'est que ces deux fractions étaient en fait composées des mêmes personnes. Ainsi, vous obtenez l'illustration parfaite de l'ambivalence que comporte l'image d'un pays.

Par ailleurs, il faut prendre en compte les méthodes utilisées afin de déterminer si l'image est positive ou négative. Quelles personnes faut-il interroger ? Très souvent, les sondages sont très approximatifs. En outre, plus un pays est démocratique et ouvert, plus il est facile de réaliser des sondages. A l'inverse, plus il est en difficulté et dictatorial, plus il est difficile de mener des enquêtes.

**Ingrid LABUZAN**

Tout à fait. Cependant, quand un pays est pointé du doigt comme la France, même de manière parcellaire, ou par le biais d'une campagne, faut-il se saisir de la philanthropie comme un moyen d'agir ? En tant que diplomate, avez-vous des rapports avec les ONG présentes sur place ? S'agit-il d'un biais d'influence qui est considéré ? A quel point avez-vous la possibilité ou le droit de les influencer ?

**François GAVE**

L'image de la France ne se dégrade pas partout : elle ne se dégrade ni en Europe ni aux États-Unis où elle s'est même considérablement améliorée. Néanmoins, ce peut être le cas, en effet, dans certains pays d'Afrique.

Les relations entre notre diplomatie et le monde non étatique au sens large existent depuis des lustres. La philanthropie en fait partie, qu'il s'agisse de fondations françaises ou

étrangères. La relation est donc constante. Nous venons de mettre au point une nouvelle stratégie visant à mieux structurer notre relation avec le monde philanthropique, en la structurant davantage mais aussi en lui donnant plus de visibilité.

### **Ingrid LABUZAN**

Je pense que ce point peut intéresser l'assistance.

### **François GAVE**

La philanthropie est importante, notamment dans les grandes enceintes industrielles. Cependant, il me faut faire une distinction importante. Nous ne pouvons pas dénaturer l'action philanthropique. Nous nous distinguons en cela de certaines puissances, des régimes autoritaires, pour qui la philanthropie est un faux-nez de l'État. La France n'est pas dans cette situation et ne souhaite pas que la philanthropie change de nature. La philanthropie doit être au service de l'humanité et pas espionner pour le compte du gouvernement.

### **Ingrid LABUZAN**

Sur le terrain, existe-t-il une compétition, avec des objectifs de nature différente, entre les organisations philanthropiques françaises et européennes ou américaines d'une part et celles d'autres pays comme la Chine, la Russie ou les pays du Golfe d'autre part ?

### **François GAVE**

S'agissant des fondations américaines, je ne sais pas si nous pouvons parler de concurrence. La philanthropie américaine a une très longue et riche histoire. Elle est très puissante et efficace. Cependant, elle est aussi très plurielle. Les fondations américaines ont des objectifs très différents et qui fluctuent au cours du temps. La fondation Ford, par exemple, a commencé par développer des écoles de commerce aux États-Unis, puis a voulu contrer le communisme, avant de lutter contre l'Apartheid, puis de se lancer dans la formation. Cette liste d'objectifs successifs est extrêmement diverse.

Par ailleurs, je pense que les fondations américaines sont assez complémentaires des nôtres. Les fondations françaises sont sans doute moins riches que leurs homologues outre-Atlantique, mais elles sont aussi moins idéologiques et plus proches des réalités du terrain. L'Institut Pasteur en est un excellent exemple.

Si nous parlons de pseudo-fondations émanant de pays autoritaires, sans les nommer, la situation est tout à fait différente. Certaines fondations viennent uniquement pour défendre les intérêts de leur pays, dans le domaine commercial, énergétique, etc. Cependant, en ce qui concerne la Russie, l'objectif n'est pas tellement de redorer le blason du pays mais plutôt de déprécier celui des pays du camp occidental. Leur réussite est variable, mais cet objectif appelle des politiques différentes.

### **Ingrid LABUZAN**

Les fondations et associations peuvent-elles parfois faire peur à l'État ?

### **François GAVE**

Nous pouvons tirer une leçon des événements récents. Nous avons chaque jour davantage le sentiment que l'étranger est séduit par une culture plutôt que par une politique. Les politiques sont très souvent détestés, puisqu'ils doivent prendre des décisions désagréables. Le prestige de la France est dû à ses scientifiques, mais aussi à des écrivains qui ont passé leur vie à critiquer la France. Il suffit pour s'en convaincre de lire Zola ou Balzac. Néanmoins, ces écrivains sont lus et admirés. Il est normal que telle ou telle décision soit critiquée. Cette critique même montre que nous sommes un pays libre et dynamique et que nous sommes capables d'assumer la discussion. La situation devient plus grave lorsqu'une stratégie de déstabilisation est menée contre nous. Dans ce cas, en cas d'attaque

de nos valeurs fondamentales comme la liberté d'expression, nous devons nous serrer les coudes et réagir ensemble. Le réflexe de solidarité doit alors jouer.

### Ingrid LABUZAN

Merci beaucoup.

Nous allons poursuivre en évoquant la puissance de certaines fondations majeures avec Lionel ASTRUC. Bienvenue. Vous êtes journaliste et auteur d'un livre qui analyse le fonctionnement de la fondation Bill et Melinda Gates. Vous vous êtes appuyé sur cette fondation pour enquêter sur la force de frappe et l'influence des fondations. Pourquoi avoir choisi cette fondation en particulier, au-delà de la visibilité dont elle jouit ?

### Lionel ASTRUC

Je vous remercie de m'accueillir. Ce choix est guidé par des raisons multiples. Il s'agit d'abord de la fondation la plus puissante au monde. Son budget est passé à 8,3 milliards d'euros par an, contre 4 ou 5 milliards quelques années auparavant. Par ailleurs, la fondation Gates développe tous les outils de *soft-power* possibles et imaginables, à la fois sur le plan médiatique, financier, sur le plan de la recherche, etc.

De plus, cette fondation suscite beaucoup de passions, même si elles sont très variées. Certaines personnes la rejettent complètement, y compris en tenant des propos délirants et complotistes tandis que d'autres sont totalement fascinés par Bill Gates et idolâtrant sa fondation, refusant totalement de la remettre en question. Je pense, en tant que journaliste, qu'il faut savoir prendre de la distance.

Enfin, ce livre a été utilisé pour le sujet du concours d'entrée à l'ENA, dans le cadre d'une épreuve de cinq heures où trois œuvres étaient proposées. Le sujet de l'épreuve évoquait la place de l'État et ce qui pouvait menacer ses missions et la notion de service public.

### Ingrid LABUZAN

Justement, je voulais vous interroger en fin d'entretien sur la menace que peuvent représenter ces fondations pour l'État. Néanmoins, je pense qu'il faut d'abord évoquer leurs façons d'agir. Edouard MORENA expliquait tout à l'heure qu'en matière d'environnement, certaines visions du monde étaient privilégiées par les fondations, et qu'il existait une convergence d'intérêts. Avez-vous observé la même chose dans la fondation Bill et Melinda Gates ? Qu'est-ce qui ressort de votre enquête à ce niveau ?

### Lionel ASTRUC

J'ai été assez frappé en effet par les propos d'Edouard MORENA. Je crois que nous partageons un même regard. Pour connaître les motivations d'une fondation et comprendre le message qu'elle porte, il est possible d'analyser sa communication, ses éléments de langage et son storytelling. Néanmoins, j'ai préféré analyser ses flux financiers, afin de savoir d'où vient l'argent, vers où il va, quels sont les bénéficiaires. Pour moi, il s'agit d'un bon moyen de comprendre la vision d'une fondation et de savoir si elle croit réellement au discours qu'elle déploie.

En l'occurrence, la fondation Bill et Melinda Gates est adossée à un *trust*, c'est-à-dire à un fonds d'investissement, tout comme de nombreuses autres fondations. Les dividendes de ce fonds d'investissement servent ensuite à financer les actions de la fondation. Or, ce fonds d'investissement investit notamment dans les énergies fossiles, dans l'extraction du charbon par exemple, via *British Petroleum*, mais aussi dans l'industrie de l'armement, via *AED Systems*, fleuron britannique du secteur, ainsi que dans la *junk food* et la grande distribution. Ces choix d'investissement ne sont pas dirigés vers l'économie sociale et solidaire. Au contraire, ils traduisent la recherche du maintien du système économique actuel.

Du côté des bénéficiaires, le plus visible pour le grand public, la vision technosolutionniste de la résolution de crise domine sans partage. Bill Gates est devenu milliardaire grâce à la technologie et y croit plus qu'à toute autre solution. Par conséquent, il favorise toujours la technologie à la justice sociale. Or, ces technologies sont fournies par les multinationales. Celles-ci sont donc centrales dans la vision du monde proposée par Bill Gates.

Je vais prendre un exemple plus concret, qui vient d'un article du *Lancet*. Cette grande revue scientifique britannique a étudié les différentes subventions accordées par la fondation Gates pour traiter les maladies. Il apparaît que celle-ci privilégie les traitements qui ouvriront de nouveaux marchés et permettent de commercialiser de nouveaux produits, en délaissant les maladies qui, elles, ne demandent que de la prévention et n'impliquent pas de nouveau *business*. L'article prend l'exemple de la recherche sur la pneumonie, la diarrhée et la sous-nutrition maternelle et infantile. Ce domaine qui nécessite surtout de la prévention est plutôt écarté par la fondation.

Dans l'agriculture, le schéma est le même. Bill Gates l'assume d'ailleurs tout à fait. Dans un discours, il a expliqué que sa fondation avait pour mission d'amener aux pays pauvres les savoirs et techniques dont seules les entreprises privées disposent. Son système repose sur les entreprises privées et les multinationales, ce qui se traduit dans la répartition des subventions par pays. Les trois quarts des subventions données par la fondation pour l'agriculture parviennent dans des entreprises dont le siège social est situé aux États-Unis. Seuls 4 % parviennent aux ONG africaines.

### **Ingrid LABUZAN**

Je suis frappé par un certain nombre de vos propos. Nous savons que la fondation Gates suscite une certaine admiration. Elle est associée à une certaine image de transparence et de bienfaisance. Comment concilie-t-elle la réalité de ces investissements avec cette image ? Le véritable *soft power* de la fondation ne se situe-t-il pas à ce niveau ?

### **Lionel ASTRUC**

Le premier levier de *soft-power* de la fondation réside dans ses capacités financières. En effet, cet argent permet de concrétiser des projets. Pour vous donner des ordres de grandeur, la fondation est actuellement le deuxième plus gros financeur de l'OMS après les États-Unis. Elle finance 10 % du budget de l'OMS.

En matière d'agriculture, la fondation est l'un des principaux bailleurs concernant les actions menées dans les pays en voie de développement après les États-Unis, le Danemark, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. En cela, elle ressemble plus à un État qu'à une simple fondation. Le *Guardian* avait comparé son responsable de l'agriculture de l'époque à une sorte de super-ministre disposant d'un pouvoir très important.

Là encore, j'aimerais donner un exemple plus concret, en l'occurrence celui de l'entreprise Cargill, qui est un acteur clé de la production et de la commercialisation de soja. La fondation Gates a donné à Cargill 8 millions de dollars pour développer sa filière soja en Afrique australe. Ce don permet de développer une vision de l'agriculture dite « conventionnelle » basée sur les pesticides, les fongicides, les OGM, etc. Ce don visait à faciliter l'entrée du soja transgénique en Afrique australe. 70 000 agriculteurs ont donc appris à utiliser des pesticides, des OGM, etc. La fondation ne tient donc pas seulement des discours : elle agit très concrètement.

### **Ingrid LABUZAN**

Finalement, cette fondation constitue-t-elle une menace pour la démocratie et pour les États ? Plus précisément, la France est-elle concernée par ces systèmes d'influence extérieurs ?

**Lionel ASTRUC**

Bien sûr, ces fondations constituent une menace pour la démocratie de plusieurs manières. Le budget de la fondation Gates est comparable à celui d'un État, à la différence qu'elle n'est pas gouvernée par une assemblée d'élus.

**Ingrid LABUZAN**

Par qui les décisions sont-elles prises ?

**Lionel ASTRUC**

Seules trois personnes prennent les décisions : Warren Buffett, Melinda Gates et Bill Gates. Néanmoins, toujours d'après le *Lancet*, il n'existe pas de véritable collégialité ni de système de vérification concernant l'usage qui est fait de l'argent de la fondation.

Par ailleurs, la politique fait partie des moyens de lobbying de la fondation. Je suis toujours frappé quand Bill Gates apparaît au milieu du G20 comme un chef d'État. En effet, il représente un poids financier très important. En France, il a déjeuné en tête-à-tête avec Emmanuel Macron. Il est apprécié, voire imité. Même si les sommes en jeu en France ne sont pas les mêmes qu'aux États-Unis, l'envie est présente.

L'influence passe beaucoup, également, par les médias et la communication. Le journaliste américain Tim Schwab a analysé des milliers de subventions accordées par la fondation Gates. Il a découvert qu'en un an, 250 millions de dollars avaient été accordés à des supports médiatiques, notamment à des formations de journalistes et à des sites de *fact-checking*. Parmi ces journaux figurent la BBC, *Al-Jazeera*, le *Financial Times*, mais aussi Le Monde. Parmi ces médias figure un site de *fact-checking*, *Africa Check*, qui a touché 380 000 dollars d'aides de la fondation puis des sommes plus importantes encore, sur plusieurs années. Or, ce site ne développe que des discours dithyrambiques au sujet de la fondation Gates. Celle-ci est l'une des fondations qui ont le plus investi dans les médias.

Cette politique fonctionne très bien. Il est très rare d'entendre des critiques sur la fondation Gates dans les médias, à tel point qu'aux États-Unis, les journalistes parlent de « Bill Chill ». En effet, dans un cercle donné, il y a toujours quelqu'un qui a reçu de l'argent de la fondation Gates et qui n'a donc pas intérêt à ce qu'elle soit critiquée.

Laura Freschi, la directrice du développement et de la recherche de l'université de New York, expliquait qu'il lui était arrivé de lire un article écrit par un journaliste formé dans l'une des écoles financées par la fondation Gates sur un support financé par la fondation Gates à propos de recherches financées par la fondation Gates.

**Ingrid LABUZAN**

Votre discours fait écho à beaucoup d'éléments que nous avons entendus ce matin, et à la difficulté de faire émerger une pluralité de voix sur des thématiques comme l'environnement ou la santé. Merci beaucoup.

## Rôle et enjeux économiques des fondations

*Participaient à cet échange :*

*Lasse Horne Kjældgaard, directeur général de la fondation Carlsberg*

*Delphine Bottge, avocate, fondatrice de Purpose Lawyers, Academic Fellow, Centre en Philanthropie, Université de Genève*

### **Ingrid LABUZAN**

Nous allons à présent nous intéresser à un sujet plus philanthropie-centré, à savoir les fondations elles-mêmes, à leur poids dans l'économie ainsi qu'aux modèles émergents.

Pour commencer, nous accueillons Lasse HORNE KJÆLDGAARD, directeur général de la fondation Carlsberg. Je rappelle que Carlsberg est une entreprise danoise. Cette intervention aura lieu en anglais. Les termes *enterprise foundation* ou *corporate foundation* que vous risquez d'entendre renvoient à des fondations actionnaires, pas à des fondations d'entreprise.

Thank you for being here. You represent one of the oldest foundations of Denmark, the Carlsberg Foundation. To begin with, could you introduce this foundation to the audience? How is it structured and how does it work?

### **Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

I would love to. First, I apologize for speaking English to you. I would have loved to speak French, but I fear that if I did so, I might just as well speak Danish. I want to thank you very much for this invitation. I was very honored to receive it.

There are very old and strong ties between the Carlsberg Foundation and the Institut Pasteur going back to the relations between the *Pères fondateurs* Jacob Christian Jacobsen and Louis Pasteur. In fact, they knew each other personally. Every day, when I go to my office, I pass a big portrait of Jacobsen where he is depicted in his laboratory with instruments of brewing. A bunch of books are lying on his desk. We can see the title of one of them, that is Louis Pasteur's 1876 "Etude sur la bière". It was a very important work. Pasteur was the first to introduce pasteurization of beer in Denmark.

I am telling you this because, when Jacobson founded the Carlsberg Foundation in 1876, he said that it was his way to pay his debt of gratitude to science. The Carlsberg Foundation was born with a dual purpose. The first one is to maintain and commit far-sighted ownership of a brewery. The second is to support science in all fields.

With industrial foundations, there is always a sort of relationship between the products and the kind of research the foundation supports. The Carlsberg foundation functions the other way around. Jesse Jacobsen wanted values of science and long-termism as well as academic integrity to spill over into the organizations and the values of the company. For that reason, he appointed a very specific board. In 2008, the *Financial Times* ran an article as negotiations were taking place with Newcastle to take over the brewery, and the article's headline called it "probably the weirdest board in the world". In fact, the board is composed of five professors, all elected by the Royal Danish Academy of Sciences and Letters. It was Jacobson's way to ensure that the right interests and values were in the core of the foundation.

### **Ingrid LABUZAN**

From where we stand, in France, it sounds like a unique model, very deperated. Did it generate a spreading effect on other Danish companies? Is this model so rare in Denmark or not so much anymore?



**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

It has not spread immediately, because in 1876 it was a unique legal contraption. Today, one can see that, crudely speaking, the number of industrial foundations is relatively low. However, in the Northern countries, and especially in Denmark, they are abundant. Over half of the 25 largest Danish companies are run by industrial foundations. They control 70 % of stock-market capitalization in Denmark and employ 8 % of the country's workforce. They do have a huge impact. In 2021, the total donations from Danish industrial foundations amounted to 2,5 billion euros. This amount is expected to increase massively in the years to come because the Novo Nordisk company is having a huge success due to the high demands.

**Ingrid LABUZAN**

Stock-market is working amazingly.

**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

They have become the most valuable European company passing LVMH. However, the foundation controlling Novo is the wealthiest in the world, also passing Bill and Melinda Gates' foundation. Last year, it donated 1.1 billion euros to science. This amount is expected to double before the end of the decade. Historically speaking, this situation would be unthinkable without Jesse Jacobson's legal invention, back to 1876.

**Ingrid LABUZAN**

This model seems worth understanding and even copying. How does the partnership between the foundation and the company work? How does the organization of the company differ from other ones if it is controlled by a foundation?

**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

It is necessary to be very careful, like in a dance between two partners. Obviously, Carlsberg company is run by an independent board and independently managed. However, two members of Carlsberg foundation's board are represented in the board of the company. We share our force within legal limits. Carlsberg structures have the same values as those we cherish in the foundation. The question of communication is the most important.

**Ingrid LABUZAN**

How can you measure the global effects of these foundations on Danish companies?

**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

To say it crudely, industrial foundations are a very efficient way to keep big companies in a small country like Denmark. In fact, a lot of research are made about companies run by industrial foundations, in order to know if they underperform or overperform compared to other ownership forms. However, it is really difficult to measure the impact and it does not seem to create big differences.

There are, however, differences have been measured in how they act as employers. Industrial foundations are characterized by more diversity, more equality, lower pay-gaps, and more gender equity than other types of companies. People who work there tend to remain longer in the company and even to live longer.

**Ingrid LABUZAN**

It is interesting to put these facts on the table, as this kind of model is not very shared in France and in Latin countries. Even though it may be complicated to implement, could you say a word to encourage other countries or companies to turn themselves toward this model?

**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

Different legal measures could be taken to favorize this model. It is important to have liberal laws. Denmark has a longstanding law dedicated to control industrial foundations. For instance, Carlsberg Foundation has a Charter from 1876. There have been a few very critical times in the story of Carlsberg work as a brewery. It is important to change the interpretation of this Charter when necessary and we have been allowed to do so. Taxation regulation is also an important subject.

**Ingrid LABUZAN**

Taxation flexibility is also an important subject in France, but it may be treated in another way in Denmark. Thank you so much, it was very interesting.

Nous poursuivons sur cette thématique de la fondation actionnaire avec un nouveau point de vue étranger, puisque notre experte vient de Suisse. Delphine BOTTGE, bonjour et bienvenue. Vous êtes spécialiste de ce sujet. Vous avez notamment fondé le cabinet *Purpose Lawyers*. Vous êtes également enseignante à l'Université de Genève et avez écrit un ouvrage dédié à ce modèle de fondation. Pourriez-vous nous donner un panorama de ces fondations au niveau mondial, afin de comprendre à quel point le modèle s'est répandu ou s'il se limite encore surtout au nord de l'Europe ? Par ailleurs, quel est le poids des fondations actionnaires dans l'économie ?

**Delphine BOTTGE**

Bonjour à tous. Ce modèle existe en effet depuis le XIXe siècle dans le nord de l'Europe, au Danemark bien sûr, mais aussi en Suède où il existe environ un millier de fondations actionnaires, en Allemagne qui en compte environ 500 dont celle qui est propriétaire à 90 % de Bosch. Cette fondation actionnaire délivre environ 80 millions d'euros de donations par an selon les chiffres de 2021.

En Suisse, le modèle est arrivé un peu plus tardivement, au début du XXe siècle. La Suisse est aujourd'hui considérée comme le pays des fondations, puisqu'il en existe environ 14 000. Une fondation est créée par jour depuis plus de vingt ans.

La fortune des fondations suisses est évaluée à 140 milliards d'euros. Il est difficile, dans un pays où la confidentialité règne en maître, de savoir combien parmi elles sont actionnaires d'entreprises, raison pour laquelle j'ai mené cette recherche dont vous avez parlé. J'ai analysé plus d'une centaine de fondations qui détiennent près de 2 000 entreprises en Suisse et à l'étranger.

Parmi ces 2 000 entreprises figurent des fleurons de l'économie suisse. La fondation Jacobs, par exemple, détient l'un des leaders mondiaux du chocolat, Barry Callebaut. La fortune de la fondation Jacobs est estimée à 7 milliards d'euros. La fondation Ernst Göhner, dont la fortune est similaire, détient quant à elle un portefeuille d'entreprises dont le groupe danois DSV mais aussi Victorinox, dont nous avons parlé ce matin. La fondation Hans Wilsdorf détient Rolex. Il est difficile d'estimer la valeur du groupe Rolex, néanmoins, la fondation elle-même, dont l'activité est limitée par ses statuts au seul canton de Genève, récolte environ 250 millions d'euros de dons annuels.

Ce modèle historiquement européen se répand à travers le monde. Une première entreprise l'a adopté en Australie l'année dernière. Par ailleurs, le cas de Patagonia, aux États-Unis, a été très médiatisé.

**Ingrid LABUZAN**

Même si les témoignages de Lasse HORNE KJÆLDGAARD et de Charles KLOBOUKOFF en ont donné un premier aperçu, quels intérêts motivent les parties prenantes à créer des fondations d'entreprises ? Quels sont leurs motivations et leurs bénéfices respectifs ?

**Delphine BOTTGE**

Pour compléter les propos déjà tenus s'agissant du Danemark, j'ai remarqué en menant mon étude que les entreprises détenues par des fondations étaient de toutes tailles, de l'entreprise cotée en bourse à la start-up en passant par la PME. Les fondations qui détiennent ces entreprises s'occupent d'activités dans tous les secteurs possibles : il n'existe aucun lien entre l'activité de l'entreprise et celles de la fondation.

**Ingrid LABUZAN**

En effet, cette particularité n'est pas forcément évidente.

**Delphine BOTTGE**

Trois axes complémentaires poussent à suivre ce modèle. Le premier est celui de l'entreprise. Steen Thomsen, qui est professeur au Danemark, dit la chose suivante : « *Foundation ownership is long-term ownership by essence* ». Le modèle de la fondation actionnaire est par définition un actionnariat de longue durée. Le modèle de fondation actionnaire regroupe déjà toutes les vertus de l'actionnariat à long terme. En effet, la fondation n'a aucun propriétaire : elle s'appartient elle-même. De plus, elle est conçue pour un temps très long : en Suisse, la durée est définie comme « indéterminée ».

Cet actionnariat à long terme permet de préserver la pérennité de l'entreprise. La fondation actionnaire est également un excellent moyen d'éviter les OPA et de préserver la dimension locale de l'entreprise. Ce facteur a été déterminant dans de nombreux cas, notamment concernant les premières entreprises qui ont adopté ce modèle.

Des études danoises montrent également que l'impact est important sur la durée de vie des entreprises. Il ne s'agit pas seulement de leur capacité à traverser des périodes de crise. Steen Thomsen montre qu'en se basant sur une durée de 40 ans, la probabilité de survie des entreprises détenues par des fondations était de plus de 30 %, contre moins de 10 % pour les autres entreprises.

Ce modèle exerce aussi une influence sur l'indépendance de l'entreprise, la fondation n'ayant pas d'actionnaires.

Par ailleurs, la détention d'une entreprise par une fondation a un impact sur les salariés à condition qu'ils aient été informés des particularités de cette structure et les aient comprises. A ce moment-là, toujours selon des études, la motivation des salariés augmente, puisqu'ils comprennent le caractère vertueux du modèle. Victorinox, par exemple, publie des données sur le taux d'absentéisme de ses salariés, qui est inférieur à la moyenne nationale, de même que le taux d'accidents du travail.

Le deuxième impact de ce modèle concerne la famille. La création de fondations actionnaires fonctionne aujourd'hui comme un outil de gouvernance. En effet, elle permet de tous les membres d'une famille autour d'un projet commun et cohérent. La cohérence est le maître mot des motivations familiales. Chaque membre de la famille doit pouvoir comprendre ce projet. Il s'agit également pour ces familles de transmettre des valeurs plutôt que des actifs.

**Ingrid LABUZAN**

Justement, à ce sujet, nous avons beaucoup parlé ce matin des causes choisies, d'une possible hiérarchie des causes et des effets de mode philanthropiques. Aujourd'hui, la dimension familiale est très présente. Est-il difficile de se mettre d'accord au sein d'une famille sur ces sujets ?

**Delphine BOTTGE**

Les débats ont largement évolué. Je suis la troisième fille d'une famille d'entrepreneurs. J'ai pu expérimenter par moi-même les débats autour de la transmission d'une entreprise.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de cette évolution, faute de temps. Néanmoins, cette évolution est réelle.

Aujourd'hui, les entrepreneurs ayant de 50 à 70 ans associent complètement leurs enfants à leurs réflexions. Certains d'entre eux ont reçu l'entreprise de leur propre père et se demandent s'il s'agissait d'un cadeau ou non. Par ailleurs, ils ont largement conscience que les compétences nécessaires pour diriger une entreprise ont beaucoup évolué depuis qu'eux-mêmes exercent cette fonction.

Les processus de gouvernance familiale de l'entreprise connaissent un fort développement, que ce soit pour générer un modèle de type fondation actionnaire ou simplement pour transmettre des valeurs. Le rôle des fondations dans le processus de transmission familial est voué à augmenter, du fait de cette quête de sens familiale.

### **Ingrid LABUZAN**

Merci pour cette réponse. Vous parliez des différents bénéfiques pour les parties prenantes.

### **Delphine BOTTGE**

Vous savez, il est réellement passionnant de pouvoir accompagner des familles sur ce sujet et d'être au cœur de ces réflexions. Chaque famille possède son histoire et ses propres valeurs. Les accompagner constitue toujours une aventure passionnante.

Pour revenir aux différents types de bénéfiques, le dernier grand type concerne la fondation elle-même. En effet, le modèle de fondation actionnaire constitue un merveilleux levier pour l'action philanthropique. En effet, la fondation est alimentée au fil du temps, de manière pérenne, par les dividendes de l'entreprise en sa qualité d'actionnaire, assurant le retour sociétal de l'entreprise.

Ce modèle est très riche et possède un double voire un triple effet vertueux. Je citerai Jean-Noël Thorel qui se définissait récemment dans une interview comme un « passeur », et non comme « entrepreneur » ou « président ». S'il existe un point commun entre tous les entrepreneurs que j'aie eu le privilège de côtoyer, c'est bien celui-ci.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous avez dit tout à l'heure que de plus en plus de fondations d'entreprise se créent chaque jour et qu'elles étaient de toute taille. Aujourd'hui est-il réellement justifié ou cohérent d'accoler une fondation à une start-up ?

### **Delphine BOTTGE**

La fondation actionnaire a une pertinence un peu différente d'une fondation. Dès lors, la question de la création d'une fondation-actionnaire se posera différemment de celle d'une fondation actionnaire. Comment chacun peut-il créer une fondation actionnaire ? Il ne peut pas s'agir d'un coup de tête. Pour créer une fondation actionnaire, il faut suivre un long chemin.

### **Ingrid LABUZAN**

Ce chemin est-il aussi long en Suisse qu'en France ou au Danemark ?

### **Delphine BOTTGE**

Il faut que ce chemin soit long. En effet, cette décision est importante, lourde de sens et impactante. Par ailleurs, pour que la fondation s'accorde avec la vision de l'entrepreneur, celui-ci doit s'impliquer. Lors de l'accompagnement, nous allons jouer un rôle « d'accoucheurs ». Le chemin commence par le fait de faire comprendre le modèle à toutes les parties prenantes, y compris les salariés et les managers. Un temps de réflexion est ensuite nécessaire afin de déterminer la structure adéquate. En effet, nous parlons de

fondations actionnaires comme un modèle général, mais dans la réalité je ne connais pas de fondations actionnaires qui possèdent exactement la même structure, les mêmes règles de gouvernance, les mêmes manières de participer des membres de la famille, etc. Les fondations actionnaires sont le reflet de la richesse des humains qui les créent.

De plus, le chemin continue une fois la fondation créée. Ce matin, Monsieur KLOBOUKOFF a abordé cet élément, en parlant du jour où il ne serait plus là. Il s'agit d'un enjeu important. Nous essayons d'anticiper au mieux, tout en laissant une certaine flexibilité, les étapes de la vie de la fondation. Néanmoins, il existe de nombreux écueils à éviter.

### **Ingrid LABUZAN**

Justement, pourriez-vous nous donner d'autres exemples de ces écueils à éviter ? Vous avez une si grande expérience que vous avez sans doute des exemples concrets à donner.

### **Delphine BOTTGE**

Le premier écueil réside dans le mécanisme de la réserve successorale. Celle-ci a d'ailleurs été abaissée en Suisse au 1<sup>er</sup> janvier pour faciliter la transmission d'entreprises et, qui sait, pour favoriser la création de fondations actionnaires. En même temps, la réserve successorale n'est pas forcément un accueil car elle permet aux familles de faire émerger des discussions. Le pire réside dans l'absence de discussions, lorsque les enfants apprennent à la mort de leurs parents qu'ils n'hériteront que du strict minimum garanti par la loi parce que ceux-ci ont décidé de créer une fondation. Il est tellement plus riche et plus humain de parler de son vivant. Dans toutes les situations que j'ai vécues, la discussion a permis d'obtenir la compréhension et même l'adhésion des enfants au projet de leurs parents.

Par ailleurs, ce modèle s'applique à toutes les tailles d'entreprises mais pas à toutes les entreprises, en fonction de leur degré de maturité. L'examen des plans financiers et des plans stratégiques permet d'évaluer la viabilité du modèle. De plus, la préexistence d'investisseurs peut souvent empêcher la cession de parts à une fondation. En effet, un droit de préemption est souvent prévu dans ces cas-là pour les investisseurs, qui peuvent contrecarrer le projet s'ils n'y sont pas favorables. Néanmoins, il est possible de réserver au fondateur de l'entreprise la possibilité de céder les parts des actionnaires à une fondation via les statuts de l'entreprise. Certains fonds d'investissement à long terme recherchent même les entreprises détenues par des fondations afin d'investir à leurs côtés.

Un autre écueil, plus philosophique peut-être, concerne l'alignement entre l'entreprise et la fondation. Lors d'une des précédentes interventions, quelqu'un s'est demandé si l'intérêt d'une fondation, à savoir recevoir le plus de fonds pour accomplir sa mission philanthropique, était pleinement compatible avec l'intérêt de l'entreprise, qui peut être de conserver le plus de fonds de réserve possible afin d'assurer sa pérennité. Existerait-il, dès lors, un non-alignement dans le modèle lui-même ?

Pour ma part, j'ai remarqué qu'il faut accorder un temps au processus d'acculturation des salariés de l'entreprise. Souvent, nous craignons que ce soit la base des salariés qui refuse d'adhérer au projet. Cependant, ce sont souvent les cadres de l'entreprise qui sont les plus réfractaires. Le management doit souvent changer sa philosophie pour pouvoir la répercuter sur les salariés. Ainsi, chaque salarié employé chez Victorinox reçoit à son arrivée un *booklet* sur l'histoire, la structuration et les valeurs de l'entreprise. La constitution de comités éthiques peut aussi être envisagée afin de permettre aux cadres de comprendre le modèle et les accompagner.

Par ailleurs, il existe un autre modèle, celui de Bosch et de Patagonia. Dans ce modèle, l'entreprise ne choisit pas une seule fondation mais joue avec deux structures. Il peut s'agir de deux fondations en droit suisse. En droit français, ce ne seront pas deux fondations, mais il peut s'agir d'une fondation et d'un fonds de pérennité ou même une SAS. L'une de ces structures, le fonds de dotations, aura un but purement philanthropique tandis que l'autre aura un but purement économique, à savoir la détention à long terme de l'entreprise et le

maintien de la vision de son fondateur. Ensuite, les droits de vote et de dividendes des deux structures font l'objet d'un jeu.

Par exemple, si l'accent est mis sur l'aspect philanthropique ou sociétal, la majeure partie des droits aux dividendes sera donnée à la structure philanthropique, tandis que la majeure partie des droits de vote sera donnée à la structure qui garantit la pérennité de la société. Ce modèle permet de ne pas se poser la question de l'alignement entre entreprise et fondation.

### **Ingrid LABUZAN**

Ce sujet était un peu technique mais vraiment intéressant, une véritable appétence s'étant fait sentir au moment des questions-réponses posées ce matin. Par ailleurs, nous sommes très demandeurs d'exemples concrets durant cette journée.

## Questions-réponses

### **De la salle**

Delphine BOTTGE, vous avez très bien expliqué la mécanique des fondations d'entreprise. Que se passe-t-il si l'entreprise devient déficitaire ? La fondation a-t-elle une responsabilité de combler ce déficit ?

### **Delphine BOTTGE**

J'ai vécu cette situation en accompagnant une fondation actionnaire. Tout dépend des statuts et des règles. Dans certains cas, statutairement, la fondation ne peut pas se déposséder de l'entreprise qu'elle détient, tandis que dans d'autres cas, elle peut la vendre. Il est également possible pour la fondation de se déposséder de l'entreprise détenue si les besoins ou le fonctionnement de l'entreprise le requièrent.

Cependant, en droit suisse, et probablement en droit français, la fondation ne peut à aucun moment venir alimenter l'entreprise qu'elle détient, du moins concernant les structures philanthropiques. Cet élément est extrêmement important.

### **De la salle**

La fondation Gates est évidemment problématique. Elle constitue une épine dans le pied de la philanthropie et représente un fonctionnement très américain et donc entrepreneurial. Il ne s'agit pas d'un modèle. Il faut être capable de s'en dissocier et de proposer des contre-modèles. Pour ce faire, faudrait-il mettre en place une gouvernance pluraliste au sein des fondations ? La mise en place d'un comité d'éthique constitue-t-elle, comme pour Carlsberg, une solution ? Le modèle de Gates constitue en effet un repoussoir pour la philanthropie en France.

### **Louis ASTRUC**

Avant de répondre, je souhaiterais préciser que mon livre s'intitule L'art de la fausse générosité, la fondation Bill et Melinda Gates.

Précisément, le modèle de cette fondation est plutôt regardé avec envie par nos gouvernants. Gabriel Attal a notamment reçu Melinda Gates. Il a alors appelé le milieu philanthropique français à s'inspirer de son modèle.

Comment se prémunir de ce type de fondations ? Il faut d'abord que les parties prenantes soient les plus nombreuses possible, adopter une gouvernance plus horizontale et ouverte. Néanmoins, il faut aussi accepter cette remise en question et ces discussions. J'ai été directeur d'une fondation durant cinq ans et je côtoie le milieu de la philanthropie par ailleurs. Or, lorsque mon livre est sorti, certains de mes amis appartenant à ce milieu m'ont dit qu'il ne fallait pas critiquer un mécène. Il faut sortir de ce tabou et accepter de porter un regard critique sur la philanthropie afin de la rendre plus vertueuse.

### **De la salle**

Je me permets de rebondir sur cette question. Vous avez beaucoup parlé de la source des revenus de la fondation Gates. Comment expliquez-vous qu'en France nous n'ayons pas d'équivalent à la fondation Gates ou à la fondation Soros, alors que Bernard Arnault par exemple joue dans la même cour qu'eux ? La philanthropie en France représente 8,5 milliards d'euros contre 485 milliards pour les États-Unis. Pourquoi le sentiment philanthropique n'est-il pas davantage développé sur notre territoire ?

### **Louis ASTRUC**

Je vais essayer d'être concis. Concernant la première partie de la question, les secteurs dans lesquels investit ce trust permettent d'obtenir des dividendes qui alimentent ensuite la fondation Gates. Ces secteurs comprennent les énergies fossiles, l'alimentation ainsi que

les OGM. Ce dernier secteur est représenté à la fois dans le portefeuille d'actions et dans les dons aux entreprises, ce qui pose également des questions de conflits d'intérêts. Voilà comment la fondation est alimentée.

Par ailleurs, les fondations françaises ne sont pas aussi fortes que leurs homologues américaines pour des raisons historiques. Je ne suis pas spécialiste de ce sujet, mais en France, la place de l'État est plus forte qu'aux États-Unis, où l'entreprise joue un rôle plus important.

### **De la salle**

Bonjour, je suis Séverine Bonnet de la Fondation Pasteur Suisse située à Genève. Nous parlons de la philanthropie de demain. Or, je me questionne sur l'engagement des jeunes générations qui se sont mobilisées récemment pour le climat par exemple. Le Covid a mis fin à cette mobilisation.

Delphine BOTTGE, les jeunes sont-ils présents lors de la constitution du *board* d'une fondation ? Si tel est le cas, pourriez-vous nous donner des exemples ?

### **Delphine BOTTGE**

Je vous remercie pour votre question. Je comprends qu'elle est générale et va au-delà de la question des fondations actionnaires. Le Centre en philanthropie de l'Université de Genève, dont je fais partie, a mené l'année dernière une étude sur la diversité au sein des conseils des fondations. Cette étude est disponible sur le site du centre. Si, en Suisse, l'égalité homme femme progresse beaucoup, les enjeux de diversité en termes d'âge restent majeurs, pour plusieurs raisons.

Nous sommes parvenus à une conclusion : une rémunération adéquate à destination des membres des conseils de fondation permettrait par exemple d'assurer une meilleure présence des jeunes en leur sein. En effet, la règle actuelle favorise largement les personnes disposant du temps nécessaire pour s'impliquer et prendre des responsabilités dans la fondation, indépendamment même de leurs compétences. Ces éléments sont réunis très majoritairement par des personnes en fin de carrière, qui sont peut-être moins sollicitées.

### **De la salle**

Bonjour, je suis Marina Poiroux, la directrice de la fondation Léa Nature. Monsieur MORENA, notre fondation agit pour lutter contre le changement climatique. Vous avez beaucoup parlé des nombreux écueils dans lesquels sont tombées beaucoup de fondations américaines. Comment pouvons-nous les éviter en France ?

### **Edouard MORENA**

Merci pour votre question.

Mon travail m'a amené à me pencher sur de plus petites fondations, plus marginales et progressistes, qui cherchent à développer des approches alternatives de la philanthropie. Je pense par exemple au EDGE Funders Alliance, qui est une alliance de petites fondations développant une approche plus critique des approches dominantes et de la philanthropie elle-même. Il existe donc des réseaux d'acteurs alternatifs.

Plus fondamentalement, je constate que de nombreuses fondations veulent s'impliquer sur les questions climatiques. Elles ont plutôt tendance à se tourner vers des acteurs déjà installés, qui ont la capacité de leur présenter une stratégie et un plan d'action déterminé. Je ne cherche pas à remettre en question le désir d'agir sur la question climatique, au contraire. L'enjeu, pour moi, consiste vraiment à questionner les stratégies dominantes dans une démarche réflexive s'attachant aux autres façons de faire de la philanthropie. Il existe quelques espaces alternatifs, dont j'espère le développement.



**Antoine LAURENT**

J'aimerais réagir par rapport à la fondation Bill Gates. Chez Reclaim Finance, nous sommes capables d'accompagner les fondations qui se posent beaucoup de questions sur la cohérence entre les causes qu'elles cherchent à soutenir et leurs stratégies d'investissement. Ces deux paramètres sont parfois difficiles à combiner, tout le monde ne disposant pas d'une bonne expertise. Si vous avez besoin de conseils sur ce plan, je vous invite donc à nous contacter.

**Louis ASTRUC**

Souvent, les écueils de la philanthropie sont attribués uniquement aux fondations américaines. Cependant, il ne faut pas nous défausser sur les États-Unis : le même type de phénomènes se développe dans certaines fondations françaises.

**Ingrid LABUZAN**

We had a debate about the *soft-power* of a foundation. We talked a lot about the importance of transparency and accountability. How does it work in Denmark? Your country seems further ahead of us in terms of corporate foundations. How do these topics of transparency and accountability are treated?

**Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

These topics are paradigmatic. They are addressed continuously. Each year, all the foundations are measured on different parameters like the publication of their reports and strategies and the election of the foundation's board members, and so on. The discussion is still going. However, they should always remain democratic because foundations are born with democracy. The question of who takes decisions at the board of the foundation will always be an important topic to address.

Moreover, I would like to say something about the appeal of younger generation. I really believe that industrial foundations are made for today's cultural climate. In fact, they offer a purpose beyond profit and a narrative. The professional et and the moral aspects of foundations live on this narrative.

**De la salle**

Ma question s'adresse à Monsieur GAVE. Beaucoup d'organisations de coopération nous disent que l'État français n'était pas très présent à leur côté et n'a pas beaucoup incité les entreprises. Pourtant, ce sont des acteurs de coopération présents au Maghreb, en Afrique subsaharienne et sur le pourtour méditerranéen. Ces acteurs ne sont-ils pas des vecteurs de diffusion d'une certaine image de la France ?

**François GAVE**

Je ne suis pas sûr d'avoir saisi le sens de votre question : concerne-t-elle les entreprises ou les fondations ?

**De la salle**

Je parlais des IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) par exemple, qui sont des associations de coopération présentes autour de la Méditerranée.

**François GAVE**

A ma connaissance, nous les soutenons assez fortement. Nous n'avons pas d'objection de principe à ce soutien en tout cas, en particulier dans ces régions.

J'aurais une remarque à faire concernant la présence de Bill Gates au G20 et dans les instances internationales en général. Bill Gates est un cas à part, du fait de son poids financier et de ses méthodes. Néanmoins, la question générale est celle de la place de la

société civile, entreprises et fondations comprises, dans les négociations internationales. Il y a quarante ou cinquante ans, cette place était quasiment inexistante. Les États étant considérés comme les seuls porteurs de la légitimité démocratique, elles n'avaient pas leur place dans ce cadre. Petit à petit, la situation a changé, sous la pression notamment de la société civile. Historiquement, les régimes autoritaires se sont opposés à la présence des associations et des entreprises dans les enceintes internationales, tandis que les démocraties y étaient favorables. L'argument qui a été utilisé est donc à double tranchant. Certes, si une seule fondation au monde est représentée dans ce cadre, cela pose un problème, mais le principe n'est pas celui-ci.

Par ailleurs, pour revenir à votre question, le travail de coopération de la France en Afrique et en Méditerranée a énormément décliné, ce qui rejoint la question précédente concernant l'image dégradée de la France à l'international. Néanmoins, beaucoup de personnes critiquaient notre trop forte présence et visibilité. Il existe un très fort débat sur cette question, sur laquelle je n'ai pas de sentiment à vous donner.

#### **De la salle**

I was wondering if there was a big difference on legal obligations on annual reports concerning foundations in Europe.

#### **Lasse HORNE KJÆLDGAARD**

I am not familiar with comparative perspectives, but annual reports are strictly regulated by the law in Denmark. Annual reports must be public, and some information need to be disclosed, but I cannot answer more precisely to your question.

#### **Delphine BOTTGE**

La grande question est celle de l'obligation ou non de tenir des comptes consolidés et de les transmettre à l'autorité de tutelle. La législation en la matière varie d'un pays européen à l'autre et est sujette à des discussions dans certains de ces pays. Elle entraîne des impacts directs sur le fonctionnement des fondations actionnaires.

#### **De la salle**

Quelles sont les règles concernant le grand public ?

#### **Delphine BOTTGE**

Les règles sur la publicité des comptes pour les entreprises relèvent encore d'un autre débat et diffèrent d'un pays européen à un autre.

#### **De la salle**

Ma question s'adresse à Monsieur François GAVE. Au cours de la journée, plusieurs modèles ont été présentés : les modèles britannique, danois et suisse notamment. Quel pays constitue selon vous un bon exemple de *soft-power* via la philanthropie ?

#### **François GAVE**

Avant de répondre à votre question, j'aimerais ajouter une chose. Nous avons beaucoup parlé des fondations américaines et de leur grande puissance notamment financière. Néanmoins, à ma connaissance, en termes de dépenses, les fondations européennes sont pratiquement au même niveau que les fondations américaines. Leur émiettement est peut-être plus grand et leur visibilité moindre, mais elles ne sont pas ridicules. Comparer la France aux États-Unis a sans doute moins de sens.

Concernant votre question, la Suisse a une grande tradition philanthropique. Néanmoins, la montée en puissance de l'Allemagne est assez remarquable. L'Allemagne souhaitait disposer de fondations présentes dans les pays en développement tout en contribuant par

là même à l'engagement citoyen des Allemands et donc à l'amélioration de sa démocratie. Nous travaillons beaucoup avec l'Allemagne, avec qui nous avons mené une étude sur les voies d'amélioration de la philanthropie.

Il est vrai par ailleurs que les pays du nord de l'Europe sont très connus en matière de philanthropie.

En outre, la France a une présence militaire très visible, puisqu'elle est beaucoup intervenue en Afrique notamment. Cette image interventionniste est très visible et peut lui être reprochée, dans un contexte de passé colonial. Notre action philanthropique doit prendre en compte cette image-là. D'autres pays, notamment les pays scandinaves, possèdent une autre image qui peut faciliter leur action.

Le cas britannique est encore un peu différent, la philanthropie religieuse y occupant une place très importante.

Je dirais plutôt, pour répondre en bon diplomate, que nous devons tirer parti de la diversité d'approches au sein de l'Union européenne et même de l'Europe au sens large. Nos approches diffèrent mais nos objectifs fondamentaux se ressemblent en matière de droits de l'homme, de développement durable et de démocratie.

### **Ingrid LABUZAN**

Je vous remercie pour toutes vos questions, ainsi que pour les réponses qui y ont été apportées.

## Seconde table ronde : La philanthropie peut-elle vraiment sauver le monde ?

Ont participé à cette table ronde :

*Silvia Steisel, directrice générale de Degroof Petercam Foundation*

*Daniel Bruneau, consultant spécialisé en fundraising et fondateur de France Générosités*

*Alban du Rostu, directeur général du Fonds du Bien Commun*

### **Ingrid LABUZAN**

A mes côtés figure d'abord Silvia STEISEL, directrice générale de *Degroof Petercam Foundation* qui œuvre pour l'innovation sociale pour l'emploi. Vous êtes également administratrice d'une fondation familiale qui existe depuis quatre générations.

Daniel BRUNEAU, vous avez mené une riche carrière au sein du système associatif, culture et social, au sein notamment des Petits Frères des Pauvres et de France Générosités. Vous êtes désormais consultant spécialisé en *fundraising*.

Alban DU ROSTU, vous êtes directeur général du Fonds du Bien Commun, une organisation à but non lucratif agissant entre autres comme un fonds de dotation et d'investissement.

Merci d'être présents tous les trois pour répondre à cette question : la philanthropie peut-elle vraiment sauver le monde ? Nous avons évoqué un certain nombre de crises et de problèmes tout au long de la journée. Les moyens de la philanthropie sont-ils suffisants ? Sont-ils en phase avec notre époque ? Pour commencer, et même si notre public est assez averti, cette thématique pose la question des capacités de la philanthropie. Il ne semble donc pas inutile de débiter par quelques données chiffrées. Daniel BRUNEAU, quels sont les chiffres marquants de la philanthropie selon vous ?

### **Daniel BRUNEAU**

Bonjour à tous. Nous avons entendu tout à l'heure des chiffres qui font rêver, aux États-Unis et dans d'autres pays européens. Les chiffres français sont bien plus modestes.

L'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France a mené une étude intitulée « Le Panorama national des générosités ». Nous avons essayé de chiffrer l'ensemble du périmètre philanthropique, néanmoins, nous ne connaissons que la partie émergée de l'iceberg. La partie immergée reste extrêmement importante.

En 2019, la philanthropie en France représentait environ 8,5 milliards d'euros de dons, dont 41 % venaient d'entreprises et le reste de particuliers. Ce ratio semble relativement stable dans le temps, puisqu'il était semblable quatre ans auparavant. Cependant, beaucoup d'éléments passent inaperçus, notamment les dons réalisés de main en main par des particuliers et ne donnant pas lieu à des déductions fiscales. En effet, nous avons tendance à ne voir ce chiffre que par le prisme des déductions fiscales alors qu'il s'agit seulement d'une part des donations. Les legs et autres libéralités représentent quant à eux environ un milliard d'euros.

Ces chiffres sont tout de même relativement importants. En réalité, l'ensemble des dons s'élève plutôt à 12 ou 15 milliards d'euros par an. La publication de l'année prochaine approfondira l'étude de certains secteurs afin d'être plus fiable encore.

**Ingrid LABUZAN**

Merci pour ce rappel des chiffres. J'aimerais désormais adopter une posture plus intellectuelle. Est-ce vraiment à la philanthropie de sauver le monde ? Si nous trouvions d'autres moyens de résoudre les problèmes et enjeux sociétaux, serait-ce un problème ?

**Silvia STEISEL**

D'un point de vue intellectuel, la philanthropie peut et doit sauver le monde car elle représente une posture particulière. En effet, les philanthropes imaginent quel est le futur souhaitable puis investissent pour le rendre possible. Je vais prendre un exemple volontairement provocateur, en l'occurrence celui du handicap. Voulons-nous une société, par exemple, dont les personnes handicapées sont écartées car considérées comme un problème, comme c'était le cas à certaines époques ? Souhaitons-nous au contraire une société dans laquelle elles peuvent travailler et s'épanouir en tant que citoyens ?

En tant que philanthropes, nous devons prendre notre temps afin de comprendre à quoi devrait ressembler le futur.

**Ingrid LABUZAN**

Vous parlez d'imaginer et de comprendre les attentes de la société. Or, il n'est pas toujours facile de comprendre ces attentes, non seulement au niveau des causes, mais aussi concernant la philanthropie elle-même. Le poids des fondations a beaucoup été discuté durant cette journée. Nous avons également observé les réactions très variées qu'a pu susciter le don de la famille Arnault aux Restos du Cœur. Que pensez-vous aujourd'hui de ces débats qui agitent la société, Alban DU ROSTU ? Que devons-nous attendre de la philanthropie ?

**Alban DU ROSTU**

La question de la place de la philanthropie dans notre société doit être comprise comme suit : chacun d'entre nous peut-il individuellement jouer un rôle ? Nous sommes tous philanthropes : 50 % des Français donnent à des associations ou sont engagés en leur sein. Prométhée est le premier philanthrope. Dans le théâtre d'Eschyle, il prend le feu aux Dieux et l'apporte aux hommes.

Aujourd'hui, l'enjeu principal consiste à rendre la philanthropie plus horizontale, mais aussi à innover et à créer des projets qui, s'ils avaient été réalisés par l'État, auraient coûté plus d'argent et pris plus de temps.

Avec le Fonds du Bien Commun, nous avons proposé, avec des associations de toutes les sensibilités, de proposer à tous les députés et sénateurs, quelle que soit leur étiquette politique, de réaliser des maraudes, c'est-à-dire de distribuer des soupes et des cafés. Ces maraudes ont lieu dans les quartiers de l'Assemblée nationale et du Sénat. 105 députés et sénateurs ont accepté cette initiative. Ainsi, le jour même où se tenait une grande manifestation contre la loi travail, des députés et sénateurs de tous bords expliquaient à quel point cette expérience avait transformé leur rapport à la grande pauvreté et pouvait induire un vote différent concernant les lois de finances.

Nous avons parlé tout à l'heure de lobbying et d'influence. Je parlerai pour ma part de plateformes de plaidoyer. Il faut que les associations et les plateformes philanthropiques parlent avec des dirigeants et leur montre très simplement les actions qu'elles mènent. Ces initiatives permettent non seulement de changer le monde à petite échelle, mais constituent également une spécificité du monde philanthropique.

**Ingrid LABUZAN**

Démontrer permet donc de changer les mentalités et d'encourager les dons. Je me tourne à nouveau vers Daniel BRUNEAU. Avez-vous constaté, au travers du Panorama des générosités, une évolution du nombre de donateurs et du montant des dons, à cause du

contexte économique ? Nous savons en effet que la force de frappe de l'économie détermine sa capacité à sauver le monde.

### **Daniel BRUNEAU**

Si nous nous tournons vers les dons déduits des impôts des contribuables français, nous semblons avoir atteint un plateau. La tendance est même légèrement baissière. Néanmoins, il ne s'agit que d'une corrélation, puisque de nombreux dons ne sont pas sujets à des déductions d'impôts. En effet, environ 50 % des gens en France échappent à l'impôt sur le revenu, ce qui ne signifie pas qu'ils ne paient pas d'impôts du tout.

Néanmoins, le nombre de foyers donateurs à petits revenus présente une tendance baissière, et ce, depuis plusieurs années. Nous tenterons sans doute d'examiner plus avant les liens entre impôt et don au moment du prochain panorama. Néanmoins, il faut rappeler que la déduction d'impôt associée au don n'est pas un crédit d'impôt. Lorsque le contribuable ne paie pas d'impôts, il n'est pas remboursé. Les syndicats ont réussi, quant à eux, à obtenir un crédit d'impôt voilà quelques années. Evidemment, une telle mesure coûte cher. Aurait-elle un impact positif sur les dons ? Je n'en sais rien.

De fait, comme le montrent également les chiffres des organisations, le nombre de petits dons baisse. Fort heureusement, les montants des dons des plus hauts revenus ont augmenté, compensant cette baisse. Une prise de conscience a peut-être eu lieu à ce niveau. Les réductions d'impôt comme la transformation de l'ISF et le prélèvement forfaitaire unique pour les revenus financiers ont pu contribuer à cette situation, mais pas seulement, puisqu'elle est plus ancienne.

Par ailleurs, les grands revenus possèdent une marge de progression des dons très significative. En effet, en termes de pourcentage de leurs revenus, ce sont souvent les petits ou les moyens revenus qui contribuent le plus.

### **Ingrid LABUZAN**

Comment ce ralentissement se traduit-il ? Fait-il peser un péril sur la société ? A quel point l'empreinte de la philanthropie est-elle profonde sur notre quotidien ?

### **Silvia STEISEL**

Tout dépend de la manière dont la philanthropie est définie. Selon la première définition, étymologique, la philanthropie désigne l'amour de l'humanité. Evidemment, sa disparition traduirait un repli évident et l'arrivée d'un monde très dur, donc peu souhaitable.

Si la philanthropie est définie comme la propension des personnes fortunées à se déposséder d'une partie de leur fortune, son ralentissement creuserait un sillon préoccupant pour la société. Un philanthrope scandinave m'avait expliqué que dès qu'il s'éloignait de la situation financière de ses concitoyens, il se devait moralement de redistribuer pour se remettre à leur niveau et ne pas mettre en péril le pacte de la société.

Par ailleurs, la philanthropie peut être entendue comme une évolution positive, dans sa dimension de progrès. Le droit de vote des femmes, la signature du traité des Nations Unies pour la protection des hautes mers et Wikipédia relèvent alors de la philanthropie. Rappelons que Wikipédia est financé par 150 millions d'euros de dons par an. La philanthropie a joué un rôle déterminant dans l'éradication de la polio, de la lèpre, mais aussi dans le scoutisme et l'économie circulaire. Imaginez le monde sans ces exemples.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous avons évoqué ce matin la question du nombre de causes. Si la philanthropie ralentit, si sa capacité à sauver le monde diminue, faudra-t-il revoir à la baisse le nombre de causes soutenues ? Faut-il aller plus loin et orienter les donateurs vers une ou plusieurs causes ?

### **Alban DU ROSTU**

La philanthropie a ceci d'exceptionnel qu'elle permet au philanthrope d'utiliser son argent pour la cause de son choix. La philanthropie individuelle et familiale permet d'aller sur des terrains que l'État ou les grandes entreprises n'explorent pas pour des raisons évidentes, d'image par exemple.

Avec le Fonds du Bien Commun, nous essayons de développer une réflexion sur les causes profondes des phénomènes. Cinquante mille personnes vivent dans la rue à Paris, par exemple. Nous devons comprendre quelles en sont les causes profondes et comment la philanthropie peut amener par l'innovation et par l'exemple la puissance publique à prendre la main.

Je prends un exemple parmi d'autres : le sujet de la grande pauvreté. Une mère célibataire sur deux vit sous le seuil de pauvreté en Ile-de-France. Les deux tiers des SDF rencontrés par l'association Aux Captifs, la libération ont vécu une rupture conjugale et amoureuse. Evidemment, le divorce relève de la situation personnelle de chacun. Néanmoins, à l'échelle d'une société entière, ces séparations impactent la pauvreté, l'échec scolaire, l'écologie, etc. Par exemple, 90 000 logements sont créés chaque année en lien avec ces séparations.

Evidemment, et heureusement d'ailleurs, l'État ne légifère pas sur de tels sujets. Néanmoins, en creusant les causes de ces séparations, comme l'absence de protection des femmes, la philanthropie peut jouer un rôle important sur ces questions. C'est le pari que nous faisons avec un certain nombre de fondations et le Fonds du Bien Commun. Nous organisons un événement appelé « Le prix du couple ». En effet, énormément d'initiatives entrepreneuriales sont dédiées aux rencontres et aux séparations, avec des start-ups qui facilitent les séparations par exemple. Cependant, peu d'entreprises proposent d'aider à la communication dans le couple et à la vie de couple en général. Nous avons donc lancé un appel à projets qui mélange start-up et associations. Nous proposons à tous ceux qui le veulent de venir s'engager sur ce sujet.

### **Ingrid LABUZAN**

Le gouvernement a tout de même tenté d'orienter certains dons. Une campagne a été menée pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris et, plus récemment, pour le financement de la rénovation des églises rurales, avec des conditions fiscales attractives. Comment jugez-vous ces mesures, Daniel BRUNEAU ? Est-ce le rôle de l'État de s'immiscer dans ces sujets ?

### **Daniel BRUNEAU**

Je pense que ce système de pensée traduit une grande vanité. Ces gens croient que des mesures fiscales peuvent changer les choses. Cependant, lorsque le contribuable doit remplir sa déclaration de revenus, il a un peu de mal. Vous évoquez le régime privilégié auquel Notre-Dame a eu droit. Dans ce cas, il existait déjà un élan massif de la population. Quelques jours après, il est décidé de défiscaliser ces dons à 75 % et non 66 %.

Aujourd'hui, les dons en faveur des personnes en difficulté bénéficient d'une réduction d'impôts de 75 % au lieu de 66 % jusqu'à 1 000 euros. Or, la différence entre les deux taux représente finalement 90 euros pour un don de 1 000 euros. Dans le cadre du panorama, nous avons étudié les dons pour la reconstruction de Notre-Dame, eux aussi plafonnés à 1 000 euros. Or, nous avons découvert qu'au moins un millier de dons, dont certains bien supérieurs à ce plafond, figuraient dans cette case.

Il s'agit d'une invention de technocrates. Les gens ne voient pas cette possibilité au moment de remplir leur déclaration d'impôts, ils ne la connaissent pas. Ce régime est le contraire de la simplicité.

Je vous donne un autre exemple. Faire un don à un parti politique n'est pas la même chose, en termes d'avantages fiscaux, que faire un don à une campagne électorale. Or,

combien de personnes sont capables de faire la différence entre les deux ? Il s'agit d'une vue de l'esprit.

Pour moi, cette tentative de stimulation des dons, si elle part d'une bonne attention, s'avère souvent coûteuse pour le contribuable, pour une efficacité extrêmement limitée. La défiscalisation à 75 % est certes plus intéressante qu'une défiscalisation à 66 %, évidemment. Néanmoins, les calculs montrent que la différence n'est pas aussi substantielle que l'on croit.

Le mécanisme du don est certainement plus complexe que celui de la réduction d'impôt. La fiscalité doit être considérée de manière plus large. Les citoyens américains ne sont pas plus généreux que les Français. Simplement, la socialisation de la richesse est différente. En France, les prélèvements obligatoires sont élevés. De ce fait, les gens considèrent qu'il revient à l'État de redistribuer convenablement. Par conséquent, ils donnent moins d'argent aux œuvres philanthropiques et attendent beaucoup plus de l'État qu'aux États-Unis, où personne n'attend rien ou presque de l'État. Au contraire, les Américains se méfient de l'action de l'État.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous parliez de stimuler les dons. Silvia STEISEL, comment pouvons-nous stimuler les fondations et les familles afin qu'elles s'engagent à long terme, de manière transgénérationnelle ? Comment maintenir leur implication ?

### **Silvia STEISEL**

Le rôle de la philanthropie est un peu « méta ». La philanthropie traite des problèmes du quotidien mais prend aussi du recul par rapport aux entreprises afin d'examiner les défis de demain. Son rôle d'anticipation est très important. Ainsi, des philanthropes travaillent sur le sujet du climat depuis de nombreuses années, bien avant qu'il ne devienne un vrai sujet de société.

Lorsqu'une nouvelle génération intervient dans une fondation, ce n'est pas pour entretenir une vision préconçue mais pour se projeter sur les nouveaux défis qui s'annoncent. Cette logique permet de donner du souffle et une dynamique à la fondation au long cours. Elle touche particulièrement les jeunes générations.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous parlions justement de l'implication des jeunes générations lors des précédentes interventions et de leur articulation avec la génération précédente. Nous avons interrogé les causes de la philanthropie. J'aimerais à présent savoir comment nous pouvons juger de la réussite ou de l'échec d'une action. Sur quels critères pouvons-nous nous baser ? Alban du ROSTU, quel est votre avis sur cette question ?

### **Alban DU ROSTU**

Je regrette que vous ne m'ayez pas invité lors du débat précédent. En effet, je souhaiterais défendre les grandes fondations américaines. Si je pense à l'*Open Society Foundations*, je ne peux m'empêcher de penser que les centaines de millions d'euros qu'elle a dépensés ont permis d'améliorer la situation de la communauté rom en Europe. De même, l'éradication de la polio a été permise par la fondation Bill et Melinda Gates.

Ces succès sont dus à l'approche équilibrée et très professionnelle de ces grandes fondations. Je ne comprends pas pourquoi nous ne traiterions pas avec les mêmes moyens de sujets aussi importants que l'éducation de nos enfants, la santé de notre famille ou la transmission de notre culture. Nous possédons tous un smartphone dans notre poche. Or, il est le résultat d'investissements en capital privé, de la *private equity*, des centaines de millions d'euros et de dollars investis afin de permettre à des entreprises de dépasser chaque année des barrières que nous pensions infranchissables.



La question est donc de savoir comment intégrer du capital venant d'investissements privés et du capital développement afin de pouvoir augmenter l'échelle de ces associations ou de ces entreprises sociales. Or, il existe des méthodes assez simples. La *venture philanthropy* est peut-être un modèle américain, mais il fonctionne.

### **Ingrid LABUZAN**

Vous parlez de *venture capital*, mais concrètement, à quel type d'indicateur, de mesures ou de pratiques cela correspond-il ?

### **Alban DU ROSTU**

Je crois profondément que dans dix ans, aucune entreprise ne pourra lever des fonds si elle cherche seulement à gagner de l'argent. Par ailleurs les dons baissent structurellement. Les critères définis par l'État sont de plus en plus restrictifs. Une forme d'hybridation de modèles naît de ces changements, avec les contrats à impact social, les fonds de dotation, les fondations actionnaires, etc. Nous appelons de nos vœux cette forme d'hybridation qui permet de faire aimer l'entreprise à tous tout en responsabilisant les acteurs privés.

Concrètement, avec notre méthode, la relation entre donateur et receveur change. Nous devenons investisseurs et associés de l'association et de la fondation avec laquelle nous nous engageons. Un dossier d'association est examiné de la même manière qu'un dossier d'entreprise, en tenant compte de la qualité de l'équipe, du retour des bénéficiaires comme le prescrit l'*Open Society*, mais aussi du *track record* de l'association. Ensuite, un certain nombre d'indicateurs d'impact sont mis en place, par exemple le nombre d'enfants scolarisés ou le nombre d'écoles ouvertes. Ce travail s'accompagne d'obligations de résultat et d'obligations de moyens. Si l'association parvient à atteindre 80 % de ces indicateurs, elle parvient à déclencher une tranche de financement supplémentaire, sur le modèle d'une start-up.

### **Ingrid LABUZAN**

Nous revenons donc à cette notion de processus participatif qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises durant cette journée. La question de la vérification de l'action menée, de son efficacité, se pose-t-elle pour vous aussi, Silvia STEISEL ?

### **Silvia STEISEL**

Il y a en effet beaucoup de similitudes avec ce qui vient d'être expliqué. Nous essayons d'appliquer les bonnes pratiques du privé tout en rejetant ses mauvaises pratiques, parfois court-termistes. Par ailleurs, nous souhaitons être proches des projets dans lesquels nous investissons, et nous nous engageons sur le long terme, cinq ans au moins. Nous tentons de changer nos pratiques. Par ailleurs, certaines fondations familiales se posent des questions de professionnalisation et doivent se structurer pour devenir plus efficaces. Nous essayons donc de partager nos bonnes pratiques avec elles.

### **Ingrid LABUZAN**

Certaines pratiques de l'étranger vous inspirent-elles ?

### **Alban DU ROSTU**

Sur le sujet de la capacité dans les talents des équipes, la fondation Bill et Melinda Gates constitue un vrai modèle. En effet, elle est capable de recruter parmi ses cadres dirigeants et opérationnels des personnes qui auraient pu mener une carrière très ambitieuse dans le privé.

**Silvia STEISEL**

La philanthropie a cette capacité à prendre des risques, à financer l'innovation, à emprunter des chemins de traverse. Certains philanthropes financent des procès marginaux. Par ailleurs, le talent constitue un vrai sujet dans le secteur. La culture française du management mais aussi du recrutement doit changer dans le secteur associatif. Certaines fondations comme *Bloomberg* viennent ainsi repérer des personnes dans les villes de demain et les professionnalisent. Ce système est intéressant car le changement viendra des personnes du quotidien.

**Ingrid LABUZAN**

La notion de prise de risques était le premier sujet de la matinée. Béatrice DE DURFORT disait qu'il fallait savoir arrêter certains projets qui ne fonctionnent pas.

Je souhaiterais revenir aux chiffres. En France, l'idée que la philanthropie peut sauver le monde paraît-elle réaliste ou relève-t-elle du vœu pieux ? Quelle est aujourd'hui la force de frappe de la philanthropie ?

**Daniel BRUNEAU**

Je me suis permis de réaliser quelques comparaisons à partir d'indicateurs macroéconomiques. Ces derniers sont disponibles dans un document en ligne sur le site de l'Institut Pasteur.

Il nous faut rester modestes s'agissant de la philanthropie française, qui ne changera que lorsque les dispositifs liés à l'héritage seront modifiés. La philanthropie française pèse entre 10 et 15 milliards d'euros maximum, sachant que le PIB du pays s'élève à 2 500 milliards d'euros. Par rapport au budget local de l'État, soit 100 milliards d'euros, ou à celui des collectivités territoriales, soit 230 milliards d'euros, ce chiffre est très peu élevé.

Cependant, ce poids n'est pas si négligeable par rapport à celui du ministère de la Culture par exemple, qui s'élève à 3,3 milliards d'euros, soit quatre fois moins. Le budget du ministère de la Jeunesse et de l'Engagement est de 0,7 milliard d'euros. L'aide publique au développement représente 5 milliards d'euros et l'écologie et la biodiversité 2 milliards d'euros.

Changer le monde peut sembler hors de portée. Néanmoins, en prenant la philanthropie secteur par secteur, activité par activité, la situation s'améliore. Dans certains secteurs comme la recherche contre le cancer, la philanthropie a joué un rôle absolument déterminant.

Finalement, la philanthropie peut-elle changer le monde ? Puisque ce matin nous avons parlé d'intelligence artificielle, j'ai posé la question à ChatGPT. Il m'a répondu que la philanthropie pouvait fournir de l'aide mais ne pourra pas, à elle seule, sauver le monde. Sa réponse était assez pertinente.

**Ingrid LABUZAN**

S'il y avait un frein à lever pour que la philanthropie puisse contribuer un peu plus à sauver le monde, quel serait-il ?

**Silvia STEISEL**

Il faut considérer la philanthropie comme un vrai métier, un vrai secteur d'activité. Le travail des associations est difficile, ce n'est pas du bénévolat. La gouvernance pourrait s'adapter en conséquence. Le fait de rémunérer certains administrateurs qui apportent une expertise particulière peut également constituer une avancée et permettre de diversifier les actions.

**Ingrid LABUZAN**

Ce matin, il était également question de rémunérer les bénéficiaires venant participer à la co-construction des solutions. Il s'agissait de l'une des propositions de Géraud DE VILLE DE GOYET.

**Alban DU ROSTU**

Concernant la philanthropie du quotidien, des dons réalisés par les Français, un élément de considération supplémentaire est nécessaire. Les marges de progression sont énormes.

Par ailleurs, concernant la grande philanthropie, si nous voulons nous assurer que Bernard Arnault ne donne pas 10 milliards d'euros à Notre-Dame, il faut continuer dans cette voie. En effet, il a donné 10 millions d'euros et a essuyé en retour une pluie de critiques. Je ne pense pas qu'une telle réaction le pousse à donner davantage. Il faut changer certains éléments culturels propres à notre pays. Qu'une personne donne de l'argent pour l'intérêt général constitue un fait positif pour la société. Tenir un tel propos me semble évident mais peut paraître extrêmement engagé. Cet élément doit évoluer. Nous devons donc montrer quels sont les bons exemples autour de nous.

**Daniel BRUNEAU**

Outre les questions juridiques ayant trait à l'héritage, que j'évoquais tout à l'heure, la question politico-administrative neutralise beaucoup d'initiatives par sa complexité. Durant des années, nous avons laissé partir les entreprises à l'étranger ou fermer faute de repreneurs parce qu'il était impossible de créer des fondations actionnaires. En effet, le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur considéraient que ce modèle était trop dangereux. Il faut changer cette culture et considérer que la philanthropie est un espace de liberté. Evidemment, il ne faut pas laisser faire n'importe quoi : je ne suis pas favorable à l'abolition des règles. Néanmoins, il faut savoir les limiter pour laisser aux acteurs leur liberté et leur imagination.

**Ingrid LABUZAN**

L'un des participants m'a dit en préparant cette journée que de nombreuses fortunes se sont récemment créées de toutes pièces. Était-ce vous, Alban ?

**Alban DU ROSTU**

C'était moi. Grâce à la technologie, des fortunes se sont faites en quelques années. Il s'agit d'un élément nouveau dans l'histoire de l'humanité. La liste des cent plus grandes fortunes de France en 1800 est probablement quasiment la même que celle de 1900. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui, les dix premières exceptées. Par conséquent, les gens n'ont plus le même rapport à l'argent. Ils peuvent s'en dessaisir beaucoup plus vite, puisque cet argent n'est pas lié à une histoire familiale.

Je prends l'exemple du fondateur du Fonds du Bien Commun, qui est le fondateur de Smartbox. Celui-ci vient de la classe moyenne, a emprunté 5 000 euros à ses parents pour se lancer. Aujourd'hui, il possède 1,5 milliard d'euros. Or, il n'a aucune envie de donner cet argent à ses enfants et se demande comment il pourrait servir l'intérêt général.

Il existe aujourd'hui une opportunité phénoménale pour la philanthropie que l'État ne saisit pas du tout, en maintenant par exemple la réserve héréditaire. J'espère qu'à l'avenir la philanthropie saura séduire des startupper ayant fait fortune, leur proposer des sujets qui leur plaisent, qui leur parlent, sans jugement de valeur. Nous avons une manne financière à portée de main.

**Ingrid LABUZAN**

Je vous laisse conclure, Silvia STEISEL.

**Silvia STEISEL**

La philanthropie est basée sur l'altruisme. Néanmoins, une part reste tournée vers le donateur. Or, une preuve scientifique montre qu'il existe une corrélation entre le don et le bonheur : le niveau d'anxiété baisse, le taux de dopamine augmente, etc.

Par ailleurs, pour parler de ma propre expérience, lorsque j'encourage des familles à créer leur projet philanthropique, tous les dossiers sont différents, mais une lueur s'allume toujours à l'évocation de ce sujet. Les gens se mettent alors à parler de leurs rêves, de leurs espoirs, de leurs révoltes. A ce moment-là, l'espoir rentre dans la discussion. Or, sans espoir nous ne pouvons pas vivre heureux. La philanthropie fait partie de ces doses d'espoir dont nous avons besoin pour être heureux.

**Ingrid LABUZAN**

Nous n'aurions pas pu rêver meilleure conclusion. Merci beaucoup à tous les trois.

## Intervention de Gaël CHERVET

*Président du groupe FICADE*

Monsieur le directeur général Stewart COLE, Mesdames et Messieurs, je souhaite d'abord exprimer ma profonde gratitude envers l'Institut Pasteur pour l'honneur qu'il m'est fait de conclure ces sixièmes Assises de la Philanthropie. Mes sincères remerciements vous sont adressés.

Les Assises de la Philanthropie constituent un lieu unique en France de mise en perspective et d'échange entre experts et philanthropes. D'une part, les enjeux auxquels le développement de la philanthropie est confronté sont complexes. D'autre part, la nécessité d'orienter résolument l'action vers le bien commun est plus que jamais d'actualité. Il est bien question d'audace, car le contexte qui se dessine intègre des facteurs résolument nouveaux, et risque de rendre nos référentiels inopérants.

La responsabilité accrue des acteurs économiques et politiques ne fait plus doute. Néanmoins, les actions tardent à se concrétiser tant les freins sont nombreux et les matrices inadaptées à ce nouveau contexte. Ce n'est pas une évolution qui doit advenir, mais une inversion des systèmes de pensée, une conversion des valeurs.

Je voudrais revenir avec vous sur un événement qui s'est produit il y a quelques jours et qui a fait couler beaucoup d'encre parce qu'il est symptomatique de cette croisée des chemins où nous sommes. Dans ce moment, chacun va devoir choisir son camp et faire de la politique. Cet événement s'est produit dans le cadre de l'université d'été du Medef. Le climatologue Jean Jouzel et le PDG de Total Énergie Patrick Pouyanné étaient invités à débattre.

A cette occasion, Jean Jouzel a rappelé les recommandations du GIEC et de l'Agence internationale de l'énergie. Je le cite : « Pour limiter le réchauffement climatique à un degré et demi, nous n'avons plus que cinq ans d'émissions devant nous au rythme actuel. En conséquence, il faut arrêter d'investir dès maintenant dans les énergies fossiles. » Monsieur Pouyanné a alors répondu : « Cette transition, je suis désolé Jean, mais elle prendra du temps. J'assume de poursuivre mes investissements pétrogaziers, car la demande croît. Je respecte l'avis des scientifiques, mais il y a la vie réelle. »

Le scientifique est resté bouche bée face à cette réponse. L'équivalent d'un quart de la surface de la France est parti en fumée au Canada, occasionnant l'émission d'un milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>. La vie réelle, ce sont aussi les canicules, les inondations, le manque d'eau, la disparition de la biodiversité, etc.

Jean Jouzel s'est ensuite exprimé sur Radio France : « Je constate que cette transition nécessaire n'imprime pas suffisamment chez les patrons d'entreprise. On a un problème de capitalisme. »

Les messages envoyés sont parfois cruels pour ceux qui aspirent à la vertu. Quelque temps auparavant, le PDG de Danone, Emmanuel Faber, qui voulait faire de son groupe la première entreprise cotée à missions, était prié de poursuivre ses utopies ailleurs. Isabelle Kocher, qui avait entrepris de tourner Engie vers la révolution climatique, a, elle aussi, été poussée vers la sortie.

Je n'ai rien contre Patrick Pouyanné, je suis ingénieur comme lui. Il a d'ailleurs été conforté par son conseil d'administration et vient d'être fait officier de la Légion d'honneur. Par ailleurs, il est un très grand dirigeant. Néanmoins, je suis père de cinq enfants et j'ai parfois du mal à répondre à leurs questions. Je me dis que les mots « réussite » et « puissance » auront sans doute pour eux une autre définition que pour nous.

Je remercie une nouvelle fois l'Institut Pasteur de m'avoir offert l'opportunité de partager avec vous cette réflexion. Le groupe FIC que j'ai fondé il y a un peu plus de dix ans, son équipe de direction et ses 230 collaborateurs que j'encourage mûrissent également ces questions.

L'acquisition l'an dernier du groupe *Leaders League*, éditeur du magazine *Décideurs*, nous a permis de franchir une nouvelle étape. Avec 22 médias et plus de 80 événements professionnels organisés chaque année, nous sommes actuellement capables de nous adresser de façon très large aux dirigeants d'entreprise et à leurs équipes de direction.

Conscients de notre responsabilité d'acteur économique et de notre influence en tant que groupe de médias et de communication, nous nous sommes engagés ces dernières dans des actions concrètes.

En 2019, nous avons créé le Grand Prix de la Philanthropie avec le soutien précieux de Guy Raymond Cohen, ici présent, fondateur et vice-président d'ANACOFI. L'objectif de ce prix est de promouvoir la philanthropie stratégique en mettant en lumière les collaborations exemplaires entre mécènes du secteur privé et fondations. Nous avons ensuite initié les Trophées de la finance responsable qui récompensent les sociétés de gestion qui placent les considérations ESG et ISR au cœur de leur démarche.

L'an dernier, peu après l'acquisition de *Leaders League* et donc du magazine *Décideurs*, nous avons créé un autre magazine appelé *Cent transitions*. Celui-ci est consacré à la transition écologique et s'inscrit dans le prolongement du Sommet de la transformation durable, événement dédié à la RSE.

Pour mettre en avant les visions de long terme, j'ai souhaité l'an dernier lancer *Family stories*, un rendez-vous dédié aux entreprises familiales et à leurs pratiques de gouvernance. En effet, celles-ci sont souvent propices à l'engagement en proposant une vision patrimoniale de génération en génération.

En 2023, nous travaillons au lancement d'une nouvelle chaîne de télévision qui s'appellera *For Change*. Il s'agit peut-être d'un scoop, puisque nous employions jusqu'à présent un nom de code pour la désigner.

Le monde des affaires est aujourd'hui considéré du point de vue de l'information flash. Or, les évolutions profondes qui s'annoncent nécessitent l'apparition de médias basés sur le temps long et l'analyse, liant expertise et contributions de haut niveau, et qui soient capables de répondre aux questions des décideurs économiques et politiques. En effet, décider revient à orienter le destin d'une entreprise, en conscience et en responsabilité.

*For Change*, chaîne du leadership et du management, apportera un regard, du conseil et des idées. Elle sera un lieu d'échanges et de réflexions pour bâtir le monde de demain. *For change* donnera la parole aux dirigeants et aux entrepreneurs, aux experts et aux intellectuels, à tous les porteurs d'innovation, bref à celles et ceux qui, par leur leadership, marquent le temps, l'industrie et leurs filières. Je suis très heureux et honoré de vous annoncer le lancement de cette nouvelle chaîne de télévision pour le premier trimestre 2024.

Je serai évidemment très heureux de vous donner la parole sur *For Change*, vous qui placez haut le bien commun et qui êtes une véritable source d'inspiration.

Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous le 9 novembre prochain à la manufacture des Gobelins pour la cérémonie de remise des prix du Grand Prix de la Philanthropie. Je vous remercie sincèrement pour votre attention et vous souhaite une excellente soirée.

## Intervention de Paola FABIANI

*Vice-présidente du MEDEF*

Je suis ravie d'être parmi nous. Je me présente, je suis Paola FABIANI, je suis chef d'entreprise, présidente de Wisecom. Par ailleurs, je suis présidente du COMEX 40 du Medef, composé de dirigeants de moins 40 ans. J'ai récemment été nommée vice-présidente du Medef en charge de l'entrepreneuriat ainsi que porte-parole.

Je suis présente aujourd'hui pour témoigner de l'importance de la philanthropie et évoquer la vision qu'ont les dirigeants du Medef de ce sujet-clé. Le rôle des entreprises me tient particulièrement à cœur. Or, celui-ci n'est plus seulement financier : les entreprises jouent désormais un rôle social, sociétal et environnemental. Elles sont parties prenantes de leur écosystème.

En soi, cette situation n'est pas nouvelle. Les entreprises patrimoniales, il y a plus d'un siècle, voulaient déjà rayonner, apporter leur part à leur écosystème, notamment dans nos territoires. Déjà à l'époque, elles apportaient à l'ensemble des parties prenantes – citoyens, commune, région – des bénéfices en s'engageant dans diverses actions philanthropiques. Néanmoins, les enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui ont un peu changé.

De nos jours, l'entreprise doit être engagée pour au moins trois raisons.

- D'abord, pour attirer des talents, pour faire en sorte que les salariés viennent à nous, il nous faut porter des valeurs profondes et les incarner.
- Ensuite, les valeurs permettent aux entreprises de rayonner auprès de leurs clients. Les achats des consommateurs sont devenus presque politiques : ils portent des valeurs.
- Enfin, les entrepreneurs ont envie de s'engager et d'apporter leur pierre à l'édifice.

La philanthropie, elle, a fortement évolué depuis une dizaine d'années, comme vous le savez sans doute. Les entreprises sont 3,5 fois plus engagées dans la philanthropie qu'il y a dix ans. Les montants engagés sont également plus importants. Les TPE et PME s'engagent majoritairement dans la philanthropie. Le volume individuel des dons qu'elles fournissent est très important, ce qui traduit un véritable effort. Tous, nous avons compris que nous sommes parties prenantes de notre société. Pour faire avancer les choses, il est donc nécessaire d'apporter notre pierre à l'édifice.

La philanthropie se montre aussi à travers des exemples. Vous en avez sûrement rencontré un certain nombre au cours de cette journée. Je vais parler de ma société car je la connais bien. Nous avons mis en place des dispositifs permettant à nos salariés et à nos clients d'entrer dans cette logique du don, ainsi que des actions diverses et variées.

La semaine dernière, à Toulouse, j'ai rencontré le directeur général de la fondation Pierre Fabre. Celle-ci est très engagée, notamment à partir de son modèle d'entreprise détenue par une fondation.

Même si les choses avancent, un certain nombre de freins demeurent. Je vais me focaliser sur les questions de l'accessibilité et de la capacité de mise en œuvre. Souvent les grands groupes bénéficient de plus de temps, de plus de moyens et d'équipes plus conséquentes. Concernant les PME, les TPE et les ETI, la situation est souvent plus complexe. Pour accélérer la démarche philanthropique et améliorer ses résultats, il faut rendre plus accessible et plus facile la mise en œuvre de différentes actions.

Le mécénat de compétences constitue également un point important, souvent laissé dans l'ombre. Or, il s'agit d'un réel échange, puisque le mécénat de compétences apporte à l'entreprise comme aux salariés. Il permet aux individus de se révéler et d'apporter sa valeur

à un projet tout en travaillant pour le bien commun en aidant des associations. Le mécénat de compétences n'est pas assez développé au niveau des PME et des ETI notamment. Il n'est pas évident à mettre en place, du côté des associations comme du côté des entreprises. Une action doit être menée à ce sujet.

Vous l'aurez compris, si le Medef défend toujours l'avantage fiscal associé à la philanthropie, il ne se contentera pas de ces actions. Il fera appel d'ici la fin de l'année à une campagne massive de mobilisation et de sensibilisation. Depuis l'année dernière, il réfléchit à rendre la philanthropie plus accessible, à mettre celle-ci à portée de toutes les entreprises.

Je conclurai par deux mots. Le premier provient de la conférence des rencontres des entrepreneurs de France qui a eu lieu la semaine dernière à Toulouse. Un intervenant expliquait que la philanthropie avait deux vertus : la reconnaissance de l'autre et la reconnaissance du bien commun.

### **Ingrid LABUZAN**

Je vous remercie tous de votre présence. Je suis ravi que vous soyez restés avec nous durant toute cette journée. Merci à l'Institut Pasteur pour son accueil.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)